



BASE DU LEXIQUE FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE

RADOVAN GURA

AUTOR: Doc. PaedDr. Radovan Gura, PhD.

RECENZENTI: Dr.h.c., prof. Gilles Rouet, DrSc.
PaedDr. Mária Rošteková, PhD.

Jazykový redaktor: Ivona Sklenková

Technický redaktor: Bc. Jozef Sklenka

NÁZOV: Base du lexique français de l'Union européenne

VYDAVATEĽ: Belianum. Vydavateľstvo Univerzity Mateja Bela
v Banskej Bystrici

Táto publikácia bola schválená ako vysokoškolská učebnica na zasadnutí
Edičnej komisie FPVaMV UMB dňa 13.1. 2015.

ISBN: 978-80-557-1071-6

Base
du lexique français de
l'Union européenne

RADOVAN GURA

2015

TABLE DES MATIERES

ÚVOD	10
La naissance de L'Europe	13
L'Europe s'organise	30
L'Europe change	46
La Communauté dans les années 80	57
La naissance de l'Union européenne	70
De Maastricht à Nice	88
Le traité constitutionnel pour l'Europe	103
Elargissement en 2004	118
Traité de Lisbonne	132
Union européenne en crise	150
Literatúra	167

ÚVOD

Európska integrácia je najkomplexnejším integračným procesom vo svetovom politickom systéme. Vo viac ako šesťdesiatročnom vývoji prešla rôznymi fázami. Artikulácia ekonomických, politických, sociálnych, ale aj psychologických aspektov ovplyvňovala tento neopakovateľný integračný proces. Napĺňanie myšlienok otcov zakladateľov motivovalo ďalšie a ďalšie štáty, aby sa stali súčasťou tohto fantastického procesu, ktorý zaručoval rozvoj, stabilitu a neutíchajúcu spoluprácu európskych štátov.

Integračný proces ovplyvnený vlnami rozširovania členských štátov nebol ani pred pádom železnej opony pokojnou riekou a tlaky rozličných vplyvov, kultúr, národov či udalostí pôsobili na vývoj spoločenstva. Rozširovanie Európskej únie v roku 2004 bude natvrvalo zaznamenané ako najväčšie, ale aj náročné, koplikované a očakávané. Práve od 1. mája 2004 píše v kronike Európskej únie aj Slovenská republika svoju kapitolu, ktorej najvýznamnejšiu časť pravdepodobne zaznamenáva v roku 2016 v čase svojho prvého predsedníctva v Rade Európskej únie.

Francúzska republika ako európska mocnosť, ako súčasť francúzsko-nemeckého tandemu, a teda ako zakladajúca krajina európskej integrácie vo významenej miere ovplyvňovala fungovanie európskych spoločenstiev a

následne Európskej únie. Jej vplyv na európske procesy, tak v priebehu histórie ako v súčasnosti, je absolútny. Ovládanie francúzskeho jazyka a kultúrnych reálií spojených s francúzskou civilizáciou je preto považované za nevyhnutnú intelektuálnu výbavu úspešného človeka pôsobiaceho v európskych štruktúrach.

Predložená vysokoškolská učebnica reaguje na potrebu nevyhnutnej odbornej jazykovej prípravy študentov študujúcich francúzsky jazyk v odbore medzinárodné vzťahy, európske štúdiá, v rámci štúdia ekonómie, práva, ale aj budúcich tlmočníkov a prekladateľov či jednoducho všetkých tých, ktorí sa zaujímajú o problematiku európskej integrácie, ktorí sa chcú bližšie oboznámiť s interkultúrnymi diferenciami medzi francúzskou a slovenskou lexikou. Kvalitná jazyková príprava je jednou z nevyhnutných súčastí ďalšieho úspešného pôsobenia jednotlivca na európskej či medzinárodnej scéne.

Správne teoretické zvládnutie základných lexikálnych pojmov, termínov a slovných spojení umožní študentom aktívne si osvojiť a uplatňovať jazykové kompetencie a zručnosti a vnímavo chápať zložitý komplex informácií o európskom integračnom procese, ktorý je prezentovaný v dielach francúzskej proveniencie alebo všadeprítomných médiách.

Učebnica je rozčlenená do desiatich modulov, v ktorých sa študenti oboznamujú so základnými informáciami o vývoji vybraných procesov európskej integrácie vo francúzskom jazyku. Tieto sú prezentované v selektovaných textoch tzv. *Document*. Za textom, v rámci časti *Lexique*, sa nachádza sumarizujúca slovná zásoba použitá v súvisiacom *Document*. S cieľom čo najlepšieho osvojenia a aktívneho využívania nových lexikálnych

jednotiek autor tohto diela navrhol, vytvoril a doplnil predložené texty o lexikálne cvičenia, tzv. *Exercice*, podporujúce kreatívne používanie novej slovnej zásoby použitej v textoch.

Autor

Module 1

LA NAISSANCE DE L'EUROPE

1	 Population : 80.619.000 Superficie : 357.022 km ²	2	 Population : 5.452.821 Superficie : 338.145 km ²	3	 Population : 11.132.269 Superficie : 32.545 km ²
4	 Population : 46.609.700 Superficie : 505.992 km ²	5	 Population : 865.878 Superficie : 9.251 km ²	6	 Population : 5.627.235 Superficie : 43.094 km ²
7	 Population : 7.282.041 Superficie : 110.912 km ²	8	 Population : 10.815.197 Superficie : 131.957 km ²	9	 Population : 8.504.850 Superficie : 83.858 km ²

10		11		12	
	Population : 65.844.000 Superficie : 551.500 km ²		Population : 1.311.870 Superficie : 45.100 km ²		Population : 2.003.900 Superficie : 64.600 km ²
13		14		15	
	Population : 4.593.100 Superficie : 70.273 km ²		Population : 59.943.933 Superficie : 301.318 km ²		Population : 9.906.000 Superficie : 93.032 km ²
16		17		18	
	Population : 2.941.953 Superficie : 65.300 km ²		Population : 10.487.289 Superficie : 91.982 km ²		Population : 416.055 Superficie : 316 km ²
19		20		21	
	Population : 16.842.200 Superficie : 41.528 km ²		Population : 20.121.641 Superficie : 238.391 km ²		Population : 537.000 Superficie : 2.586 km ²

22	 Population : 10.513.800 Superficie : 78.866 km ²	23	 Population : 38.502.396 Superficie : 312.685 km ²	24	 Population : 63.705.000 Superficie : 242.900 km ²
25	 Population : 5.415.949 Superficie : 49.033 km ²	26	 Population : 2.061.963 Superficie : 20.256 km ²	27	 Population : 4 284 889 Superficie : 56 594 km ²
28	 Population : 9.651.531 Superficie : 449.964 km ²		 Au 1 ^{er} janvier 2015, la population de l'Union européenne est de 508,2 millions d'habitants.* Superficie : 4 382 629 km ²		

Source : Drapeaux des pays, (2015).
* D'après Eurostat
Vlastné grafické spracovanie.



Exercice 1:

Complétez le tableau des Etats membres de l'Union européenne.

- Identifiez les drapeaux des pays membres de l'UE qui se trouvent aux pages précédentes. Dans la première colonne du tableau écrivez le numéro du drapeau correspondant au pays. (Voir la page suivante.)
- Quel est le genre grammatical de ces Etats ?

- c) Quelle préposition vous utilisez devant ces noms des Etats dans la phrase : *Je vais Allemagne ?* Écrivez-la dans la deuxième colonne du tableau.
- d) Ecrivez le nom d'habitant à côté de son pays.
- e) Complétez le tableau par les capitales des Etats membres de l'Union européenne.

N°	Prép	Pays	Nom d'habitant	Capitale
		ALLEMAGNE		
		AUTRICHE		
		BELGIQUE		
		DANEMARK		
		ESPAGNE		
		FINLANDE		
		FRANCE		
		GRECE		
		IRLANDE		
		ITALIE		
		LUXEMBOURG		
		PAYS-BAS		
		PORTUGAL		
		ROYAUME-UNI		
		SUEDE		



DOCUMENT 1 :

Pères de l'Europe :

Un très grand nombre d'intellectuels, de poètes, d'écrivains ou d'hommes politiques ont pensé une Europe de paix et de prospérité. On s'accorde pourtant à considérer qu'un certain nombre de personnages ont eu une importance fondamentale dans la production d'une réflexion originale et dans la mise en place concrète de l'Europe telle qu'elle existe aujourd'hui.



Konrad ADENAUER (1876-1967) - Il est le premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne et reste au pouvoir de 1949 à 1963. Son mandat de chancelier est marqué par son engagement dans la construction européenne et sa volonté de réconciliation avec la France. En effet, il voyait dans l'unité européenne un moyen de relever son pays et l'entente avec la France lui apparaissait comme la clef de la paix en Europe. Cette entente franco-allemande se concrétisa par le traité de l'amitié franco-allemand de l'Élysée en 1963.

Alcide de GASPERI (1881-1954) - Il est le président du Conseil italien, c'est-à-dire chef du gouvernement, et ministre des Affaires étrangères de 1945 à 1953, fonction qu'il cumule avec celle de ministre des Affaires étrangères. Après 1945, il s'impose comme le leader de la démocratie chrétienne italienne. Son action au gouvernement est marquée par la volonté de faire retrouver à l'Italie une influence internationale et par son



investissement dans la construction européenne. Il fait adhérer l'Italie à la CECA.



Charles Paul-Henri SPAAK (1909-1972) Ce socialiste belge a joué un rôle fondamental dans l'élaboration du traité de Rome de 1957 créant la CEE, car il a présidé le comité d'experts ("comité Spaak") chargé de faire des propositions pour la poursuite de l'intégration européenne. Paul-Henri Spaak voulait ancrer la Belgique dans le camp des grandes puissances occidentales. Il défendait l'idée d'une Europe supranationale, s'opposant en cela à la conception gaulliste, au sein de laquelle les "petits pays" pourraient faire entendre leurs voix.

Jean MONNET (1888-1979) – Il est considéré comme l'inspirateur de la construction européenne. Il est commissaire général au Plan en France de 1947 à 1952, puis devient, de 1952 à 1955, le premier président de la Haute autorité de la CECA. En 1945, il est chargé par le général de Gaulle de préparer un plan de reconstruction et de modernisation de la France, dont il surveille l'application en tant que commissaire général au Plan. Son expérience d'homme d'affaires et d'action le conduit à penser que la construction de l'Europe devait se faire à partir de réalisations concrètes. Il a conçu le projet de la CECA, qu'il proposa à Robert Schuman de défendre politiquement. Il est également un des inspirateurs du traité de Rome de 1957 créant la CEE.





Robert SCHUMAN (1886-1963) – Il est président du Conseil français, c'est-à-dire chef du gouvernement en novembre 1947, puis ministre des Affaires étrangères de juillet 1948 à janvier 1953. Toute sa politique étrangère est marquée par la recherche d'une réconciliation franco-allemande. Il endosse politiquement le plan de Jean Monnet sur la CECA et prononce la déclaration historique du 9 mai 1950 qui lance le processus de construction européenne. Il signe le traité de Paris de création de la CECA en 1951. En 1952, il signe le traité créant la Communauté européenne de défense (CED), qui ne sera pas ratifié, l'Assemblée nationale mettant un terme à cette entreprise le 30 août 1954. Entre 1958 et 1960, il préside l'Assemblée des Communautés européennes, qui deviendra le Parlement européen, dont il reste membre jusqu'à sa mort.

Sources :

- Quermone, J-L., 2001, pp.211-213.
- Pères de l'Europe, (2014)



**DOCUMENT 2 :****Déclaration Schuman**

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait » a prononcé le 9 mai 1950 Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères. Ces lignes sont extraites du texte considéré comme le manifeste fondateur de l'Europe communautaire.

L'idée maîtresse de la déclaration Schuman est de promouvoir une Europe de paix, de démocratie et de prospérité, en réintégrant l'Allemagne dans le concert européen. La démarche innove par rapport aux projets de coopération européenne proposés entre 1945 et 1950. Elle préconise la réalisation de l'unité de l'Europe selon un processus progressif et pragmatique, par la mise en commun des intérêts des Etats européens dans des secteurs clés, dans un premier temps, afin de susciter ensuite une dynamique vers d'autres secteurs. Elle s'appuie sur la construction d'institutions originales. C'est à partir de cette idée que la France propose à l'Allemagne d'associer sur une base d'égalité leurs productions de charbon et d'acier au sein d'une organisation ouverte aux autres pays européens et placée sous une autorité supranationale.

Soutenue par l'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux, la déclaration Schuman aboutira un an plus tard à la signature à Paris, le 18 avril, du traité constitutif de la Communauté européenne du charbon et d'acier. Le « choc psychologique » que Jean Monnet avait voulu créer se réalise : les premiers jalons de l'intégration européenne avaient été posés.

Source : Quermone, J-L., 2001, pp.104-105.

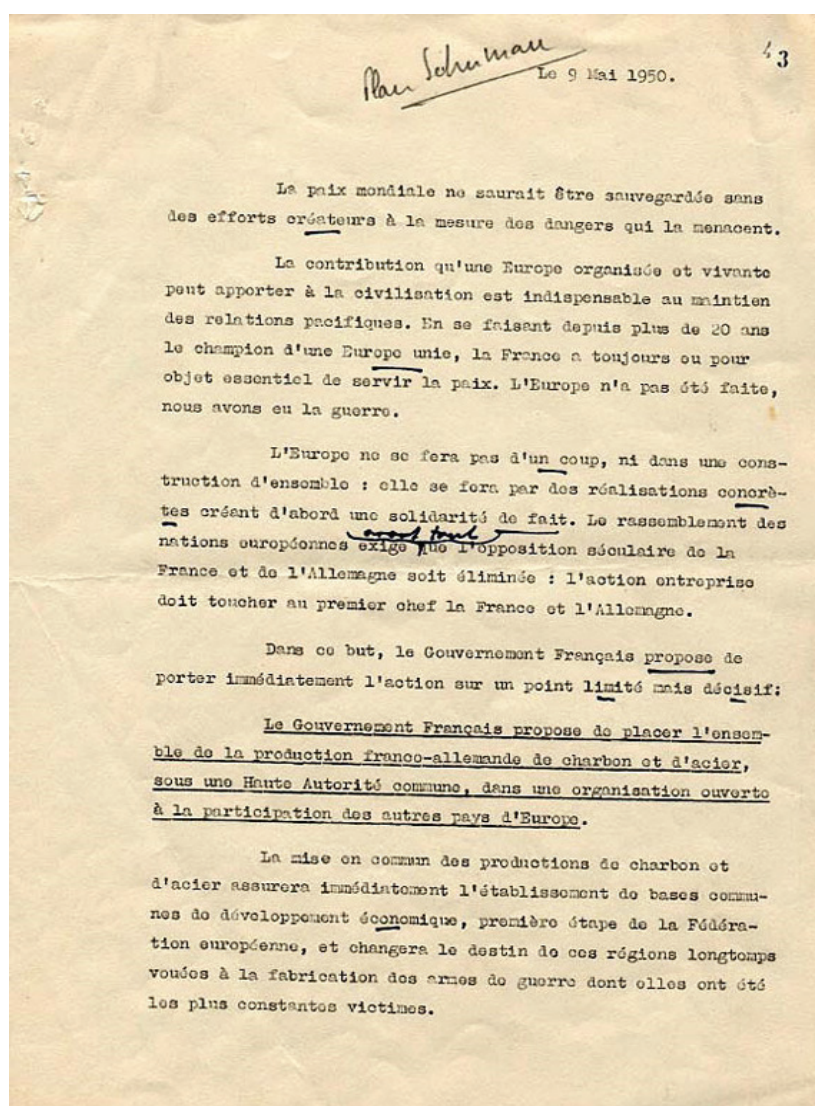


Figure 1 :

La "déclaration Schuman" du 9 mai 1950, relative à la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, soigneusement préparée avec Jean Monnet et son équipe, illustre bien les finalités de la construction européenne; elle reposait sur un triptyque fondamental : réconciliation, solidarité, paix. Parfaitement d'actualité encore aujourd'hui !

Source : Centre Robert Schuman, (2015).



Exercice 2:

En lisant le texte du document 2 répondez aux questions posées. C'est vrai ou c'est faux ? Cochez la bonne réponse.

N°	VRAI	FAUX	INFORMATION
1.			M. Robert Schuman est aujourd'hui à la position du Ministre français des Affaires étrangères.
2.			L'idée essentielle de M. Schuman était de créer une Europe de paix, de démocratie et de prospérité, en réintégrant l'Allemagne dans le concert européen.
3.			La base de l'unité de l'Europe a été réalisée par la mise en commun des intérêts des Etats européens dans tous les secteurs de l'économie.
4.			Le traité constitutif de la Communauté européenne du charbon et d'acier a été signé le 18 avril 1951.



Lexique :

concert (*m.*) – spolupráca, koncert,

~ *européen* – európsky koncert (hist. 19. st.)

agir de ~ spoločne konať

concerter 1. *qc* dohovoriť, dohodnúť, pripraviť čo; 2. **(se)** dohovoriť sa, dohodnúť sa

construction (*f.*) – štruktúra, konštrukcia

~ *européenne* – európska štruktúra, budovanie Európy

communautariser (*polit.*) zaviesť spoločné konanie štátov európskych spoločenstiev, komunitarizovať

communautaire (*adj.*) – týkajúci sa európskeho spoločenstva

communautaire (*adj.*) (*polit.*) vlastný, -á európskemu spoločenstvu, komunitárny, -a

actes (*f.*) ~s (*prév.*) listiny a dokumenty európskeho spoločenstva

droit (*m.*) ~ komunitárne právo, právo Európskeho spoločenstva

ordre (*m.*) *juridique* ~ právny poriadok európskeho spoločenstva

communauté (*f.*) (*polit.*) spoločenstvo, komunita

Communauté (f.) européenne du charbon et d'acier – Európske spoločenstvo uhlia a ocele

déclaration (f.) – deklarácia, vyhlásenie

~ *attribuable* udelené vyhlásenie

~ *commune* spoločná deklarácia

~ *de guerre* vyhlásenie vojny

~ *des droits de l'homme* deklarácia ľudských práv

D~ des droits fondamentaux et des libertés Listina základných práv a slobôd

~ *d'impôts* daňové priznanie

démarche (f.) – postup, krok

entreprendre une ~ podniknúť kroky

institution (f.) – inštitúcia

~*s politiques* politické inštitúcie

réformer les ~s (polit.) reformovať orgány

institutionnel, -le (adj.) inštitučný, -á

intégration (f.) – začlenenie, integrácia

ministre (m.) – minister

~ *des Affaires étrangères* – minister zahraničných vecí

ministère (m.) – ministerstvo

signature (f.) – podpis

certification (f.) de ~ overenie podpisov

signer 1. podpísať; 2. označiť

~ *la paix* podpísať mierovú zmluvu

~ *un contrat* podpísať zmluvu

supranational, -e (adj.) – nadnárodný, -á; supranacionálny, -a

traité (m.) – zmluva

annexe (f.) d'un ~ dodatok k zmluve

annulation (f.) d'un ~ zrušenie zmluvy



Exercice 3 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- Qu'est-ce que c'est la déclaration Schuman ?
- Quelle était son idée ?
- Qu'est-ce que c'est le traité de Paris ?
- Expliquez les expressions suivantes : « *les pères fondateurs* », « *démarche innovée* »,
- Dans le contexte du document 2 expliquez la phrase de l'auteur « *les premiers jalons de l'intégration européenne avaient été posés* ».



Exercice 4 :

Complétez le tableau n°2 :

- a) Ecrivez les capitales des Etats membres de l'Union européenne.
- b) Placez les Etats membres sur la carte de l'Europe.
- c) Identifiez les drapeaux des Etats membres de l'UE qui se trouvent à la page 8. Le numéro du drapeau correspondant aux pays écrivez dans la première colonne du tableau à côté de son pays.
- d) Ecrivez les noms d'habitant à côté de son pays.

Tableau n°2 - Nouveaux Etats membres de l'Union européenne

<i>N°</i>	<i>Pays</i>	<i>Nom d'habitant</i>	<i>Capitale</i>	<i>Adhésion</i>
	BULGARIE			
	CHYPRE			
	CROATIE			
	ESTONIE			
	HONGRIE			
	LETTONIE			
	LITUANIE			
	MALTE			
	POLOGNE			
	ROUMANIE			
	SLOVAQUIE			

	SLOVENIE			
	REP. TCHEQUE			

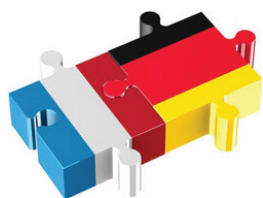


Exercice 5 :

Identifiez l'Etat membre de l'UE qui manque sur le schéma suivant !



Source : Drapeaux de l'Union européenne, (2014). Vlastné grafické spracovanie.

**DOCUMENT 3 :****La relation franco-allemande est la construction européenne 1**

C'est bien une volonté française de réconciliation avec l'Allemagne, le 9 mai 1950, qui donne naissance à l'Union européenne ou plutôt qui amorce un processus qui, justement, va dépasser ce couple franco-allemand, devenu une évidence malgré les périodes de tensions. L'ambition ne paraît pas aussi idéaliste qu'actuellement (faire de l'Union européenne « l'économie la plus compétitive du monde ... ») mais, pragmatiquement, il ne s'agit pas encore de mettre en place les conditions d'une croissance économique après la capitulation nazie mais bien plus d'installer durablement la paix en empêchant la reconstitution des souverainetés nationales et donc en rendant impossible la guerre, en initiant de nouveaux types d'échanges et des réalisations concrètes pour créer une « solidarité de fait »¹.

Périodisation des relations franco-allemandes

Une périodisation, induite par les événements, semble s'imposer pour le « couple », « partenariat », « axe » ou encore « tandem » franco-allemand² :

¹ Conception de Jean Monnet rappelée dans « L'Europe états-unienne qu'on nous cache », *Politis*, 21 mai 2009, pp. 20-21.

² Cf. Daniel COLARD, *Le partenariat franco-allemand du Traité de l'Élysée à la République de Berlin (1963-1999)*, Paris : Gualino Editeur, 2000.

- La reconstruction et la réconciliation, entre 1945 et 1963³ ;
- Une coopération qui devient glaciale, entre 1963 et 1972 ;
- Les relations franco-allemandes face à la crise, 1972 à 1975 ;
- Le couple franco-allemand, moteur de la construction européenne, 1975 à 1989 ;
- Un nouveau partenariat dans une nouvelle Europe, entre 1990 et 1993 ;
- Les ratés de la relation franco-allemande, entre 1993 et 2003 ;
- Un partenariat de raison, non exclusif, dans un contexte multilatéral, depuis 2003.



La France a été un pilier de la construction européenne dans le domaine économique. Dès 1957, le Traité de Rome prévoit l'abolition des barrières douanières, réalisée avec l'Union douanière le 1^{er} juillet 1968, et la Politique Agricole Commune qui est mise en place en 1962. Le couple franco-allemand est au cœur de cette construction économique européenne.

En revanche, au niveau politique, la méfiance française avait, en 1954, fait échouer l'instauration de la Communauté Européenne de Défense, le Parlement français votant contre la ratification du projet, par crainte du réarmement de l'Allemagne, des conséquences pour l'URSS (pour les communistes) et de la perte de souveraineté de l'armée française au profit des USA (pour les gaullistes).

³ Pour la période 1945-1955, cf. Geneviève MAELSTAF, *Que faire de l'Allemagne ? Les responsables français, le statut international de l'Allemagne et le problème de l'unité allemande (1945-1955)*, Paris : Direction des archives, Ministère des Affaires étrangères, 1999.

Le Général de Gaulle était cependant militant d'une Europe particulière, conservant l'intégralité des souverainetés nationales, défendant l'idée d'une Europe des patries contre tout projet de fédération supranationale. Mais c'est bien la création de ce couple franco-allemand qui va relancer la construction européenne politique, principalement sous l'impulsion des trois « couples ». Adenauer-de Gaulle, Giscard-Schmidt et Mitterrand-Kohl et toujours dans le respect des identités nationales. Tous les Présidents français, depuis 1958, ont tenté de faire jouer un rôle moteur à la France dans la construction européenne autour d'un rapprochement franco-allemand avec un bilan généralement positif au niveau économique mais parfois mitigé sur le plan politique.

Source : GURA, R. adovan ; ROUET, Gilles. 2010, pp.6-10



Exercice 5 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

a) Francúzsko bolo pilierom budovania Európy v ekonomickej oblasti.

.....

.....

b) Zrušenie colných bariér bolo realizované v projekte Colnej únie.

.....

.....

c) Francúzsko-nemecký tandem bol na čele európskej hospodárskej štruktúry.

.....

.....

d) V politickej oblasti francúzske obavy zabránili úspechu vzniku Európskeho spoločenstva pre obranu, v roku 1954.

.....

.....

e) Francúzsky parlament hlasoval proti ratifikácii projektu z obavy z opätovného ozbrojenia Nemecka.

.....

.....



Module 2

L'EUROPE S'ORGANISE



DOCUMENT 1 :

Communauté européenne du charbon et d'acier (CECA)

La Communauté européenne du charbon et d'acier, créée par le traité de Paris le 18 avril 1951, a pour objectif de placer le charbon et l'acier de la France et d'Allemagne sous une Haute Autorité commune et d'établir la libre circulation des deux produits pour régler ainsi la question des niveaux de production. Sur le plan économique elle propose la création d'un marché commun qui repose sur la suppression des droits de douane, l'abolition des restrictions quantitatives à la libre circulation des produits et l'interdiction des mesures discriminatoires et des subventions. Ces mesures devaient permettre à l'Europe d'accroître l'indépendance afin qu'elle rende une guerre entre les Etats européens impossible. Cette communauté « fonctionnelle à caractère supranational » plaça sur pied d'égalité l'Allemagne fédérale et ses anciens vainqueurs. Ouverte à tous les



pays d'Europe, la proposition du ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman, proposition inspirée par Jean Monnet, est acceptée par l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg (...)

Source : Quermone, J-L, 2001, p. 71.



Exercice 1 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Pourquoi est-ce que les Etats européens ont décidé de créer la Communauté européenne du charbon et d'acier ?
- b) Quels étaient-ils leurs objectifs ?
- c) Nommez les pays fondateurs de la Communauté européenne du charbon et d'acier.



DOCUMENT 2 :

Haute Autorité

C'est le nom donné à l'organe exécutif de la CECA, organe « révolutionnaire » puisqu'il relève d'une inspiration supranationale et suppose que les Etats lui délèguent une partie de leurs pouvoirs. Installée à Luxembourg, elle était constituée par un organe collégial de neuf membres nommés pour six ans, devant exercer leurs fonctions « *en pleine indépendance et dans l'intérêt général de la Communauté* ». Le premier collège était présidé par Jean Monnet (...)

Source : Quermone, J-L., 2001, pp.153-154.



Lexique :

autorité (f.) **1.** autorita, moc, vplyv, **2.** (pl.) úrady, predstavitelia moci

~ *publique* verejná autorita

~ *s militaires* vojenské úrady

haute ~ – najvyšší orgán

collège (m.) – kolégium, zbor

~ *des cardinaux* kolégium kardinálov

~ *des électeurs* kolégium voliteľov

déléguer – **1.** splnomocniť; **2.** preniesť právomoc

droit (m.) – **1.** právo, nárok; **2.** poplatok

~ *de succession* – dedičné právo

~ *s de douane* – colné poplatky

élire (polit.) voliť, zvoliť

~ *un député* voliť poslanca

~ *un président* voliť prezidenta

libre circulation (f.) – voľný pohyb

~ *des produits* – voľný pohyb výrobkov

~ *des marchandise, des personnes et des capitaux* voľný pohyb tovarov, služieb a kapitálu

marché (m.) – trh, odchod

~ *commun* – spoločný trh

~ *unique* – jednotný trh

organe (m.) – orgán, inštitúcia

~ *collégial* – kolektívny orgán

~ *exécutif* – výkonný orgán

présidence (f.) – predsedníctvo, prezidentúra

président, -e (m., f.) **1.** prezident, -ka; **2.** predseda, -kyňa

~ *de la Commission européenne* predseda Európskej komisie

présider predsedat'

~ *un jury* predsedat' komisii

pouvoir (m.) – právomoc

restriction (f.) **1.** obmedzenie, reštrikcia; **2.** (pl.) (ekon.) obmedzenia, racionalizácia

~ *budgétaires* reštrikcie rozpočtu

subvention (f.) (ekon.) subvencia, podpora, dotácia

~ *s agricoles* poľnohospodárske subvencie

subventionnel, -le (adj.) subvenčný, -á

subventionner dotovať, podporovať (finančne)

suppression (f.) zrušenie, odstránenie

~ *des libertés* zrušenie slobôd

supprimer **1.** zrušiť, odstrániť; **2.** zastaviť, zakázať; **3.** odstrániť, likvidovať

~ *des impôts* zrušiť dane

~ *une loi* zrušiť zákon



Exercice 2 :

Associez les termes suivants avec leur définition :

organe (m.), droit (m.), pouvoir (m.), subvention (f.), marché (m.).

TERME	DEFINITION
	Lieu théorique où l'offre et la demande se rencontrent.
	Autorité, puissance de droit ou de fait, situation de ceux qui gouvernent, dirigent.
	Aide financière versée par l'État ou une personne publique à une personne privée, physique ou morale, dans le but de favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elle se livre.
	Ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'une même société ; légalité.
	Institution chargée de faire fonctionner certains services de l'État, d'une entreprise.

Source : Dictionnaire Larousse : VUEF, 2001.



DOCUMENT 3 :

Communauté économique européenne (CEE)

;S'inspirant largement des principes définis dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et d'acier six ans plutôt, la CEE a été créée par le traité de Rome le 25 mars 1957 par six Etats fondateurs : l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, la France, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ses objectifs sont la réalisation d'un marché commun, qui est plus qu'une zone de libre-échange, et la mise en œuvre de politiques communes (la

politique agricole commune et la politique commerciale sont évoquées dans le traité de Rome). Le préambule du traité de Rome annonce en effet qu'il s'agit d'« établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens » et appelle « les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idée à s'associer à leurs efforts ». Dans cette perspective, le traité de la CEE prévoit la création d'un Parlement européen, d'un Conseil européen, d'une Commission européenne et d'une Cour de justice des Communautés européennes (...)



Extrait de : Quermone, J-L., 2001, pp.66-67.



Exercice 3 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

a) Cieľom založenia Európskeho hospodárskeho spoločenstva bolo vytvorenie zóny voľného obchodu.

.....

.....

b) Rímska zmluva je prvým krokom k zjednoteniu európskej ekonomiky.

.....

.....

c) Podpisom Rímskej zmluvy, šesť európskych štátov zaviedlo spoločnú politiku.

.....

.....



Lexique:

commission (*f.*) – komisia

~ *européenne* – Európska komisia

communauté (*f.*) – spoločenstvo

~ *économique européenne* – Európske hospodárske spoločenstvo

conseil (*m.*) – rada, výbor

C~ européen – Európska rada

C~ de l'Europe – Rada Európy (RE)

C~ de l'Union européenne – Rada Európskej únie

C~ de la Paix – Svetová rada mieru

cour (f.) – súdny dvor

~ *Constitutionnelle* – Ústavný súd

~ *de justice de la Communauté européenne* – Súdny dvor európskeho spoločenstva

C~ internationale de justice (CIJ) – Medzinárodný súdny dvor

mise (f.) **en oeuvre** – zavedenie, vytvorenie

parlement (m.) – parlament

P~ européen – Európsky parlament

politique (f.) – politika

~ *agricole commune* – Spoločná poľnohospodárska politika

~ *commerciale* – obchodná politika

préambule (m.) – preambula

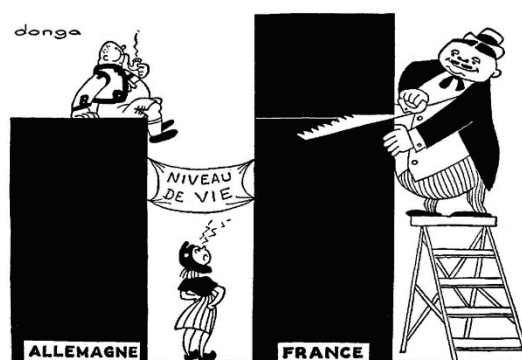
union (f.) – zväz, únia, spolok

~ *douanière* – colná únia

U~ européenne (UE) – Európska únia (EÚ)

zone (f.) – zóna, pásma, sféra

~ *de libre-échange* – zóna voľného obchodu



Source : Caricature de Donga, (2016)



Exercice 4 :

Créez 5 phrases en utilisant les mots du lexique ci-dessous.

a)

.....

.....

b)

.....

.....

- c)
-
-
- d)
-
-
- e)
-
-



DOCUMENT 4:

Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa ou EURATOM)

La création de la Communauté européenne de l'énergie atomique par le traité de Rome en 1957 représente, avec la création de la Communauté économique européenne, un des deux volets du processus d'intégration européenne.

L'EURATOM a pour mission de contribuer au développement des recherches, à l'établissement des normes de sécurité uniformes pour la protection sanitaire de la population et des travailleurs, et de veiller à leur application et à diffusion des connaissances techniques pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il lui revient de garantir, par des contrôles appropriés, que les matières nucléaires ne sont pas détournées à d'autres fins que celles auxquelles elles sont



destinées. Elle instaure avec les autres pays et avec les organisations internationales toutes liaisons susceptibles de promouvoir le progrès dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. (...)

Les procédures et les institutions de l'EURATOM sont les mêmes que celles de la CEE : l'Assemblée, le Conseil des ministres, la Commission et la Cour de justice.

Extrait de : Quermone, J-L., 2001, pp.69-70.



Exercice 5 :

Après la lecture du texte de Document 4 répondez aux questions posées. C'est vrai ? C'est faux ? Cette idée est absente ? Cochez la bonne réponse.

N.	Information	Vrai	Faux	Abs.
1.	L'EURATOM veut promouvoir le progrès dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.			
2.	Pour assurer la poursuite d'une politique commune une Agence spéciale a été créée.			
3.	La CEEA doit garantir que les matières nucléaires sont détournées à d'autres fins que celles auxquelles elles sont destinées.			
4.	La CEEA et l'EURATOM sont dirigés par les mêmes organes.			
5.	L'EURATOM et la CEE ont les mêmes Etats fondateurs.			



Exercice 6 :

Questions à choix multiple.

Cochez la bonne réponse.

1. L'Union européenne d'aujourd'hui se compose de combien d'Etats membres ?
 - a) 28
 - b) 10
 - c) 25
 - d)
2. Les Communautés européennes existaient au nombre de :
 - a) 3
 - b) 4
 - c) 5
 - d) 2
3. L'acte fondateur de l'Europe communautaire est :
 - a) Le traité de Paris
 - b) Le traité de Rome
 - c) Le traité de Maastricht
 - d) La Déclaration Schuman
4. Le traité de Rome est l'acte fondateur de :
 - a) CEE
 - b) CECA
 - c) CE
5. Le traité de Rome a été signé :
 - a) Le 9 mai 1950
 - b) Le 19 avril 1951
 - c) Le 25 mars 1957
 - d) Le 7 février 1992
6. L'idée essentielle de M. Schuman a été de créer :
 - a) Le marché commun
 - b) La zone de libre-échange
 - c) L'Europe de paix et de la démocratie.
 - d) La Communauté européenne du charbon et d'acier.
7. Pourquoi l'organe de la « Haute Autorité » est-il un organe « révolutionnaire » ?
 - a) Puisqu'il était institué pour la première fois à Luxembourg.
 - b) Parce que c'est le premier un organe collégial dans le monde.

- c) Parce qu'il était institué à Bruxelles, la capitale du Royaume Belgique.
- d) Parce qu'il est fondé sur le pouvoir supranational.
8. L'objectif de la création de la CEE est :
- a) La réalisation d'un marché commun, qui est plus qu'une zone de libre-échange.
- b) La réintégration de l'Allemagne dans le concert européen.
- c) La réalisation d'un marché commun, qui n'est plus qu'une zone de libre-échange.
- d) L'amélioration de la situation économique de la France et de l'Allemagne.
9. la création de la CEE était réalisé sur la base de:
- a) CEEA
- b) EURATOM
- c) CECA
- d) UE



DOCUMENT 5 :



La relation franco-allemande est la construction européenne 2

La réconciliation et le Traité de l'Élysée

La réconciliation est concrétisée le 22 janvier 1963 par la signature du Traité de l'Élysée⁴, véritable naissance du couple franco-allemand, quelques

⁴ Cf. DEFRANCE Corine & PFEIL Ulrich (dir.), *Le traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes 1945-1963-2003*, Paris : CNRS Éditions, 2005.

jours seulement après le refus du Général d'une adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes.

Le lien personnel entre Charles de Gaulle et Konrad Adenauer a évidemment joué un rôle fondamental dans la formation de cette nouvelle « amitié franco-allemande ». Une amitié construite sur des bases politiques à la fois pour le Chancelier allemand et pour le Président français.⁵



Par la suite, lors de leurs quinze rencontres ultérieures, de Gaulle aura l'occasion de fustiger l'option « anglo-saxonne » d'Adenauer qui, parce qu'il lui faut garantir la sécurité allemande et respecter l'opinion publique allemande, ne partage pas les positions françaises relativement à l'OTAN et à la politique européenne des USA. Mais ces oppositions vigoureuses ne conduiront jamais les deux hommes à la rupture.

⁵ Photo de Charles de Gaulle et Konrad Adenauer: Source: 50e Traité d'Elysée, (2009).

C'est certainement l'ambition d'un grand projet commun, et non le constat de la convergence des politiques nationales, qui est à l'origine de l'idée d'un accord. Les deux Chefs d'État évoquent cette perspective dès leurs premières entrevues en 1958. Il s'agit bien d'initier



un accord entre la France et la République fédérale allemande, première étape de la mise en place d'une confédération européenne, une alliance politique nouvelle intégrant l'économique et le militaire, la création du « moteur » de la construction européenne, en imposant une réconciliation entre les peuples. L'alliance des deux pays deviendrait exemplaire pour les autres peuples européens et les États qui hésitent, refusant notamment un projet qui n'intégrerait pas la Grande-Bretagne⁶. En 1962, la cause est entendue, l'union politique ne se fera pas encore au niveau de l'Europe occidentale mais sera réalisée entre les deux pays.

Un accord solennel est signé le 22 janvier 1963 sous la forme d'un traité ce qui permet d'assurer son irrévocabilité. L'accord est aussitôt vivement critiqué à la fois par les États-Unis et le Royaume-Uni, inquiets de cette nouvelle relation bilatérale franco-allemande, mais également en Allemagne, notamment par les ministres de la défense et des affaires étrangères. Konrad Adenauer fait œuvre de compromis et accepte l'ajout d'un préambule qui affirme l'attachement allemand à la coopération transatlantique, afin de pouvoir, en mai 1963, faire voter le Bundestag. Il n'est alors pas question que le traité puisse remettre en cause les relations

⁶ Les autres pays européens concernés finiront par enterrer ce projet d'Europe politique en avril 1962.

entre l'Europe et les États-Unis, la participation de l'Allemagne dans le cadre de l'alliance atlantique ou même, à titre d'hypothèse, la participation de la Grande-Bretagne à l'unification européenne.

Ce préambule vide évidemment le Traité d'un contenu politique susceptible de modifier l'ordre mondial et les rapports de forces de l'époque.

Source : GURA, Radovan ; ROUET Gilles, 2010. pp. 10-23



DOCUMENT 6:

Un traité - trois objectifs

La déclaration commune accompagnant le Traité de l'Élysée expose ses trois objectifs :

1. sceller la réconciliation franco-allemande;
2. créer entre les deux pays une véritable amitié,
3. et favoriser ainsi la « construction de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples ».



Exercice 7 :

Traduisez les expressions suivantes en français.

- a) nemecké pripojenie k transatlantickej spolupráci –

.....
.....

b) doplnenie preambuly do zmluvy –

.....

.....

c) hlavy štátov naznačujú túto perspektívu

.....

.....

d) nové politické spojenectvo integrujúce tak ekonomiku ako aj vojenskú oblasť

.....

.....

e) zaistiť nemeckú bezpečnosť a rešpektovať verejnú mienku nemeckého národa

.....

.....

f) modifikovať svetový poriadok –

.....

.....



DOCUMENT 7:

Traité de fusion (traité de Bruxelles) - 1965

Le 8 avril 1965, à Bruxelles, les six Etats membres de la Communauté économique européenne signent le traité instituant la fusion des exécutifs des trois communautés. Le traité de fusion de 1965, qui est entré en vigueur en juillet 1967 ; est le premier amendement aux traités de Paris et de Rome. Son entrée en vigueur crée un Conseil des ministres et une Commission européenne pour les trois communautés ainsi qu'un budget commun des Communautés. Un Parlement européen, une Cour de justice des Communautés européennes et un Conseil économique et social ont été prévus par la convention concernant certaines institutions des Communautés européennes de 1957 qui prescrit qu'un seul organisme respectif devrait exercer les fonctions.

Source : Quermone, J-L., 2001, p. 297.



Exercice 8:

Complétez le tableau par les informations concernant le traité de Bruxelles.

Signature	
Entrée en vigueur	
Objectif	
Principales modifications	

Module 3

L'EUROPE CHANGE



DOCUMENT 1:

De Gaulle opposé à l'adhésion du Royaume-Uni

Première candidature : La Grande-Bretagne, absente du processus d'unification européenne au cours des années cinquante, pose pour la première fois sa candidature à la Communauté économique européenne (CEE) en 1961. (...)

Premier veto de De Gaulle : Le 14 janvier 1963, le général de Gaulle fait une conférence de presse dans laquelle il se déclare opposé à la demande d'adhésion du Royaume-Uni. Il évoque l'incompatibilité entre les intérêts économiques continentaux et insulaires. Il exige que la Grande-Bretagne accepte toutes les conditions des Six et qu'elle abandonne ses engagements vis-à-vis des pays inclus dans sa zone de libre-échange. Le 28 janvier, le

gouvernement français impose à ses cinq partenaires européens, choqués par ce veto unilatéral, un ajournement des négociations d'adhésion avec les pays candidats. (...)



Deuxième candidature : En début de 1967, Harold Wilson et son ministre des Affaires étrangères, George Brown, entament une série de visites auprès des dirigeants des Six. La réaction dans les capitales est en grande partie favorable, dû au fait que Londres se dit prêt à accepter les conditions des traités et de remplir les mêmes obligations que ses futurs partenaires. L'accueil le plus réservé vient une fois de plus de la France, en raison notamment des difficultés économiques du Royaume-Uni et de la special relationship avec les États-Unis en matière de politique étrangère. (...)

Deuxième veto : Le 29 septembre 1967, la Commission des Communautés européennes publie son avis sur la demande d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège dans lequel elle propose d'ouvrir immédiatement les négociations d'adhésion avec les pays candidats. Malgré cet avis, les partenaires de la France, favorables au premier élargissement des Communautés, continuent à se heurter à l'opposition du général de Gaulle. Le président français avance les difficultés économiques que connaît le Royaume-Uni et exige qu'une solution aux problèmes majeurs soit trouvée avant son adhésion aux Communautés. Contrairement aux Cinq, Paris est persuadé que l'entrée du

Royaume-Uni dans le Marché commun, même sous condition d'accepter les conditions des traités, change fondamentalement la nature de la Communauté qui évoluerait vers une grande zone de libre-échange. (...)

Source : Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), (2016)



Lexique :

adhésion (f.) 1. pripojenie, pričlenenie, adhélia; 2. pripojenie sa

~ à l'Union européenne pričlenenie
k Európskej únii

~ automatique automatické pristúpenie

ajournement (m.) (práv.) odloženie,
odklad, odročenie

~ de peine odklad trestu

~ des négociations odklad rokovaní

candidat, -e (m., f.) (polit.) kandidát,
uchádzač

~ à la présidence kandidát na predsedníctvo

~ à un poste uchádzač o miesto

candidature (f.) (polit.) kandidatúra

~ officielle oficiálna kandidatúra

officialisation (f.) d'une ~ oficiálne oznámenie
kandidatúry

poser sa ~ predložiť kandidatúru, kandidovať

demandeur (m.) 1. žiadateľ; 2. (práv.)
žalobca

~ d'asile žiadateľ o azyl

demande (f.) žiadosť

~ d'asile žiadosť o azyl

~ d'adhésion žiadosť o pristúpenie

demander žiadať, pýtať sa, vyžadovať

~ la naturalisation žiadať o udelenie štátneho
občianstva

~ un entretien žiadať o rozhovor

engagement (m.) záväzok

~ unilatéral jednostranný záväzok

~s internationaux medzinárodné záväzky

tenir ses ~s dodržať záväzky

entamer 1. nakrojiť; 2. načať; 3. začať;
4. poškodiť

~ des négociations otvoriť rokovania

~ la conversation začať rozhovor

~ la réputation de qn poškodiť dobrú povesť
niekoho

~ les contacts nadviazať kontakty

négociation (f.) (dipl.) rokovanie,
negociovanie;

~ bilatérale bilaterálne rokovanie

~ collective kolektívne rokovanie,

~ diplomatique diplomatické rokovanie

~ secrète tajné rokovanie

~ sur la candidature rokovanie o kandidatúre

négociier 1. rokovať, vyjednávať;
2. dohodnúť

~ *un traité* dohodnúť zmluvu

obligation (f.) 1. povinnosť, potreba ;
2. dlhopis; 3. (ekon.) obligácia

~ *matérielle* materiálne potreby

inconciliable avec vos ~s nezlučiteľný s vašimi povinnosťami

opposer 1. postaviť sa proti, oponovať;
2. porovnávať; 3. namietat'

~ *son veto à q* vysloviť sa proti (niečomu)

unification (f.) zjednotenie, unifikácia

~ *allemande* nemecké zjednotenie

~ *européenne* európske zjednotenie

~ *politique* politická unifikácia

veto (m.) (polit.) veto, nesúhlas

~ *présidentiel* prezidentské veto

~ *unilatérale* jednostranný nesúhlas



Exercice 1 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- La Grande Bretagne a posé sa candidature auprès de la Communauté économique européenne à combien de reprises?
- Quelle était la fonction politique du Britannique Harold Wilson et de son collègue George Brown ?
- Présentez les arguments principaux du premier veto de De Gaulle.
- Présentez les arguments principaux du deuxième veto de De Gaulle.
- Présentez les positions des partenaires communautaires de la France sur les vetos de général.



Exercice 2 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

a) zásadne zmeniť povahu spoločenstva

.....

.....

b) nezlučiteľnosť medzi hospodárskymi a vojenskými záujmami

.....

.....

c) odklad rokovaní o členstve

.....

.....

d) zverejniť stanovisko k žiadosti o členstvo

.....

.....

e) akceptovať podmienky zmluvy

.....

.....



Exercice 3 :

Complétez le texte du document 2 par des expressions proposées ci-dessous :

Bruxelles ; Bonn ; Paris ; USA ; Royaume-Uni ; France



DOCUMENT 2:



La relation franco-allemande est la construction européenne 3

Avec le nouveau Chancelier, les relations entre et changent. Dès le début de son mandat, Ludwig Erhard revient sur trois questions laissées de côté pour construire la coopération franco-allemande : la révision des frontières, l'arme atomique et la réunification. Atlantiste convaincu, le Chancelier fonde sa politique étrangère sur l'entente avec les États-Unis qui deviennent alors le seul interlocuteur de la RFA au niveau diplomatique et militaire et s'aligne sur les positions américaines en matière nucléaire et européenne.

En 1965, le Traité de signé par les Six est une étape importante pour l'évolution institutionnelle, et donc politique, de la construction européenne. Il s'agit d'organiser la fusion des exécutifs des trois Communautés (CEE, CECA et Euratom) en deux instances : le Conseil des ministres et la Commission des Communautés européennes. Un mois plus tard la crise de la « politique de la chaise vide » s'ouvre : le Général de Gaulle n'accepte pas le projet de la nouvelle Commission d'assurer à la

Communauté des ressources propres, la perte de souveraineté est évidente pour le Chef d'État.

Sur le plan militaire, la coopération franco-allemande ne prend pas la dimension souhaitée et se limite à des échanges de personnel, une pratique de la concertation et une coopération en matière d'armement. La politique d'indépendance de la France vis-à-vis des et, surtout, la sortie de la du commandement militaire intégré de l'OTAN, en 1966⁷, provoquent une crise politique entre les deux pays qui interdit une coopération militaire efficace.

La situation ne s'améliore évidemment pas quand, en 1967, de Gaulle oppose une nouvelle fois le veto de la France à l'entrée du dans la Communauté européenne. Quand le signataire français du Traité quitte le pouvoir, en 1969, les relations franco-allemandes sont glaciales.

Source : GURA, Radovan ; ROUET Gilles, 2010. pp. 24-30



Exercice 4:

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Comment s'appellait le successeur du chancelier Adenauer?
- b) Quelle ville était la capitale de la République fédérale de l'Allemagne?
- c) En quelle année la France a quitté le commandement militaire de l'OTAN?

⁷ Sur la réintégration contemporaine de la France à l'OTAN, Cf. Radovan GURA, „Francúzsko v Severoatlantickej aliancii“, In: *Bezpečnostné fórum 09*, Banská Bystrica : FPVaMV UMB, 2009 pp. 14- 21.

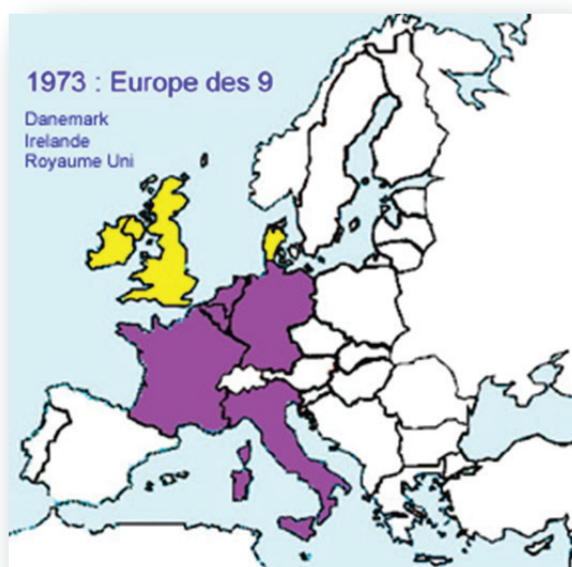
- d) Expliquez l' expression « politique de la chaise vide ».
- e) Caractérisez les relations franco-allemandes à la fin des années 60.
- f) Nommez les Etats membres de l'Europe communautaire à la fin des années 60.



DOCUMENT 3:

Premiers élargissements et la crise économique

Les succès des Six décident le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni à les rejoindre. Le premier élargissement, qui fait passer les Communautés de six à neuf membres en 1973, s'effectuera conjointement avec un approfondissement de leurs tâches à travers la mise en œuvre de nouvelles



politiques (sociale, environnementale, régionale — avec la création du Fonds européen de développement régional (FEDER), en 1975).

Dès le début des années 70, la nécessité d'une convergence des économies et de l'union monétaire s'impose, alors que la suspension de la convertibilité du dollar en or ouvrait une ère de grande instabilité monétaire mondiale, aggravée par les effets des chocs pétroliers de 1973 et de 1979. La mise en place du système monétaire européen (SME), en 1979, a contribué à stabiliser les rapports de change et à inspirer aux États

membres des politiques de rigueur leur permettant de maintenir entre eux les liens de solidarité et les disciplines d'un espace économique ouvert.

En 1981 et en 1986, les adhésions de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal renforcent le flanc sud des Communautés, tout en rendant plus impérative la mise en œuvre de programmes structurels, tels les premiers programmes intégrés méditerranéens (PIM), destinés à réduire les disparités de développement économique entre les Douze.

Source :

- Extrait du manuscrit : Fontaine P. : 12 leçons sur l'Europe, 2007, pp.9 -10
- Carte de la CEE en 1973, (2014)



Exercice 5 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) La Communauté européenne s'est composée de combien de pays membres en 1986 ? Nommez-les. Pour chaque pays donnez la date de son adhésion.
- b) Caractérisez les années 70 du point de vue de la Communauté européenne.
- c) Pourquoi le système monétaire européen (SME) a été mis en place ?
- d) Expliquez ce que c'est ECU.



Lexique :

adhésion (f.) – propojenie

amendement (m.) – pozmeňovací návrh

approfondissement (m.) – prehlbovanie

~ *des tâches* – prehlbovanie úloh

budget (m.) – rozpočet

choc (m.) **pétrolier** – ropná kríza

convention (f.) – dohoda, dohovor

convergence (f.) – zjednotenie, vyrovnanie, konvergencia

~ *des économies* – zjednotenie ekonomík

convertibilité (f.) – konvertibilita

Douze (m., pl.) – Európska dvanásťka

élargissement (m.) – rozširovanie

espace (m.) – priestor

~ *économique* – ekonomický priestor

exécutif (m.) – exekutíva, výkonná moc, orgán výkonnej moci

fonds (m.) – fond

~ *européen de développement régional* – Európsky fond regionálneho rozvoja

fusion (f.) – spojenie, fúzia

traité de ~ zmluva o spojení

programme (m.) **structurel** – štrukturálny program

système (m.) – systém

~ *monétaire européen (SME)* – Európsky menový systém

union (f.) **monétaire** – menová únia

ECU D'OR DE SAINT LUIS ; 13



DOCUMENT 4:

ECU - devise internationale

L'Europe des Neuf se voit dotée d'une monnaie de compte unique et composite :

l'Ecu (European Currency Unit). L'Ecu constitue une nouvelle référence monétaire qui permet de ne recourir ni au mark allemand ni au dollar. La France propose cet acronyme anglais parce que son nom rappelle la monnaie en usage en France au Moyen-Age sous le règne des Valois. L'Ecu



n'est, en fait, qu'une unité de compte, puisqu'il n'y a pas de billets de banque libellés en Ecus. Mais des emprunts internationaux, des dépôts et des chèques bancaires peuvent en revanche être libellés en Ecus. (...) L'Ecu est donc une monnaie fictive dont le cours représente une moyenne de la valeur des monnaies européennes.

Source : Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), (2016)

Module 4

LA COMMUNAUTÉ DANS LES ANNÉES 80



DOCUMENT 1:

Le deuxième élargissement: la Grèce

Depuis l'Accord d'Athènes signé le 9 juillet 1961, la Grèce jouit du statut de membre associé de la Communauté. (...) L'accord d'association, entré en vigueur en novembre 1962, prévoit notamment l'instauration d'une union douanière entre la Grèce et la Communauté ainsi que la conclusion d'un protocole financier et l'harmonisation de certaines politiques, notamment agricoles et fiscales. La libre circulation des personnes, des services et des capitaux est planifiée à l'expiration d'une période de douze ans. (...)



Le coup d'État militaire en 1967, qui inaugure une période de dictature armée et d'isolement diplomatique, entraîne la suspension du régime d'association, (...), jusqu'à sa réactivation au lendemain de la chute de la junte des colonels le 24 juillet 1974. (...)

Alors que la France, et surtout le président de la République Valéry Giscard d'Estaing, appuie la candidature grecque pour des raisons avant tout politiques, la République fédérale d'Allemagne (RFA) la soutient davantage pour des motifs économiques. Le gouvernement grec peut donc compter sur le soutien de deux des plus influents pays de la Communauté. (...)

Les négociations d'adhésion commencent officiellement en juillet 1976. Elles s'achèvent le 23 mai 1979 et aboutissent à la signature du traité d'adhésion, le 28 mai 1979 à Athènes. (...)

La Grèce devient, le 1er janvier 1981, le dixième État membre de la Communauté européenne.

Source : Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), (2016) ;

Extrait du texte : Le deuxième élargissement: la Grèce



Exercice 1 :

Traduisez les phrases suivantes en slovaque.

a) jouir du statut de membre associé

.....

.....

b) l'instauration d'une union douanière

.....

.....

c) la chute de la junte des colonels

.....

.....

d) compter sur le soutien de la Communauté

.....

.....

e) appuyer la candidature grecque pour des raisons politiques

.....

.....



DOCUMENT 2:

Des Dix aux Douze

Au Portugal, l'insurrection militaire et la "révolution des Œillets" en avril 1974 balaie le régime autoritaire. La jeune démocratie portugaise dispose cependant d'un grand capital de sympathie à l'étranger.

Leader du parti socialiste portugais pendant son exil forcé en France et en Allemagne, Mário Soares, le nouveau ministre des Affaires étrangères et



bientôt chef du gouvernement, sillonne l'Europe pour plaider en faveur de la vocation communautaire de son pays.

Sans perdre de temps, le Portugal, lié depuis 1973 à la CEE en vertu d'un accord de libre échange pour les produits industriels et agricoles, dépose officiellement sa demande d'adhésion aux Communautés européennes le 28 mars 1977. Les longues et difficiles négociations d'adhésion débouchent sur la signature, le 12 juin 1985 à Lisbonne, de l'acte d'adhésion du Portugal à la Communauté européenne qui entre en vigueur le 1er janvier 1986.

A Madrid, la mort du général Francisco Franco, le 20 novembre 1975, ouvre la voie au changement politique. Le prince Juan Carlos, son successeur désigné, devient alors roi d'Espagne et entame la démocratisation et la normalisation du pays.

L'Espagne dépose officiellement sa candidature d'adhésion à la Communauté européenne le 28 juillet 1977, soit un mois à peine après la tenue des premières élections législatives démocratiques. Quatre mois plus tard, l'Espagne fait aussi son entrée au Conseil de l'Europe. Répondant à l'invitation du Conseil des ministres, la Commission européenne remet, malgré les difficultés pressenties, un avis favorable. Entamées le 5 février 1979, les négociations, longues et pénibles, aboutissent à la signature à Madrid le 12 juin 1985 de l'acte d'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne.

*Source : Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE,) (2016); Extrait des textes:
L'adhésion du Portugal, L'adhésion de l'Espagne*



Lexique :

aboutir **1.** končiť sa; **2.** à qc viesť k čomu; završiť

aboutissement (*m.*) výsledok

~ *d'une enquête* výsledok prieskumu

achevé, -e (*adj.*) dokončený, -á; úplný, -á

achèvement (*m.*) dokončenie

achever ukončiť, dokončiť

association (*f.*) **1.** združenie, asociácia;
2. pridruženie, pričlenenie

~ *en participation*, účasnícka spoločnosť

A~ européenne de Libre-Echange (AELE)
Európske združenie voľného obchodu

~ *sans but lucratif* neziskové združenie

associé, -e (*m., f.*) spoločník, -ička
(v združení); člen, -ka

~ *actif* aktívny člen

~ *tacite* tichý spoločník

associé, -e (*adj.*) pridružený, -á;
asociovaný, -á

membre (*m.*) ~ pridružený člen

associer **1.** spojiť; **2.** združiť; **3.** asociovať

autoritaire (*adj.*) autoritatívny, -a

gouvernement (*m.*) ~ autoritatívna vláda

coup (*m.*) **d'Etat** (polit.) puč, štátny prevrat

colonel (*m.*) (voj.) plukovník

~ *de gendarmerie* policajný plukovník

dictateur, -trice (*m., f.*) (polit.) diktátor, -ka

dictatorial, -e (*adj.*) (polit.) diktátorský, -á

dictature (*f.*) (polit.) diktatúra

~ *communiste* komunistická diktatúra

~ *fasciste* fašistická diktatúra

~ *militaire* vojenská diktatúra

en vertu de la loi (*loc. adv.*) podľa zákona

jouir (práv.) užiť, užívať

~ *d'une immunité* využívať imunitu

~ *d'une prérogative* mať výsadu

junte (*f.*) (polit.) junta, povstalecká vláda

~ *militaire* vojenská junta

régime (*m.*) (polit.) spoločenské zriadenie, režim

~ *autoritaire* autoritatívny režim

~ *de démocratie populaire*
ľudovodemokratické zriadenie

~ *parlementaire* parlamentný režim

~ *présidentiel* prezidentský režim



Exercice 2 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Cherchez les idées essentielles du Document 1 « *Le deuxième élargissement: la Grèce* ».
- b) Présentez la voie grecque de l'adhésion à la CEE.
- c) Cherchez les idées essentielles du Document 2 « *Des Dix aux Douze* ».
- d) Présentez la voie ibérique de l'adhésion à la CEE en 1986.



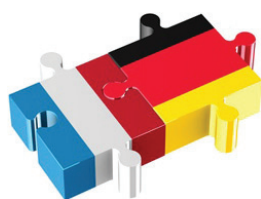
Exercice 3 :

Complétez le texte de Document 3 par des expressions proposées ci-dessous:

Suffrage universel direct, le moteur de l'intégration, Neuf deviennent Dix, la politique européenne, Système monétaire européen



DOCUMENT 3:



La coopération franco-allemande, moteur de la construction européenne 4

Il faut attendre 1975 pour qu'un second tandem redonne à la relation franco-allemande une place centrale

dans des deux pays. Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, tous deux arrivés au pouvoir en 1974, développent de nombreux accords et s'attachent d'une part à poursuivre l'harmonisation des politiques économiques, d'autre part à favoriser les échanges éducatifs. Il s'agit de franchir une nouvelle étape dans la construction européenne.

Durant cette période, le couple franco-allemand redevient européenne dans un projet qui dépasse enfin l'économique. Ainsi, en juillet 1975, lors de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les Neuf définissent une position commune sur la question des droits de l'homme. La même année, à l'initiative du Président français soutenue par le chancelier Schmidt, les Neuf décident que les députés du Parlement européen seront, pour la première fois, élus au Ces élections auront lieu en juin 1979⁸, étape fondamentale pour l'évolution des institutions vers une démocratisation d'une nouvelle Europe politique.

Autre initiative conjointe : en avril 1978, le Conseil européen de Copenhague adopte le principe du (SME) qui entrera en vigueur le 13 mars 1979. Cet accord monétaire donne naissance à l'ECU (*European Currency Unit*) et installe un système de régulation des parités des monnaies des États européens participants. Il s'agit d'en limiter les fluctuations dans un cadre fixé autour d'un cours pivot⁹.

⁸ Les premières élections ont lieu du 7 au 10 juin 1979. En France, le taux de participation s'élève à 60 %, la plus faible étant celui de la Grande-Bretagne, avec 31 %. Simone Veil devient la première femme élue Présidente du Parlement européen. À l'époque, le Parlement comptait 142 députés.

⁹ C'est-à-dire un écart de plus ou moins 2,25 % en principe, avec des exceptions tolérées dans les faits.

Ce système est une première étape de la mise en place ultérieure de l'Union économique et monétaire et de l'Euro¹⁰. Durant cette période, enfin, les avec l'adhésion de la Grèce qui prend effet le 1er janvier 1981, six ans après la candidature de ce pays.

Droits de l'homme, démocratisation des institutions communautaires, intégration d'un pays sortant d'une dictature, intégration monétaire : le couple franco-allemand tente alors de renforcer l'unité politique européenne. Mais la question de la division de l'Allemagne est désormais au centre de nombreux débats.

Source : GURA, Radovan ; ROUET Gilles, (2010), pp. 40-41



Exercice 4 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) En quelle année la Conférence la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) récemment appelée l'Organisation la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été créée?
- b) Donnez le sigle slovaque de cette organisation.
- c) Aujourd'hui la grande partie des Etats membres de l'Union européenne utilisent l'Euro grâce à l'existence de l'Union économique et monétaire. Comment s'appelait le programme monétaire qui a été en vigueur avant l'existence de la monnaie unique européenne ?

¹⁰ Le projet de mise en place de la monnaie unique est lancé par les deux Chefs d'État, bien avant donc que la réunification allemande ne soit réalisée, ce qui relativise la thèse de la transaction, réunification contre euro

**DOCUMENT 4:****L'Acte unique européen**

L'Acte unique européen a été signé les 17 et 28 février 1986 à Luxembourg et à la Haye et est entrée en vigueur le 1er juillet 1987.

L'Acte unique européen a permis incontestablement de redonner vigueur à la construction européenne qui connaissait, à l'époque, une période « d'eupessimisme ». L'Acte unique s'interprète comme un prolongement du traité de Rome de 1957 instituant la Communauté économique européenne. Il permet la transformation, le 1er janvier 1993, du Marché commun issu du traité de Rome en un marché unique sans frontières intérieures. L'Acte unique européen « réunit dans le même instrument des dispositions relatives à la Communauté économique et à la coopération politique, préfigurant la future Union européenne qui devra couvrir l'ensemble du spectre de l'intégration et de la coopération ». L'Union européenne qui prendra forme avec le traité de Maastricht.



L'Acte unique européen est important, d'une part parce qu'il amende plusieurs dispositions du Traité de Rome et d'autre part, parce qu'il introduit une nouvelle forme de coopération en matière de politique étrangère.

L'Acte unique européen a cherché à relancer l'activité communautaire en prévoyant notamment la réalisation effective d'un grand marché intérieur pour le 31 décembre 1992. Ce marché intérieur est défini comme « un espace sans frontières dans lesquelles la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions du Traité ».

L'Acte unique procède aussi à une extension du champ d'action communautaire. Il élargit les compétences de la Communauté aux domaines de la recherche, de l'environnement, du développement technologique, de la politique régionale, de la politique sociale, de la politique étrangère et de la politique économique.

Depuis janvier 1993, le marché unique est pratiquement achevé. Toutefois, la liberté de circulation des personnes, dont le principe a été réaffirmé par le Traité de Maastricht, était encore loin d'être réalisée. Les accords de Schengen (convention du 14 juin 1985 et convention d'application du 19 juin 1990) qui prévoient notamment la suppression des contrôles aux frontières intérieures et l'accroissement de la coopération policière, se sont heurtés à de nombreuses difficultés.

Source : ZARKA Jean-Claude, 2002, p.10



Exercice 5 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Dans le document « Acte unique européen », cherchez les idées essentielles de l'auteur. Soulignez-les.
- b) Redites-les par vos propres mots.

c) Présentez vos propres positions à ce problème en le mettant dans le contexte actuel.



Lexique :

accord (m.) – dohoda, dohovor

~ *monétaire* menová dohoda

~ *de Schengen* – Schengenský dohovor

Acte (m.) **unique européen** – Jednotný európsky akt

activité (f.) **communautaire** – činnosť Európskeho spoločenstva

champ (m.) **d'action** – pole pôsobnosti

~ *communautaire* – pole pôsobnosti Európskeho spoločenstva

compétence (f.) – oprávnenosť, kompetencia

démocratisation (f.) – demokratizácia, presadzovanie demokratických princípov

disposition (f.) – ustanovenie

europessimisme (m.) – europesimizmus, negatívny postoj na budovanie Európskej únie

instrument (m.) – nástroj, orgán (riadiaci)

intégration (f.) – začlenenie, integrácia

la Haye – Haag (mesto v Holandsku)

liberté (f.) **de circulation** – sloboda pohybu

marché (m.) **intérieur** – vnútorný trh

politique (f.) – politika

~ *étrangère* – zahraničná politika

~ *régionale* – regionálna politika

~ *sociale* – sociálna politika

~ *économique* – ekonomická politika

unité (f.) – jednota

~ *politique* – politická jednota

vigueur (f.) – zdatnosť, sila

en ~ v platnosti

entrer en ~ vstúpiť v platnosť



Exercice 6 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

- a) Cieľom Jednotného aktu je realizácia projektu vnútorného trhu pred 1. januárom 1993.

.....

.....

- b) Tento projekt je postavený na rešpektovaní štyroch slobôd ako aj princípu vzájomného uznania.

.....

.....

- c) Členské štáty musia brať do úvahy postoje svojich partnerov.

.....

.....

- d) Jednotný európsky akt predpokladá vytvorenie Menovej a ekonomickej únie.

.....

.....

- e) Rozširuje kompetencie spoločenstva v oblasti zahraničnej politiky.

.....

.....



Exercice 7 :

Associez les expressions dans la colonne A avec les définitions présentées dans la colonne B. Sur la ligne au-dessous du tableau écrivez vos résultats.

	Colonne A		Colonne B
a/	la politique étrangère	1.	- c'est une action qui agrandie, qui étend
b/	l'eupessimisme	2.	- il modifie les Traités de Rome et de Paris
c/	l'an 1973	3.	- c'est une position d'un Etat hors de ses frontières
d/	l'Acte unique européen	4.	- il est caractérisé par une grande instabilité monétaire mondiale
e/	l'élargissement	5.	- il réduit les disparités de développement économique entre les Etats membres
f/	le programme structurel	6.	- il prévoit la suppression des contrôles aux frontières intérieures
g/	années 70	7.	- c'est une position négative à la construction européenne
h/	L'accord de Schengen	8.	- de six à neuf

.....

.....

Module 5

LA NAISSANCE DE L'UNION EUROPÉENNE



DOCUMENT 1:

La coopération franco-allemande 5

Extraits de la conférence de presse conjointe de François Mitterrand, Président de la République et d'Helmut Kohl, chancelier de RFA, Bonn, le 3 novembre 1989



« [...] Plus les événements en Europe de l'Est vont vite, plus nous devons accélérer et renforcer la Communauté européenne. Il faut offrir un pôle solide, homogène, résistant en Europe pour polariser l'ensemble

des mouvements qui aujourd'hui occupent et passionnent les peuples. [...] l'Union économique et monétaire doit prendre un nouveau tour, ainsi que la Charte sociale, sans oublier d'autres questions qui se posent, qui touchent à l'environnement, à l'audiovisuel, à ce qu'on appelle Lomé IV c'est-à-dire à nos accords européens avec un grand nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique. [...]

Question : On entend ici, parmi les hommes politiques allemands, à propos de la question de la réunification de l'Allemagne, que peut-être les voisins et les alliés de l'Allemagne ne seraient pas tellement enthousiasmés

par cette idée, qu'ils auraient même peur de cette réunification. Est-ce que vous, monsieur le Président, vous avez peur d'une éventuelle réunification de l'Allemagne ?

Réponse : Il n'y a pas que les hommes politiques qui en parlent, les journalistes aussi, et particulièrement en Allemagne, mais aussi en France. [...] J'accorde à ce problème allemand une grande importance, mais la réunification ne doit pas se situer sur le plan des craintes ou de l'approbation. Ce qui compte avant tout, c'est la volonté et la détermination du peuple, que le déroulement des faits se produise à une époque que j'ignore, tout de suite ou plus tard, de telle sorte que les Allemands ne feront qu'un seul peuple dans un seul État ou sous une forme à déterminer [...] c'est la volonté des citoyens allemands qui pourra le dire. Et personne n'a à se substituer à cette volonté. Bien entendu, cela ne se produira pas n'importe comment, dans n'importe quelles circonstances. On a coutume de dire [...] il ne faut pas mettre la paix en jeu. Donc cela doit être une démarche pacifique. D'autre part, cela doit être démocratique, ce qui est présupposé puisque nous avons parlé de la détermination du peuple lui-même. Cela regarde aussi les autres pays, spécialement les pays d'Europe. Vous savez qu'il existe des accords et des garanties particulières qui sont définies par les accords de l'après-guerre mondiale, mais aussi par le fait que nous vivons en communauté. [...]

Mais ce qui compte, c'est ce que veulent faire les Allemands, ce qu'ils veulent, et ce qu'ils peuvent. Alors, il y a des problèmes sur lesquels j'exprimerai mon opinion le jour venu. Mais où en est la République démocratique allemande ? Quel sera le degré de ses évolutions ? Que veulent ceux qui la dirigent ? Que veulent ceux qui sont dirigés ? À quel rythme, pour aboutir à quels statuts ou à quelles structures ? Est-il même question dans ces milieux-là de réunification ? J'attendrai que les faits soient là pour terminer cet exposé.

Je réponds à votre question initiale : je n'ai pas peur de la réunification. Je ne me pose pas ce genre de question à mesure que l'histoire avance. L'histoire est là. Je la prends comme elle est. Je pense que le souci de réunification est légitime pour les Allemands. S'ils le veulent et s'ils le peuvent. La France adaptera sa politique de telle sorte qu'elle agira au

mieux des intérêts de l'Europe et des siens. [...] à mesure qu'évolue l'Europe de l'Est, l'Europe de l'Ouest doit se renforcer, renforcer ses structures et définir ses politiques.

Question (inaudible).

Réponse : Là, on me demande de faire un pronostic. Moi ma vie maintenant, elle commence à se raccourcir sérieusement en même temps qu'elle s'allonge. Donc je ne saurais faire de pronostic, mais à l'allure où ça va, je serais étonné que les dix années qui viennent se passent sans que nous ayons à affronter une nouvelle structure de l'Europe [...]. Je comprends très bien que beaucoup d'Allemands le désirent. Il faut simplement qu'ils comprennent que l'histoire ne se fait pas comme ça. Il existe des pays qui sont déjà, pour certains d'entre eux, depuis un millénaire, et d'autres depuis des centaines d'années, habitués à voisiner, à se quereller, à étudier leurs équilibres. Ces données doivent rentrer en jeu lorsque l'on parle de ce problème. Alors, mon pronostic partira d'une constatation évidente : c'est que ça va vite, très vite. Cela n'ira pas ensuite aussi vite que le désirent ceux qui parlent de réunification pour maintenant. Mais pas un homme politique européen ne doit désormais raisonner sans intégrer cette donnée, cela me paraît évident. Je ne fais pas de pronostic précis, la réunification pose tant de problèmes que j'aviserais à mesure que les faits se produiront.

Question : (inaudible).

Réponse : Il y a déjà un certain nombre d'années que j'ai entrepris d'organiser des visites d'État dans la plupart des pays dits de l'Est. C'est ce que j'ai fait à diverses reprises avec l'Union soviétique, avec la Hongrie et plus récemment avec la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Pologne. J'ai l'intention de continuer. J'avais prévu d'inscrire dans ce calendrier une visite d'État en RDA du temps où M. Honecker assurait la responsabilité des affaires. Il n'y a pas de raison de modifier mon programme. Je ne fais pas de visite à telle ou telle personne. Je visite un peuple et son État. Les circonstances peuvent, bien entendu, créer un certain nombre d'opportunités, mais je ne vois pas ce qui m'empêcherait de me rendre en RDA. Le problème est maintenant de fixer une date ; je ne sais pas quand elle sera mais elle ne sera pas tardive.

Question : (en allemand).

Réponse : Vous faites allusion au cas particulier des Allemands appartenant aux deux États allemands.

Est-ce que ce raisonnement s'appliquerait aux personnes qui sont citoyens des pays étrangers ? J'ai bien cru comprendre qu'il s'agissait de ceux qui vivent au-delà de la ligne Oder-Neisse. C'est ce que vous vouliez dire ou est-ce que je me trompe ? C'est cela. Alors pourquoi est-ce que vous ne l'avez pas dit ?

Je pense que les frontières doivent disposer d'une certaine forme d'intangibilité pour autant que l'intangibilité ait présidé à l'histoire du monde, mais enfin qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ce sujet. [...]

Question : Est-ce que vous pensez qu'avec la grande influence dont vous disposez, vous pouvez pendant votre voyage dans "l'autre Allemagne" pousser à obtenir des élections libres ?

Réponse : Dans tous les pays où je vais, je défends, en respectant les règles de la politesse, les idées qui me sont chères. Je ne cache jamais ma préférence pour un système démocratique. Je n'entends pas faire la leçon à ceux qui me reçoivent, mais j'entends témoigner pour les peuples et pour le développement pacifique et démocratique du monde. D'autant plus que lorsque je vais dans un pays donné, surtout là où il se pose ce genre de problèmes, je ne rencontre pas que des dirigeants officiels, je rencontre aussi des représentants des diverses formes de pensée. C'est ce que j'ai fait dans les pays que j'ai cités tout à l'heure. J'ai rencontré les dirigeants et j'ai rencontré les opposants. Je continuerai de le faire, y compris en République démocratique allemande. [...]

Question : (Europe à deux vitesses).

Réponse : Je réponds : j'espère que non. Je ne le désire pas, mais il ne faudrait pas que les pays qui souhaiteraient s'installer dans le wagon de queue freinent ceux qui se trouvent dans la locomotive. Je ne sais pas qui sera ici et qui ne sera pas là. La France entend bien se situer parmi ceux qui veulent avancer. [...] »

Conférence de presse conjointe de François Mitterrand et d'Helmut Kohl , (2009),
Interventions de François Mitterrand uniquement.



Exercice 1 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- Présentez la position de François Mitterrand à la réunification allemande ?
- Expliquez l'importance du renforcement de la Communauté européenne au début des années 90.
- Présentez la position du président français à l'évolution politique dans l'Europe de l'Est.



DOCUMENT 2 :

Europe divisé

Les deux blocs, Est et Ouest étaient organisés en alliances économique et

stratégique : - à l'Est, l'organisation économique du COMECON créée en 1949 est formée de 7 Etats européens. - à l'Ouest, la Communauté économique européenne (CEE), créée en 1957 et composée de 12 Etats en 1989.



Source : Apres le mur : l'Europe, (2014).

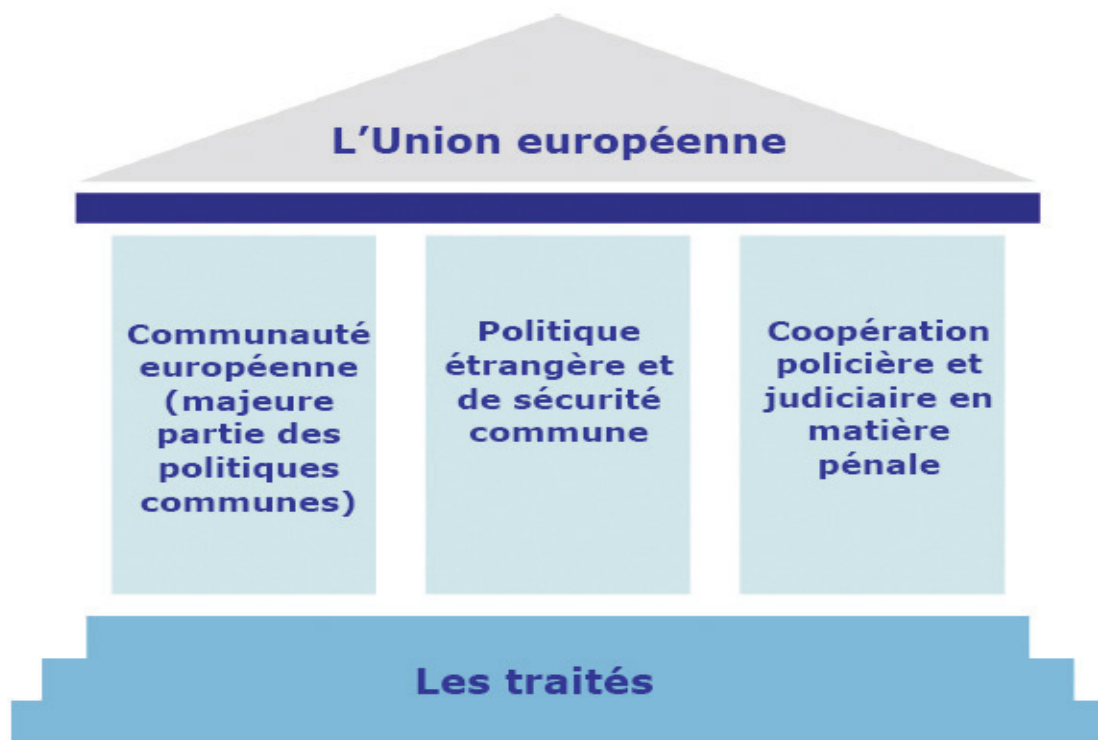


DOCUMENT 3:

Le Traité de Maastricht

- Le traité signé le 7 février 1992 à Maastricht dépasse l'objectif économique initial de la Communauté (réaliser un marché commun) et lui donne une vocation politique. Il marque une nouvelle étape dans le processus "d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe".
- Le Traité de Maastricht est entrée en vigueur, le 1er janvier 1993,
 - Le Traité de Maastricht institue l'Union européenne. Le titre premier du Traité : le Traité sur l'Union européenne « *marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens* ». L'Union européenne présente deux volets essentiels : d'une part l'Union politique et d'autre part l'Union économique et monétaire.

- Le Traité de Maastricht détermine les différents objectifs de l'Union : la promotion d'un progrès économique et social équilibré et durable, le renforcement de la protection des droits et intérêts des ressortissants des États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union, le développement d'une coopération étroite dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, le maintien intégral et le développement de l'acquis communautaire, l'affirmation de l'identité de l'Union sur la scène internationale.
- Le Traité de Maastricht crée l'Union européenne qui repose sur trois piliers d'importance inégale :



1^{er} pilier – l'Europe communautaire - regroupe trois communautés européennes:

- Euratom – Communauté européenne de l'énergie atomique (instituée par le Traité de Rome du 25 mars 1957)

- CEE - Communauté économique européenne,
(instituée par le Traité de Rome du 25 mars 1957) d'après la
nouvelle dénomination - CE Communauté européenne
- CECA – Communauté européenne du charbon et d'acier –Traité de
Paris – le 18 avril 1951)
- 2^{ème} pilier la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;
- 3^{ème} pilier la coopération dans les domaines de la justice et des
affaires intérieures (JAI).

➤ Le Traité de Maastricht apporte plusieurs innovations :

1) L'élargissement du champ de compétence de l'Europe communautaire

Dans les domaines : la politique industrielle, les grands réseaux transeuropéens de transport, la protection des consommateurs, l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé publique.

Le Traité de Maastricht introduit « le principe de subsidiarité » = une meilleure répartition des prises de décision entre les niveaux communautaire, national et régional.

2) L'accroissement des compétences du Parlement européen

Le Traité permet l'extension du rôle législatif de l'Assemblée de Strasbourg et renforce son contrôle sur le budget communautaire. Il introduit aussi un vote d'approbation par le Parlement pour la désignation de la Commission européenne.

3) La coopération des États membres en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI)

Cette coopération concerne : la politique de l'asile, les règles régissant le franchissement des frontières extérieures des États membres, la politique de l'immigration et la politique à l'égard des ressortissants de pays tiers, la lutte contre la toxicomanie, la lutte contre la fraude de dimension internationale, la coopération judiciaire en matière civile et pénale, la coopération douanière et la coopération policière en vue de la prévention et de la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et d'autres formes graves de criminalité internationale.

4) La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Selon le Traité de Maastricht, « l'Union se donne pour objectif d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire le moment venu, à une défense commune ».

Les objectifs ambitieux de la PESC sont les suivants :

- la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union ;
- le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses États membres sous toutes ses formes ;
- le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale ;
- le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit ;
- la promotion de la coopération internationale.



5) La citoyenneté européenne

Le traité reconnaît la citoyenneté européenne à toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union. La citoyenneté européenne est donc conditionnée par la citoyenneté nationale mais elle donne de nouveaux droits :

- le droit de circuler et de résider librement dans les pays de la Communauté ;
- la protection à l'étranger de la part des ambassades et des consulats de n'importe quel Etat membre lorsqu'un État n'a pas de représentation diplomatique dans cet Etat ;
- le droit de voter et d'être élu dans l'Etat où l'on réside pour les élections européennes et municipales sous certaines conditions ;
- le droit de pétition devant le Parlement européen ;
- le droit de déposer, auprès du Médiateur européen, une plainte concernant un mauvais fonctionnement de l'administration communautaire.

6) L'Union Économique et Monétaire (UEM)

Elle se caractérise par la création d'une monnaie européenne unique, l'Euro, gérée par une Banque centrale européenne indépendante. Les douze pays qualifiés pour l'Euro (Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg,

Pays-Bas, Autriche, Espagne, Finlande, Irlande, Portugal, Grèce) sont parvenus à satisfaire aux cinq critères de convergence économique.

Souce : Le Traité de Maastrich, (2009).



Exercice 2 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

1. Spoločná zahraničná a bezpečnostná politika.

.....

.....

2. Spolupráca v oblasti súdnictva.

.....

.....

3. Maastrichtská zmluva bola podpísaná všetkými členskými štátmi Európskeho hospodárskeho spoločenstva.

.....

.....

4. Občania členských štátov únie majú právo voliť a byť zvolení.

.....

.....

5. Udržanie mieru a posilnenie medzinárodnej bezpečnosti.

.....

.....



Lexique :

acquis (m.) 1. skúsenosti, znalosti;
2. sociálne výhody

~ *communautaire* (práv.) súbor zákonov a ustanovení Európskej Únie

validation (f.) des ~ professionnels
potvrdenie odborných skúseností

affaire (f.) 1. záležitosť; 2. aféra;
3. obchod; 4. (pl.) veci, potreby

~ *de corruption* korupčná aféra

~ *diplomatique* diplomatická záležitosť

~ *économique* ekonomická záležitosť

~ *politique* politická aféra

~ *s étrangères* zahraničné záležitosti

chargé (m.) ~ *d'affaires ad interim*
diplomatický zástupca dočasne poverený vedením zastupiteľského úradu

conseil (m.) ~ *en affaires sociales* výbor pre sociálne záležitosti

Ministre (m.) des ~s étrangères et européennes Ministerstvo zahraničných

vecí a európskych záležitostí

affirmation (f.) 1. potvrdenie; 2. tvrdenie; 3. (práv.) výpoveď

~ *de compte* potvrdenie účtu

~ *de créance* výpoveď pohľadávky

~ *de l'identité européenne* potvrdenie európskej identity

~ *sous serment* prísahná výpoveď

citoyenneté (f.) (polit.) občianstvo

~ *européenne* európske občianstvo

loi (f.) sur la citoyenneté zákon o občianstve

obtenir ~ získať občianstvo

priver de ~ zbaviť občianstva

droit (m.) 1. právo, nárok; 2. poplatok

~ *communautaire* komunitárne rávo, právo Európskeho spoločenstva

~ *de circuler et de résider librement*
právo pohybovať sa a slobodne prebývať

~ *de l'Union européenne* právo Európskej únie

~ *de pétition* petičné právo

~ *de voter et d'être élu* právo voliť a byť zvolený

~ *de déposer une plainte* právo podať sťažnosť, žalobu

extension (f.) rozšírenie

~ *automatique* automatické rozšírenie

~ *de l'autonomie* rozšírenie autonómie

franchise (f.) oslobodenie (od poplatkov)

~ *douanière* oslobodenie od colných poplatkov

franchissement (m.) prechod, prepravovanie, preprava

~ *des frontières extérieures des États membres* prechod vonkajších hraníc členských štátov

fraude (f.) podvod

~ *fiscale* daňový podvod

instauration (f.) založenie, nastolenie

~ *de la justice* nastolenie spravodlivosti

instaurer zaviesť, nastoliť

~ *un dialogue intérieur* (za)viest' vnútorný dialóg

maintien (m.) 1. udržiavanie ; 2. správanie

~ *de la paix* udržanie mieru (*angl. - peace-keeping*)

~ *de l'ordre* udržiavanie poriadku

~ *modeste* skromné správanie

prise (f.) 1. uchopenie; 2. dobytie, zmocnenie;

~ *à partie regès* (práv.) vymáhanie škody na súdnom úrade

~ *de contact* nadviazanie kontaktov

~ *de décision* prijatie rozhodnutia

~ *de position* zaujatie stanoviska

~ *de possession* ujatie sa držby

~ *du pouvoir* uchopenie (prevzatie) moci

ressortissant, -e (m., f.) (polit.) štátny príslušník, štátna príslušníčka

évacuation (f.) ~ *des ressortissants en péril* evakuácia štátnych príslušníkov v nebezpečenstve

subsidaire (adj.) podporný, -á; pomocný,

-á; subsidiárny, -a;

subsidiarité (f.) subsidiarita;

principe (m.) de ~ princíp subsidiarity; princíp, podľa ktorého má byť každá aktivita štátu iba podporná, subsidiárna

vote (m.) (polit.) hlasovanie, odhlasovanie

~ *à main levée* hlasovanie zdvihnutím ruky

~ *d'approbation* aprobatívne hlasovanie, hlasovanie s cieľom schvaľovania

~ *de confiance* hlasovanie o dôvere

~ *majoritaire* väčšinové hlasovanie

droit (m.) de ~ hlasovacie právo



Exercice 3 :

Entourez la bonne réponse.

1. *Laquelle de ces informations est inexacte?*
 - a) L'Union européenne présente trois volets essentiels : l'Union politique, l'Union économique et monétaire, l'Union militaire.
 - b) L'Union européenne présente deux volets essentiels : d'une part l'Union politique et d'autre part l'Union économique et monétaire.
2. *l'Union européenne a été instaurée :*
 - a) le 1er janvier 1989
 - b) le 1er janvier 1993
 - c) le 1er janvier 1995
 - d) le 1er janvier 2000
3. *Parmi les objectifs du traité de Maastricht ne figuraient pas :*
 - a) l'affirmation de l'identité de l'Union sur la scène internationale.
 - b) l'instauration d'une citoyenneté de l'Union,
 - c) l'instauration du poste de Le Haut-Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.
 - d) le développement d'une coopération étroite dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.
4. *La Communauté européenne de l'énergie atomique*
 - a) a disparu par la création de l'Union européenne.
 - b) a disparu après la signature du traité de Lisbonne.
 - c) existe à nos jours.
5. *Le 3^e pilier représentait la politique étrangère et de sécurité commune.*

a) C'est faux.

b) C'est vrai.

6. *Le principe de subsidiarité signifie :*

a) une meilleure répartition des prises de décision entre les niveaux global, européen et local.

b) une meilleure répartition des prises de décision entre les niveaux communautaire, national et régional.

c) que les Etats sont remplacés par l'union.



Exercice 4 :

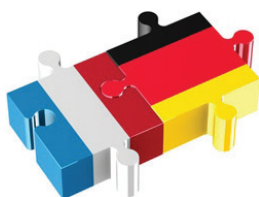
Rédigez les phrases en utilisant les expressions suivantes :

la politique de l'asile ; le franchissement des frontières extérieures des États membres ; la politique de l'immigration ; des ressortissants de pays tiers ; la lutte contre la fraude de dimension internationale ; la coopération douanière ; la lutte contre le terrorisme ; le renforcement de la démocratie ; le maintien de la paix ; la sauvegarde des valeurs.



DOCUMENT 4:

La coopération franco-allemande 6



(...)

Extraits de la Conférence de presse conjointe de M. Jacques CHIRAC Président de la République et M. Helmut KOHL chancelier de la République fédérale d'Allemagne. *Strasbourg - Bas-Rhin, le 18 mai 1995.*

Question: - Des rumeurs vous ont prêté l'intention d'opérer et de demander au chancelier Kohl des modifications au sein du système monétaire européen. Qu'en est-il exactement ?

Le Président: - Ces rumeurs sont aussi absurdes que dénuées de tout fondement. Il ne faut pas toujours croire ce que l'on lit. Nous avons évoqué les problèmes monétaires, le chancelier et moi, dans des termes qui n'avaient rien à voir avec ceux auxquels vous faites allusion. Nous avons simplement marqué notre volonté commune de faire en sorte que les engagements pris par l'Union européenne, dans le cadre du traité de Maastricht, soient tenus et ils le seront. Il n'est pas question, bien entendu, que la France ait une politique économique et monétaire qui ne soit pas conforme à ses engagements.

Le Chancelier: - Je souscris entièrement à ces paroles.

Question: - Avez-vous traité le problème du chômage et comment pourrait-on ensemble lutter contre le chômage ?

Le Président: - C'est un souci du chancelier et c'est un grand souci pour le gouvernement français. (...) Nous sommes également de l'avis que l'Union européenne doit avoir pour préoccupation importante celle de la lutte contre le chômage, dans des conditions raisonnables, notamment par le financement d'un certain nombre des grands travaux d'infrastructures communs qui intéressent l'ensemble de l'Europe.

Le Chancelier: - Sur le principe, nous voyons les choses de la même façon. Naturellement, les conditions ne sont pas toujours les mêmes chez nous et en France. Une partie des problèmes que nous rencontrons sont des problèmes particulièrement graves dans les nouveaux Länder, après l'unification des deux Allemagnes. Mais nous avons des problèmes communs à tous les pays industrialisés. (...)

Par exemple, une observation que nous avons faite et qui est à peu près la même en France. Moins la formation est bonne, plus le danger du chômage est grand, plus on se fait vieux, plus le danger d'être au chômage et de ne plus trouver du travail est grand. Ce qui est très grave à mes yeux et de voir des gens de cinquante ans ne plus trouver de travail. Un défi particulier résiste dans le fait de trouver des emplois pour les femmes. Aussi bien sur

le plan national que sur le plan européen, nous allons coopérer très étroitement sur ce dossier. (...)

Question: - Monsieur le chancelier, avez-vous dit il y a trois ans et demi lorsqu'il s'agissait de l'entrée en vigueur de l'Union monétaire en 1999 : " il faut avant d'y arriver, au cours de la conférence intergouvernementale de 1996, avoir fait des progrès considérables en matière de politique européenne ? "

Le Chancelier: - Très certainement. Car nous ne voulons pas d'une zone de libre échange de luxe, mais l'intégration européenne.

(...)

Question: - (...). Mais est-ce que vous êtes tous les deux d'accord sur la vitesse de l'intégration de l'Europe ?

Le Président: - C'est un peu la même question que la question précédente, et le chancelier a répondu. L'Europe est une construction qui se fait jour après jour. Nous sommes partis du traité de Rome, nous avons tous ratifié l'Acte unique, nous avons chacun à notre manière adopté le traité de Maastricht, nous progressons et nous entendons continuer à progresser. Demain, nous aurons une Europe monétaire, nous aurons Europe de la défense, dont nous avons bien besoin, nous aurons une Europe de la justice, une Europe sociale, et par conséquent cette progression se fait dans le cadre de discussion où chacun apporte sa part. Dans ces discussions si on y met de la mauvaise volonté, naturellement il ne se passe rien. Mais quand chacun veut y mettre de la bonne volonté, alors on progresse. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous continuerons à faire. Je le dis souvent, l'entente franco-allemande qui a été à l'origine de la construction européenne, qui est une condition nécessaire de cette construction, même si ce n'est pas une condition suffisante, qui ne doit en aucun cas être qualifiée, comme le disait tout à l'heure Helmut Kohl, "d'hégémonisme" - ce n'est pas du tout dans notre esprit - mais qui reste néanmoins une nécessité, cette entente franco-allemande est dans la nature des choses aujourd'hui. Même si les hommes changent, ce qui est la loi de la démocratie, la nature des choses, ne change pas et l'amitié, le lien franco-allemand ne change pas.

Source : Association de Jaques Chirac, (2009).

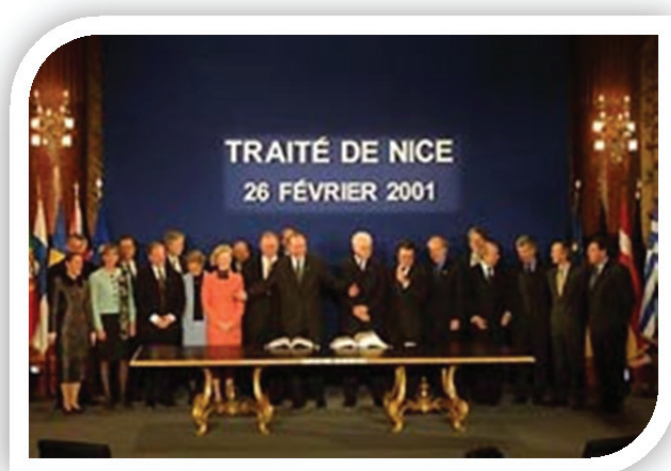


Source : Jacques Chirac, (2016)



Module 6

DE MAASTRICHT À NICE



Exercice 1 :

En consultant le lexique ci-dessous complétez le texte de Document 1 par des expressions manquantes.



DOCUMENT 1:

Europe de 15

..... de Berlin, suivie de la réunification allemande le 3 octobre 1990, et la démocratisation des pays d'Europe centrale et orientale, libérés de de l'Union soviétique, elle-même confrontée à sa propre autodissolution en décembre 1991, transforment profondément la structure politique du continent.

Les Communautés européennes elles aussi sont en pleine évolution. Les États membres négocient un nouveau traité sur l'Union européenne, dont sont fixées par le Conseil européen (les chefs d'État ou de gouvernement) à Maastricht, les 9 et 10 décembre 1991. Le traité entre en vigueur le 1^{er} novembre 1993. La CEE est rebaptisée «Communauté européenne» (CE). En ajoutant au système communautaire un système dans certains domaines, le traité crée l'Union européenne. Il fixe aux États membres un programme ambitieux: d'ici à 1999; nouvelles politiques communes; citoyenneté européenne; politique étrangère et de sécurité commune (PESC); sécurité intérieure.

Ce nouvel élan et l'évolution de la géopolitique du continent conduisent trois nouveaux pays à entrer dans l'Union le 1^{er} janvier 1995: l'Autriche, la Finlande et la Suède. Désormais, l'Union des Quinze poursuit sa marche vers le projet le plus spectaculaire qu'elle puisse offrir aux citoyens: le remplacement de leur par l'euro. Le 1^{er} janvier 2002, la monnaie européenne circule dans les douze pays de et prend le statut de grande monnaie de paiement et de réserve à côté du dollar.

Source :

- Fontaine P., (2007) ;
- Commission européenne, DG Presse et communication , octobre 2003, p.11.



Lexique :

autodissolution (f.) (polit.)

samorozpustenie; zánik z vlastnej vôle

~ *d'un parti politique* zánik politickej strany z vlastnej vôle

motion d'~ návrh na samorozpustenie

chute (f.) pád, pokles

~ *du communisme* pád komunizmu

~ *du cours* pád kurzu

~ *du mur de Berlin* pád Berlínskeho múra

~ *du prix de pétrole* pád ceny ropy

démocratisation (f.) (polit.)

demokratizácia

~ *des médias* demokratizácia médií

~ *des relations internationales*
demokratizácia medzinárodných vzťahov

dissolution (f.) rozklad, rozpustenie, zrušenie

~ *d'un empire* rozpad ríše

~ *d'un système* rozpad systému

géopolitique (f.) geopolitika

ligne (f.) línia

~ *de défense* obranná línia

~ *de démarcation* demarkačná čiara, línia

~ *droite* priama línia

~ *politique* politická línia, kurz

~ *directrice* hlavná línia, základná línia

monnaie (f.) (ekon.) 1. peniaz, minca;
2. mena; 3. peniaze

~ *commune* spoločná mena

~ *convertible* konvertibilná mena

~ *courante* bežná mena

~ *nationale* národná mena

~ *européenne* európska mena

~ *de paiement* platobná mena

système (m.) (polit.) systém, sústava, zriadenie

~ *communautaire* komunitárny systém, systém európskeho spoločenstva

~ *de coopération intergouvernementale*
systém medzivládnej spolupráce

~ *monétaire* menový systém, menová sústava

~ *politique* politický systém, politické zriadenie

~ *unitaire* unitárny systém

tutelle (f.) poručníctvo, opatera, poručenstvo

~ *administrative* dozor nad samosprávou, správny dozor, štátny dozor

union (f.) zväz, únia, spolok

~ *monétaire* menová únia

zone euro (f.) eurozóna



Exercice 2 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

1. La CEE existe-t-elle après Maastricht ?
2. Expliquez pourquoi nous parlons de la transformation de l'Europe au début des années quatre-vingt-dix.
3. Quels sont les objectifs de l'Union européenne déterminés par le traité de Maastricht ?
4. Quand est-ce que la monnaie unique européenne a commencé à circuler en Europe ?
5. Est-ce qu'en Autriche, en Finlande et en Suède on peut payer par l'euro ?



Exercice 3 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

1. Rozpad sovietskeho politického systému umožnil vytvorenie nových štátov.

.....

.....

.....

2. Spoločnou menou niektorých štátov únie sa stalo euro.

.....

.....

.....

3. Stabilizácia situácie na Strednom Východe zapríčinila pád cien ropy.

.....

.....

.....

4. Zmluva o Európskej únii bola ratifikovaná dvanástimi štátmi.

.....

.....

.....

5. Národné meny budú nahradené jednotnou európskou menou.

.....

.....

.....



DOCUMENT 2:

Le Traité d'Amsterdam

Adopté en juin 1997 par les chefs d'État et de gouvernement des Quinze puis signé le 2 octobre 1997, le Traité d'Amsterdam est entré en vigueur le 1^{er} mai 1999.

Les Quinze ne sont pas arrivés à s'entendre sur la réforme des institutions européennes. Jacques Delors a parlé de « fiasco ». Aucun résultat n'a été obtenu sur la réduction du nombre des commissaires européens et sur la réforme de la pondération des voix du Conseil des ministres.



Quelques progrès ont été toutefois enregistrés :

- La communautarisation d'un certain nombre de politiques - qui relevaient jusque-là de la coopération intergouvernementale - en matière de sécurité intérieure et de justice (politique d'asile, visas, immigration...). Notons que le Traité révisé ne communautarise pas la coopération policière et la coopération judiciaire en matière pénale. (Une partie importante de l'ancien troisième pilier est transférée dans le premier pilier : tout ce qui concerne la circulation des personnes, l'asile et l'immigration, ainsi que la coopération judiciaire en matière civile. Restent dans le troisième pilier, dont le fonctionnement est amélioré, les matières relatives à la coopération policière et à la coopération judiciaire en matière pénale.
- Le Traité d'Amsterdam, qui modifie le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, prévoit également le renforcement de la politique sociale et la création d'une politique de l'emploi. Le Traité d'Amsterdam consacre la promotion d'un niveau d'emploi élevé comme un des objectifs de l'Union européenne.
- Le Traité d'Amsterdam vient aussi renforcer les droits du citoyen européen. Aux termes du Traité, *« l'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit, principes qui sont communs aux États membres »*
- Le Traité d'Amsterdam comporte des dispositions qui ont pour objectif de rendre la PESC plus efficace (création d'un « Haut représentant pour la PESC », définition de « Stratégies communes »)

Dans un « protocole sur les institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne » le Traité d'Amsterdam prévoit que «

un an au moins avant que l'Union européenne ne compte plus de vingt États membres, une conférence des représentants des gouvernements des États membres est convoquée pour procéder à un réexamen complet des dispositions des traités relatives à la composition et au fonctionnement des institutions ».

Source : ZARKA, Jean-Claude, 2002, pp. 14 -15.



Lexique :

commissaire (*m.*) komisár

~ *du gouvernement* vládny komisár

~ *européen* európsky komisár

Haut ~ vysoký komisár

commission (*f.*) 1. komisia; 2. provízia

C~ européenne Európska komisia

~ *de contrôle* kontrolná komisia

~ *de coordination* koordinačná komisia

~ *d'élection* volebná komisia

~ *des mandats* mandátová komisia

communautarisation (*polit.*)

komunotarizácia, spoločné konanie štátov európskych spoločenstiev,

communautariser (*polit.*) zaviesť spoločné konanie štátov európskych spoločenstiev, komunotarizovať

communautaire (*adj.*) (*polit.*) vlastný, -á európskemu spoločenstvu, komunitárny, -a

actes (*f.*) ~s (*prév.*) listiny a dokumenty európskeho spoločenstva

droit (*m.*) ~ komunitárne právo, právo Európskeho spoločenstva

ordre (*m.*) *juridique* ~ právny poriadok európskeho spoločenstva

conférence (*f.*) 1. konferencia, 2. prednáška

~ *multilatérale* multilaterálna konferencia

~ *tripartite* tripartitná konferencia

convoquer zvolať

~ *un sommet* zvolať samit / zvolať zasadnutie na najvyššej úrovni

disposition (*f.*) (*prév.*) ustanovenie

~s *communes et transitoires* spoločné a prechodné ustanovenia

~s *législatives* zákonné opatrenia

droit (*m.*) 1. právo, nárok; 2. poplatok;

~ *de veto* právo veta

~ *du citoyen européen* právo európskych občanov

~ *international* medzinárodné právo

~ *s de l'homme* ľudské práva

Etat (*m.*) štát

~ *de droit* právny štát

réexamen (*m.*) preskúmanie, revízia, preverenie

~ *complet* kompletne preskúmanie



Exercice 4 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

1. Est-ce que le traité d'Amsterdam a apporté de grands changements pour les Etats membres de l'Union ?
2. Le traité d'Amsterdam a modifié des traités existants ?
3. Le traité d'Amsterdam prépare-t-elle l'union pour son élargissement?
4. Combien d'Etats membres de l'union ont négocié le traité d'Amsterdam ?



DOCUMENT 3:

Le Traité de Nice

Compte tenu de cet échec d'Amsterdam, une nouvelle Conférence intergouvernementale a été convoquée en 1999. Elle a donné lieu au traité de Nice, signé le 26 février 2001.

Les Quinze ont obtenu, un accord minimal sur la réforme des institutions communautaires. Cet accord définit le cadre institutionnel nécessaire pour rendre possible l'entrée dans l'union, dès 2003, des pays candidats à l'adhésion (Pologne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Lettonie, Estonie, Lituanie, Bulgarie, République tchèque, Slovénie, Chypre, Malte et Turquie).



Les objectifs :

- L'extension limitée des votes à la majorité qualifiée.

La fiscalité, la sécurité sociale, la culture, la santé ou l'éducation resteront des questions traitées à l'unanimité des États membres car, sur chacun de ces sujets, certains pays membres ont tenu à conserver un strict droit de veto.

Le Traité de Nice prévoit toutefois le passage à la majorité qualifiée pour la coopération judiciaire en matière civile, à l'exception des aspects touchant au droit de la famille.

Pour certains chapitres sensibles (contrôle aux frontières extérieures, libre circulation et séjour des ressortissants des États tiers), l'application de la majorité qualifiée n'était pas décidée.

- La composition de la Commission européenne.

Les « grands pays » ont accepté de perdre leur second commissaire en 2005. Le Traité de Nice a prévu que la composition de la Commission de Bruxelles sera plafonnée lorsque l'Union européenne comptera 27 pays membres. Le président de la Commission sera par ailleurs élu à la majorité qualifiée par les États membres. Le Traité de Nice renforce ses pouvoirs.

- La repondération des voix au Conseil de l'Union européenne.

Le Traité de Nice prévoit une nouvelle échelle de répartition des voix allant de 3, pour Malte, à 29, pour les quatre « grands pays ». Les « petits » États membres ont obtenu qu'un accord ne puisse pas être pris sans l'aval de 14 États sur 27.

- Le Conseil européen de Nice a également abordé un certain nombre de sujets concernant L'Europe des *citoyens*.

- les Quinze ont approuvé l'Agenda social qui détermine une liste d'actions à mener pour harmoniser les législations dans ce domaine ;
- les Quinze ont entériné la création d'une Agence alimentaire européenne ;
- les Quinze ont adopté une déclaration reconnaissant la « spécificité » des activités sportives, qui permettra au sport, en particulier au football, d'échapper à certaines règles communautaires ;

- les Quinze ont signé la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui, pour la première fois, vient réunir les droits civils et politiques, les droits économiques et sociaux, ainsi que les droits dits de la « troisième génération ». Certains souhaitent doter la Charte d'un statut contraignant, par une insertion dans les traités (...)

Source : ZARKA, Jean-Claude, 2002, pp. 16-17.



Exercice 5 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Après quelle période successive le traité d'Amsterdam un nouveau sommet européen, le sommet de Nice, est convoqué ?
- b) Quel était l'objectif prioritaire du sommet de Nice ?
- c) Comment est-ce que les résultats de sommet de Nice ont influencé l'évolution d'intégration en Europe centrale ?
- d) Présentez les changements européens examinés au cours du sommet de Nice.



Exercice 6 :

Liez des informations présentées dans le tableau avec des traités qui les examinent.

INFORMATION	TRAITE
✓ la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	le traité d'Amsterdam
✓ la réforme institutionnelle	
✓ l'Agenda social	
✓ février 2001	
✓ le renforcement des droits du citoyen européen	le traité de Nice
✓ octobre 1997	
✓ la définition de « Stratégies communes » pour PESC	
✓ l'Agence alimentaire européenne	



Exercice 7:

Traduisez les expressions suivantes en français.

a) hlasovanie kvalifikovanou väčšinou

.....

b) inštitucionálny rámec

.....

c) reforma komunotárnych inštitúcií

.....

d) striktne zachovať právo veta

.....

e) súdna spolupráca v oblasti občianskeho práva

.....

f) pobyt štátnych príslušníkov z tretích štátov

.....

g) posilniť právomoci

.....

h) nový prepočet prerozdelenia hlasov

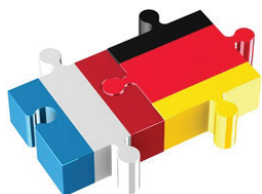
.....

i) schváliť harmonizáciu legislatívy

.....

j) zjednotiť občianske a politické práva

.....

**DOCUMENT 4 :****La coopération franco-allemande 7***Divorce franco-allemande*

Après l'arrivée au pouvoir de Gerhard Schröder, en octobre 1998, les positions françaises et allemandes deviennent clairement divergentes en matière de construction européenne. Le soutien de Jacques Chirac à l'Allemagne pour que le pays devienne membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU ne suffit pas à inciter les Allemands à chercher un compromis permettant au couple franco-allemand de fonctionner à nouveau. En particulier, lors de la préparation des Traités d'Amsterdam de 1997 et de Nice en 2001, deux textes prévus pour préparer l'élargissement futur de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale et aux pays d'Europe du sud, le partenariat ne fonctionne plus. Amsterdam a été en effet un échec car le couple franco-allemand en panne n'a pas pu amorcer un processus qui aurait permis d'adopter de nouvelles règles de fonctionnement des institutions communautaires inadaptées à une UE prévue à 25, puis 27¹¹. Quatre années plus tard, le Traité de Nice, qui autorise l'élargissement de 2004, trouve une solution aux problèmes non résolus par le Traité d'Amsterdam mais au prix de tensions telles entre la France et l'Allemagne que beaucoup évoquent la rupture ou le « divorce ».

Le partenariat amical est devenu une cohabitation plus ou moins imposée. D'un côté, l'Allemagne fédérale cherche à renforcer sa position à l'Est, de l'autre, la France est inquiète de la perte de sa propre influence et tente en conséquence de limiter l'influence allemande au niveau européen. Dans ce contexte, c'est l'Allemagne qui impose à la France le plus grand élargissement de l'UE et la France n'a pas d'autre choix que d'accepter car l'interdépendance entre les deux pays interdit toute autre politique¹² : l'Allemagne et sa puissance sont indispensables à la France dont des analystes de plus en plus nombreux prédisent le déclin politique et

¹¹ En particulier, les problèmes de composition de la commission (nationalités des commissaires), de la pondération des voix au sein du Conseil, ou encore de définition des matières nécessitant le recours à la règle de l'unanimité. Les longues discussions concernant ces points ont évidemment renforcé l'image d'une Europe technocratique, éloignée des citoyens.

¹² Cf. GURA Radovan, (2008).

économique, voire culturel. La politique française en matière européenne s'inscrit alors dans une posture de suivisme vigilant de la politique allemande et l'Allemagne n'est plus le partenaire « unique » dans cette union qui s'est élargie.

Indépendamment des options politiques des deux pays, le poids du vieux couple franco-allemand se relativise inéluctablement dans ce nouveau contexte. Le bilatéralisme franco-allemand ne suffit plus à faire fonctionner l'union car il faut désormais s'entendre à plusieurs, dans le cadre d'un nouveau multilatéralisme qui intègre une Grande-Bretagne qui n'est plus marginalisée et des pays du sud qui rompent avec une politique souvent inspirée des positions françaises. De plus, l'unification allemande n'est plus un enjeu car elle a été réalisée. Le couple franco-allemand doit, pour exister, s'arrimer à une autre logique (comme celle, ultérieurement, de l'approfondissement). Il semble bien qu'un décalage d'appréciation existe alors entre les deux pays concernant cette évolution idéologique. Les « ratés du couple »¹³ se multiplient alors. Par exemple, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) seront mises en œuvre à partir de la signature d'un accord franco-britannique à Saint-Malo en 1998.

Source : GURA, R. adovan ; ROUET, Gilles, 2010. pp. 84-86

¹³ Cf. COLARD Daniel, (2002)

Module 7 :

LE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL POUR L'EUROPE



DOCUMENT 1:

La Convention européenne

Les Etats membres de l'Union se sont rendu compte des risques d'un blocage général du système lorsque 25 ou 30 pays auront adhéré à l'Union européenne.

C'est au cours du Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, que les chefs d'Etat ou de gouvernements des Etats membres de l'UE ont décidé de convoquer une Convention chargée de réfléchir aux possibles réformes du fonctionnement de l'Union européenne, dans la perspective de son élargissement. La mission de la Convention, telle que définie dans la

Déclaration de Laeken, était *"d'examiner les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union et de rechercher les différentes réponses possibles"*. Ses travaux ont débuté le 28 février 2002. La Convention devait notamment se pencher sur la simplification des traités communautaires. Les 105 membres de la Convention représentaient les gouvernements des Etats membres et candidats (1 par Etats membres et candidats), les parlements nationaux (2 par Etats membres) et les institutions communautaires. Les réunions étaient ouvertes et l'ensemble des documents mis à la disposition du grand public.

La Convention tenait ses réunions plénières à Bruxelles, dans l'hémicycle du Parlement européen.

Source : Convention européenne, (2009)



Exercice 1 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Qu'est-ce que c'est la Convention européenne ?
- b) Expliquez des causes de la création de la Convention européenne.
- c) Définissez le rôle principal de la Convention européenne ?
- d) La Convention était-elle ouverte sur la société civile ?
- e) Où est-ce que siégeait la Convention ?



DOCUMENT 2:

Travail de la Convention européenne

Le 20 juin 2003, Valéry Giscard d'Estaing, en tant que président de la Convention européenne, a donc présenté un projet de traité constitutionnel, ou « Constitution », au Conseil européen de Thessalonique.



Le projet de Constitution avait été considéré par le Conseil comme une "bonne base de départ" pour la Conférence intergouvernementale (CIG) de 2003, dont l'objet était d'approuver le traité constitutionnel "dans les meilleurs délais.

Après un an et demi d'existence, la Convention européenne a achevé ses travaux sur l'avenir de l'Europe élargie le 10 juillet 2003. Un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe a ainsi été remis à la présidence italienne de l'UE, le 18 juillet 2003.

C'est à Rome, le 4 octobre 2003, en présence de tous les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Europe élargie et de leurs ministres des Affaires étrangères, que l'ouverture des négociations entre les gouvernements des Quinze et des nouveaux Etats membres a débuté. Le 13 décembre 2003, réunis en Sommet européen à Bruxelles, les dirigeants des 25 ne sont pas parvenus à un accord sur l'ensemble du projet.

Chargée de poursuivre les négociations, la présidence irlandaise de l'Union européenne a mené des consultations bilatérales avec les Etats membres, tout au long de son mandat, de janvier à juin 2004. Les 17 et 18

juin 2004, réunis en Conseil européen, les chefs d'Etat ou de gouvernement des 25 ont trouvés un accord sur le projet de traité constitutionnel.

Pour être signé par les dirigeants européens, le texte a dû être mis au point par les juristes-linguistes du Conseil de l'UE, dans l'ensemble des langues officielles de l'Union européenne.

Le traité devait être ratifié par chaque Etat membre pour pouvoir entrer en vigueur le 1er novembre 2006.

Source : Convention européenne, (2009)



Exercice 2 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

a) Valéry Giscard d'Estaing predstavil návrh ústavnej zmluvy.

.....

.....

b) Európska rada zvolala medzivládnu konferenciu.

.....

.....

c) Európsky konvent zavřil svoju prácu na projekte « budúcnosť Európy ».

.....

.....

d) Írske predsedníctvo Európskej únie je poverené pokračovať v rokovaníach.

.....

.....

e) Európska 25 nedospela v zhode na projekte.

.....

.....

f) Zmluva musí byť ratifikovaná v každom členskom štáte.

.....

.....



DOCUMENT 3:

Signature à Rome du traité "établissant une Constitution pour l'Europe"

Les chefs d'Etat et de gouvernement, accompagnés de leurs ministres des Affaires étrangères, ont signé le traité « établissant une Constitution pour l'Europe » dans la salle des Horaces et des Curiaces, à l'endroit même où furent signés les traités de Rome en 1957. D'ici on utilise l'expression « un nouveau traité de Rome ».

Une Convention pour l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, a rédigé le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Le Conseil européen a adopté ce traité le 18 juin 2004 et les Etats membres l'ont officiellement signé le 29 octobre 2004. Restait à ratifier ce texte par les Etats.



Source : Europeens, (2009)

La plupart l'ont fait par voie parlementaire (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Slovaquie, Slovénie). Deux pays l'ont ratifié par référendum : Espagne et Luxembourg. Le traité a ensuite été rejeté par référendum en France (55,6 % de vote contre) le 29 mai 2005, suivi 3 jours plus tard des Pays-Bas (61,8 % de vote contre). La ratification dans les autres pays (Danemark, Irlande, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède) est reportée sine die.

Une des priorités de la présidence allemande du Conseil était le débat sur la manière de relancer le processus. Réuni à Berlin sous la présidence de Mme Angela Merkel, les 21 et 22 juin 2007, le Conseil européen a décidé de convoquer la *Conférence intergouvernementale* (CIG), et de lui confier la mission d'élaborer et d'adopter un nouveau traité.

Source : Europeens, (2009)



Lexique :

adhérer pril'núť, pripojiť sa, stať sa členom

~ *à une opinion* pripojiť sa k názoru

~ *à une organisation* vstúpiť do organizácie

adhésion (f.) 1. pripojenie, pričlenenie, adhélia; 2. pripojenie sa

~ *à la Constitution* pripojenie k ústave

~ *à l'Union européenne* pripojenie k Európskej únii

~ *automatique* automatické pristúpenie

référéndum (m.) *sur l'~* referendum o vstupe

satisfaire des critères d'~ splniť prístupové kritériá

consultation (f.) porada, konzultácia

~ *politique* politická konzultácia

rappeler pour ~ povolať na konzultácie

consulter radiť, konzultovať

~ *un avocat* radiť sa s advokátom

élargir rozšíriť, rozťahnuť

élargissement (m.) rozšírenie, rozširovanie

~ *du dialogue social* rozšírenie sociálneho dialógu

~ *de l'Union européenne* rozširovanie Európskej Únie

mandat (m.) 1. rozkaz, príkaz; 2. mandát

~ *d'amener* príkaz k predvedeniu (k súdu)

~ *de délégué* mandát delegáta

~ *législatif* zákonodarný mandát

~ *parlementaire* parlamentný mandát

expiration (f.) *de ~* ukončenie mandátu

négociation (f.) (dipl.) rokovanie, negociovanie

~ *biletérale* bilaterálne rokovania

~ *collective* kolektívne rokovanie, (výsledkom je kolektívna zmluva)

~ *diplomatique* diplomatické rokovanie

~ *secrète* tajné rokovanie

~ *sur la candidature* rokovanie o kandidatúre

présidence (f.) 1. predsedníctvo; 2. prezidentský mandát

~ *d'honneur* čestné predsedníctvo

~ *tournante de l'UE* rotujúce predsedníctvo v EÚ

prendre ~ de la commission ujať sa predsedníctva komisie

rotation (f.) *de la ~* postupná výmena predsedníctva, rotácia predsedníctva

sous la ~ du président za predsedníctva
prezidenta

président, -e (m., f.) 1. prezident;
2. predseda, -kyňa

~ *autoproclamé* samovyhlásený prezident

~ *de la commission* predseda komisie

projet (m.) projekt, návrh, zámer, plán

~ *de loi* návrh zákona

~ *diplomatique* diplomatický projekt

~ *régional* regionálny projekt

discussion (f.) d'un ~ *de loi* rozprava o
návrhu zákona

présentation (f.) du ~ *de convention*
predstavenie návrhu dohody

rejet (m.) d'un ~ odmietnutie návrhu



DOCUMENT 4:

Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe

La déclaration de Laeken a posé la question de savoir si la simplification et le réaménagement des traités ne devraient pas ouvrir la voie à l'adoption d'un texte constitutionnel. Les travaux de la Convention ont finalement abouti à l'élaboration d'un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe, texte qui a recueilli un large consensus lors de la session plénière du 13 juin 2003.

Le texte du traité a été présenté le 20 juin 2003, au Conseil européen réuni à Thessalonique, au nom de la Convention européenne. Tout le monde a pensé que ce texte constituerait le fondement d'un futur Traité établissant la Constitution européenne.

PRÉFACE

Le Conseil européen réuni à Laeken, en Belgique, les 14 et 15 décembre 2001, constatant que l'Union européenne abordait un tournant décisif de son existence, a convoqué la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe.

Cette Convention a été chargée de formuler des propositions sur trois sujets : rapprocher les citoyens du projet européen et des Institutions européennes ; structurer la vie politique et l'espace politique européen dans une Union élargie; faire de l'Union un facteur de stabilisation et un repère dans l'organisation nouvelle du monde.

La Convention a identifié des réponses aux questions posées dans la déclaration de Laeken :

- elle propose une meilleure répartition des compétences de l'Union et des Etats membres;*
- elle recommande une fusion des traités, et l'attribution à l'Union de la personnalité juridique;*
- elle établit une simplification des instruments d'action de l'Union;*
- elle propose des mesures pour accroître la démocratie, la transparence et l'efficacité de l'Union européenne, en développant la contribution des parlements nationaux à la légitimité du projet européen, en simplifiant les processus décisionnels, en rendant le fonctionnement des Institutions européennes plus transparent et plus lisible ;*
- elle établit les mesures nécessaires pour améliorer la structure et renforcer le rôle de chacune des trois Institutions de l'Union en tenant compte, notamment, des conséquences de l'élargissement.*

La Constitution européenne devait atteindre deux objectifs généraux : le renforcement des institutions européennes et le rapprochement de l'Europe vers ses citoyens. Cette constitution devait ouvrir de nouvelles perspectives : en particulier, l'affirmation d'une identité européenne sur un plan international.

Ce traité n'a pas été ratifié suite aux résultats des referendums français et néerlandais.

Source : European convention, (2007)



Exercice 4 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Quelle était la réalité du projet « Constitution européenne » ?
- b) Expliquez le cas français de la Constitution pour l'Europe.
- c) Est-ce que le traité constitutionnel européen (TCE) était ratifié par la République slovaque ?



Exercice 5 :

Traduisez les phrases suivantes en français.

- a) Európsky konvent dokončil práce o budúcnosti rozšírenej Európy.

.....

.....

b) Rozširovanie Európskej únie má politický a aj morálny prínos.

.....

.....

c) Úlohou konventu bolo preskúmať základné otázky spojené s budúcim rozvojom únie.

.....

.....

d) Všetky dokumenty sú k dispozícii širokej verejnosti.

.....

.....

e) Návrh ústavnej zmluvy bol predstavený Európskej rade.

.....

.....

f) Otvorenie rokovaní medzi vládami Dvadsaťosmičky a novými členskými štátmi.

.....

.....

g) Hlavy štátov a vlád sa dohodli na texte zmluvy.

.....

.....

h) Tento text vytvárá základ budúcej Európy.

.....

.....



Exercice 5 :

Voici quelques questions traçant un panorama de l'évolution de l'Europe et de l'Union européenne depuis l'an 2000, avec les dates clés, les principaux actes diplomatiques et les noms à retenir. Cochez la bonne réponse.

1. *Un document relatif aux droits fondamentaux dans l'Union européenne a été élaboré en décembre 2000. Sur le plan juridique, quel nom porte-t-il ?*

- a) Charte
- b) Constitution
- c) Déclaration
- d) Traité

2. *Le début du XXI^e siècle a été marqué par la création d'une instance chargée de réfléchir sur l'avenir de l'Europe. Quel nom lui a été donné ?*

- a) Assemblée constituante
- b) Bureau élargi
- c) Convention
- d) Directoire

3. *Qui a présidé cette instance ?*

- a) Juan Manuel Barroso
- b) Jacques Chirac
- c) Romano Prodi
- d) Valéry Giscard d'Estaing

4. *Quand a été réalisée l'adoption du projet de Constitution européenne par les chefs d'État et de gouvernement ?*

- a) 2002

b) 2003

c) 2004

d) 2005

5. *Quel a été l'événement marquant du premier trimestre 2002 ?*

a) Un grave attentat

b) Une banqueroute de plusieurs milliards

c) Les élections européennes

d) La généralisation de l'euro

6. *Quand a été signé le traité d'Athènes ?*

a) 2002

b) 2003

c) 2004

d) 2005

7. *Quand a eu lieu la désignation de la Commission européenne en fonction en 2008 ?*

a) 2002

b) 2003

c) 2004

d) 2005

8. *Quelle a été la date officielle de l'entrée de dix nouveaux membres dans l'Union européenne ?*

a) 1er janvier 2002

b) 1er mai 2003

c) 1er mai 2004

d) 1er janvier 2005

9. *Quand ont eu lieu les premières élections à 25 du Parlement européen ?*

a) 2002

b) 2003

c) 2004

d) 2005

10. *En quelle année y a-t-il eu un nouveau traité de Rome ?*

a) 2002

b) 2003

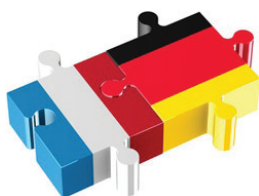
c) 2004

d) 2005



DOCUMENT 5:

La coopération franco-allemande 8

*Coopération reprend le souffle*

Est lancé, à partir du 31 janvier 2001, le processus dit de Blaesheim¹⁴ qui prévoit des rencontres environ tous les deux mois afin de compléter les deux sommets franco-allemands prévus depuis le Traité de l'Élysée. Ces rencontres « informelles » car sans ordre du jour fixe réunissent désormais le Président français¹⁵, le Chancelier fédéral et les deux ministres des Affaires étrangères et permettent des échanges réguliers et une meilleure coordination des positions des deux pays sur les dossiers internationaux, européens et bilatéraux. D'autres réunions sont également organisées, à un rythme plus soutenu, entre les deux ministres des Affaires étrangères et, selon les thèmes des réunions, entre d'autres ministres.

Mais ce processus n'a pas été initié pour renforcer l'efficacité du couple franco-allemand. Il s'agit plutôt d'éviter désormais que les divergences entre les deux pays ne constituent un obstacle pour les prises de décisions lors des grands rendez-vous européens. Le processus peut ainsi permettre de définir au préalable une position commune. Une thérapie du dialogue, en quelque sorte.

Ces efforts de concertation ont des effets positifs et la coopération bilatérale se débloque enfin. L'enthousiasme semble bien être revenu lors de la célébration du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée qui a eu lieu à Paris et Berlin les 22 et 23 janvier 2003 avec les députés des deux pays.

(...)

Jacques Chirac et Gerhard Schroeder, qui a été reconduit Chancelier en octobre 2002, notamment grâce aux Verts, traditionnellement pacifistes,

¹⁴ Du nom de la commune alsacienne de 1300 habitants où a eu lieu la première rencontre le 31 janvier 2001.

¹⁵ Au début de la mise en place de cette nouvelle concertation, les réunions ont lieu à cinq, en incluant le Premier ministre français Alain Juppé puis Lionel Jospin, lors de la cohabitation, la configuration évolue avec l'accès à la Présidence de Nicolas Sarkozy.

expriment le 22 janvier leur opposition conjointe à la guerre en Irak décidée par le Président américain George W. Bush. Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, réagit le même jour et qualifie les deux pays de représentants d'une « vieille Europe ». Les USA ne parviennent cependant pas à isoler la France de l'Allemagne et la Russie rejoint très rapidement le nouvel axe qui, dès le 10 février, publie une déclaration commune : *« La Russie, l'Allemagne et la France, en étroite coordination, réaffirment que le désarmement de l'Irak [...] est l'objectif commun de la communauté internationale [...]. Il y a un débat sur les moyens d'y parvenir. [...] Toute solution doit s'inspirer des principes de la Charte des Nations unies [...]. Il y a encore une alternative à la guerre »*¹⁶

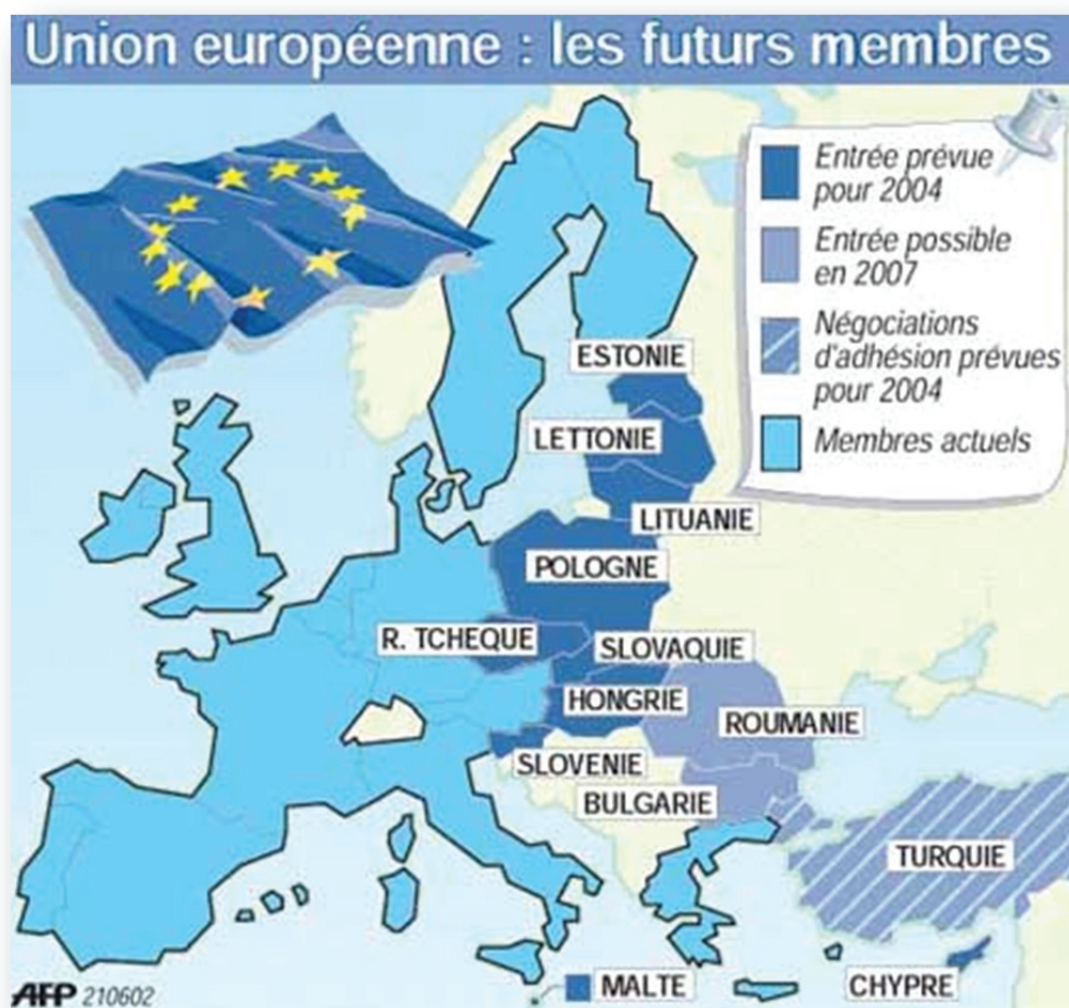
Après le malentendu de 1989 entre la France et la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la guerre d'Irak de 2003 révèle des divergences profondes entre anciens États-membres de l'UE et nouveaux entrants mais, cette fois, l'Allemagne fait cause commune avec la France et c'est la légitimité même du couple franco-allemand qui est remise en cause en particulier par les dix pays de l'élargissement de 2004. Cette crise a donc bien contribué au rapprochement franco-allemand mais a également rendu nécessaire pour la France comme pour l'Allemagne de chercher à rétablir, ensemble, une position sinon de leadership au moins de moteur de la construction européenne.

Source : GURA, Radovan ; ROUET, Gilles, 2010. pp. 94-96

¹⁶ Dès le 9 janvier 2003, Jacques Chirac déclare lors de ses vœux à la presse : «le recours à la force est toujours un constat d'échec et la pire des solutions». Le 14 janvier, le Chancelier allemand réclame une deuxième résolution de l'ONU. Le 30 janvier, les chefs d'État de huit pays européens (Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, rejoints le lendemain par la Slovaquie) soutiennent les USA dans une lettre commune publiée dans plusieurs journaux européens. La Chine ensuite soutiendra l'axe Paris-Berlin-Moscou. Les différents textes franco-allemands sur ce sujet sont sur http://www.leforum.de/artman/publish/cat_index_70.shtml, (9 août 2009).

Module 8 :

ELARGISSEMENT EN 2004



Source : AFP, (2016)



DOCUMENT 1

Critères de Copenhague

Après la chute des régimes communistes, les pays de l'ancien bloc de l'Est ont manifesté leur volonté d'adhérer à la Communauté européenne. Or, à cette époque, l'héritage des systèmes et structures socio-économiques rendait difficile une intégration rapide des pays de l'Est dans la Communauté. Aussi, pour les aider à évoluer vers la démocratie libérale et l'économie de marché, la Communauté, puis l'Union européenne, ont conclu avec eux des accords d'association dans la perspective d'une future adhésion. Le Conseil européen d'Essen (9-10 décembre 1994) a défini une stratégie de « préadhésion » pour préparer les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) à l'intégration progressive de l'acquis communautaire. L'UE les a soutenus dans leurs efforts d'adoption des règles communautaires par le biais d'une véritable stratégie de préadhésion. Elle leur a apporté son assistance financière afin de développer leurs institutions, leurs infrastructures et leurs économies.

Le Conseil européen de Copenhague (21-22 juin 1993) avait auparavant précisé les critères politiques et économiques à remplir en vue d'adhérer à l'Union européenne dans la « liste de Copenhague ». (...)

Source : Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, (2016) ; Extrait du texte : Les élargissements de l'Union européenne



Lexique :

assistance (*f.*) pomoc, podpora, účasť

~ *consulaire* konzulárna pomoc

~ *diplomatique* diplomatická pomoc

~ *financière* finančná pomoc

~ *humanitaire* humanitárna pomoc

~ *judiciaire* právna pomoc

~ *militaire* vojenská pomoc

~ *mutuelle* vzájomná pomoc

~ *publique* verejná starostlivosť

~ *technique* technická pomoc

assister byť prítomný, zúčastniť sa (ako pozorovateľ, neaktívne)

~ *à la réception* zúčastniť sa na recepcii

~ *à une conférence* zúčastniť sa na prednáške

démocratie (*f.*) (polit.) demokracia

~ *directe* priama demokracia

~ *indirecte* nepriama demokracia

~ *intérieure de parti* vnútrostranícka demokracia

~ *parlementaire* parlamentná demokracia

~ *parlementaire unicamérale* jednokomorová parlamentná demokracia

~ *populaire* ľudová demokracia

~ *représentative* reprezentatívna demokracia

démocratique (*adj.*) (polit.) demokratický, -á

démocratisation (*f.*) (polit.) demokratizácia

~ *des médias* demokratizácia médií

~ *des relations internationales* demokratizácia medzinárodných vzťahov

de préadhésion (*adj.*) predvstupový

Instrument (m.) d'aide de ~ (IAP) mechanizmus predvstupovej pomoci (program finančnej pomoci EÚ)

statut (m.) ~ predvstupový štatút

stratégie (f.) ~ predvstupová stratégia

économie (*f.*) (ekon.) **1.** ekonómia, hospodárstvo ; **2.** ekonomika; **3.** vedenie, správa; **4.** šetrenie

~ *commerciale* obchodná ekonómia

~ *communautaire* ekonomika Európskej únie, komunitárna ekonomika

~ *de marché* trhovú ekonomiku

~ *dirigée* riadené hospodárstvo

~ *étatique* štátne hospodárstvo

- ~ *nationale* národné hospodárstvo
- ~ *planifiée* plánované hospodárstvo
- ~ *politique* politická ekonómia
- ~ *privée* súkromné hospodárstvo
- ~ *rurale* agrohospodárstvo, vidiecke hospodárstvo
- globalisation (f.) de l'~ mondiale* globalizácia svetovej ekonomiky
- paralysie (f.) de l'~* ochromenie hospodárstva
- relance (f.) de l'~* oživenie hospodárstva
- intégration (f.)** (polit.) integrácia
- ~ *dans l'UE* integrácia do EU
- ~ *européenne* európska integrácia
- ratification (f.)** (práv.) potvrdenie, ratifikácia
- ~ *de la constitution* ratifikácia ústavy
- ~ *par le président* ratifikácia prezidentom
- régime (m.)** (polit.) spoločenské zriadenie, režim
- ~ *absolu* absolutistický režim
- ~ *autoritaire* autoritatívny režim
- ~ *de démocratie populaire* ľudovodemokratické zriadenie
- statut (m.)** **1.** (práv.) štatút; **2.** (pl.) stanovy
- ~ *de la ville* štatút mesta
- social-démocrate¹ (adj.)** (polit.) sociálno-demokratický, -á
- social-démocrate² (n.)** (polit.) sociálny demokrat, sociálna demokratka
- social-démocratie (f.)** (polit.) sociálna demokracia
- système (m.)** (polit.) systém, sústava, zriadenie
- ~ *de contrôle bancaire* systém bankovej kontroly
- ~ *d'information sur la migration* informačný systém o migrácii
- ~ *parlementaire* parlamentný režim
- ~ *présidentiel* prezidentský režim
- ~ *du bipartisme* systém vlády dvoch politických strán
- ~ *monétaire européen* európsky menový systém
- ~ *d'aides sociales* systém sociálnej pomoci
- systematisation (f.)** systemizácia, usporiadanie do systému
- systematiser** systematizovať, usporiadať do systému
- transition (f.)** (polit.) **1.** prechod (z jedného systému do druhého); **2.** prechodné obdobie
- ~ *démocratique* demokratický prechod
- ~ *vers la démocratie* prechod k demokracii
- transitoire (adj.)** **1.** (polit.) prechodný, -á; **2.** dočasný, -á
- régime (m.)* ~ prechodný režim
- situation (f.)* ~ dočasná situácia

voie (f.) 1. cesta ; 2. spôsob, prostriedok

~s de droit (loc.) právne prostriedky,
právna cesta

~ *parlementaire* parlamentným
spôsobom

~ *référendaire* cestou referenda



DOCUMENT 2:



Copenhague 2002, un sommet historique

Le Conseil européen, réuni le 13 décembre 2002 à Copenhague, a fait franchir au processus d'unification européenne l'une des étapes les plus importantes de toute son histoire. En

décidant de faire adhérer dix nouveaux pays à partir du 1^{er} mai 2004, les Quinze n'ont pas seulement élargi la surface géographique ni accru le nombre de citoyens de l'Union européenne. Ils ont mis fin à la coupure brutale du continent, divisé depuis 1945 entre le monde libre et le monde communiste.

Ce cinquième élargissement a une portée politique et morale. Il permet à des pays également européens, de par leur situation géographique, leur culture, leur histoire, leurs aspirations, tels que la

République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie, de rejoindre la famille démocratique européenne et de partager le grand dessein des pères fondateurs. Les traités d'adhésion, signés à Athènes le 16 avril 2003, permettent en particulier aux peuples des nouveaux membres de participer dans les mêmes conditions que leurs partenaires aux élections européennes de juin 2004.

Source : FONTAINE Pascale, (2007).



Exercice 2 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Expliquez la valeur « historique » du sommet de Copenhague.
- b) Combien des Etats candidats ont adhéré à l'Union européenne suite au sommet de Copenhague en 2002 ?
- c) En quelle année les Slovaques ont votés pour la première fois leurs représentants au Parlement européen ?



DOCUMENT 3

Les référendums d'adhésion

Les ratifications s'opèrent selon deux modes différents : par la voie référendaire pour les pays entrants afin d'associer les populations à ce choix décisif, par la simple voie



parlementaire chez les anciens membres. Les referendums, dont certains ont été organisés avant même la signature du traité, donnent partout des résultats très largement favorables. (...)

Tableau : Les référendums d'adhésion à l'UE en 2003

Pays	Date	Participation	Oui	Non
Malte	8 mars 2003	91%	53,6%	46,3%
Slovénie	23 mars 2003	55%	89,7%	10,3%
Hongrie	12 avril 2003	45,6%	83,7%	16,2%
Lituanie	10-11 mai 2003	65%	89,9%	10,1%
Slovaquie	16-17 mai 2003	52%	92,4%	6,2%
Pologne	7-8 juin 2003	59%	77,4%	22,5%
République tchèque	13-14 juin 2003	55%	77,3%	22,7%
Estonie	14 sept. 2003	63%	67%	33%
Lettonie	20 sept. 2003	72,5%	67%	32%

Source : Eurostat



Exercice 3:

Traduisez les expressions suivantes en français.

a) organizovať referendum

.....

b) najväčšia účasť v hlasovaní

.....

c) najmenšia účasť voličov

.....

d) voliči hlasovali vo väčšine prípadov « ZA »

.....

e) priaznivé výsledky referenda

.....

f) voliči na Malte v porovnaní so Slovenskom

.....

g) ak porovnáme hlasovanie

.....



Exercice 4:

En utilisant les expressions de l'exercice précédent décrivez le déroulement des référendums d'adhésion à l'UE en 2003 dans les pays entrants.



DOCUMENT 4 :

L'entrée des dix nouveaux membres et l'adaptation institutionnelle de l'Union

Bien qu'établi dans la perspective de douze nouveaux membres, il a fallu compléter le traité de Nice pour permettre l'intégration progressive des dix nouveaux États membres dans les institutions de l'Union. Il a fallu définir une période de transition par étapes successives depuis la signature du traité d'adhésion (16 avril 2003) jusqu'à l'entrée effective des nouveaux

membres (1er mai 2004), puis organiser leur participation effective aux institutions: à partir du 1er novembre 2004 pour la participation des Vingt-cinq à la Commission et dès les élections européennes de juin 2004 pour le Parlement européen.

La Commission européenne

La Commission européenne des Quinze, comptant 20 membres, s'est trouvée portée à trente avec l'arrivée des dix commissaires obtenus par les pays arrivants. Les commissaires en place ont conservé leurs attributions et les nouveaux n'ont pas reçu de portefeuille en propre tout en ayant la possibilité de s'initier au fonctionnement du collège. (...)



Le Conseil de l'Union européenne

Dans le contexte de l'élargissement de l'Union à 8 États d'Europe centrale et orientale, Malte et Chypre, les représentants des nouveaux membres ont participé dès la signature du traité d'adhésion du 16 avril 2003 aux travaux du Conseil des ministres et aux réunions des divers comités et groupes de travail en qualité d'observateurs, avec possibilité de prise de parole. Cependant, le droit de vote ne leur est accordé qu'à partir de leur adhésion effective du 1er mai 2004. Pendant la période transitoire jusqu'au 31 octobre 2004, les anciens membres conservent leur nombre de voix pour les votes à la majorité qualifiée et les nouveaux reçoivent l'équivalent en fonction de leur

taille, c'est-à-dire *grosso modo* proportionnellement à leur poids démographique respectif. (...)

Jusqu'à la fin 2006, ce sont les anciens membres qui continuent à assumer la présidence semestrielle du Conseil de l'Union, donnant ainsi aux nouveaux membres le temps de s'y préparer. La Slovénie sera le premier État issu des derniers élargissements à assurer la présidence du Conseil de l'UE au premier semestre 2008. (...)

Le Parlement européen

Le Parlement européen, dès la signature du traité d'adhésion en 2003, a invité les pays adhérents à envoyer des députés «



observateurs », sans droit à la parole ni au vote en séances plénières. Ils sont 162 parlementaires, répartis par nationalités selon la grille du traité de Nice corrigée au sommet de Copenhague de 2002 et désignés parmi les personnalités ayant déjà une expérience des affaires européennes. Ils ont choisi les commissions où ils vont siéger et s'exprimer mais sans pouvoir voter. Dès l'adhésion, le 1er mai 2004, ces observateurs bénéficient du statut ordinaire des parlementaires et viennent s'ajouter aux 626 députés des Quinze élus en 1999, portant provisoirement l'effectif de l'Assemblée à 788 membres. La répartition définitive des sièges aux élections européennes de juin 2004 est calquée sur la base de la déclaration sur l'élargissement de l'Union de Nice (...)

Source : Le site du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) ; Extrait des textes: Les élargissement de l'Union européenne ; www.cvce.eu



Exercice 5:

Répondez de manière précise aux questions posées.

- a) Quel traité a-t-il spécifié la période de transition à l'entrée des dix nouveaux membres ?
- b) Combien de membres a compté la Commission européenne en 2004 ? Expliquez.
- c) Combien de commissaires ont-ils disposé d'un portefeuille dans cette période de transition ?
- d) Depuis quel moment le Conseil de l'Union européenne a-t-il travaillé d'après le mode nouveau ?
- e) Comment est-ce que les représentants des nouveaux membres ont participé aux travaux du Conseil des ministres dans cette période de transition ?
- f) Depuis quel moment est-ce que les nouveaux Etats membres participent à la présidence tournante du Conseil de l'Union ? Expliquez.
- g) En quel période la Slovaquie préside du Conseil de l'Union européenne ?
- h) Quels documents ont spécifié le fonctionnement du Parlement européen dans la période de transition en 2003-2004 ?
- i) Décrivez la position des représentants de nouveaux Etats membres au Parlement européen.
- j) Combien de députés européens représentent notre pays au Parlement européen à ce jour ?



Exercice 6:

Traduisez les expressions suivantes en français.

a) Bolo potrebné stanoviť etapy prechodného obdobia.

.....

.....

b) Na práci sa podieľali od podpisu prístupovej zmluvy.

.....

.....

c) Na práci pracovných skupín sa zúčastňovali ako pozorovatelia.

.....

.....

d) Úradujúci komisári si ponechali svoje kompetencie.

.....

.....

e) Predsedníctvo v Rade Európskej únie zabezpečovalo v druhej polovici roku 2008 Slovinsko.

.....

.....

f) Starí členovia si zachovali počet hlasov v hlasovaní kvalifikovanou väčšinou.

.....

.....

g) Zástupcovia prístupových krajín sa zúčastňovali na práci Európskeho parlamentu

.....

.....

h) Na práci sa podieľali bez práva na vyjadrovanie a bez možnosti hlasovania na plenárnych zasadnutiach.

.....

.....

i) Od 1.mája 2004 disponujú riadnym štatútom poslanca.

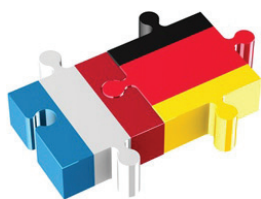
.....

.....



DOCUMENT 6

La coopération franco-allemande 9



Asymétrie du noyau dure

(...) Mais le résultat négatif du référendum¹⁷ suivi de la non ratification par la France du Traité constitutionnel, en 2005,¹⁸ crée une nouvelle asymétrie entre les deux pays, décrédibilise le « noyau dur » de la construction européenne et ouvre une crise européenne profonde. L'euroscepticisme français sur la

¹⁷ Le 29 mai 2005, les électeurs français rejettent le Traité constitutionnel avec 54,6 % de « non ». Un mois plus tard, les électeurs hollandais disent « non » à leur tour à 61,6 %, ce qui dédramatise évidemment le résultat français.

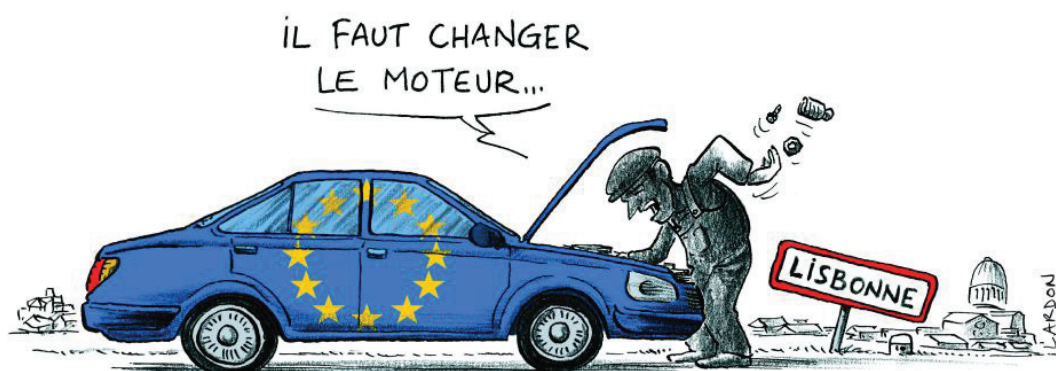
¹⁸ Cf. Mária ROŠTEKOVÁ, „Francúzske „nie“ Európskej únii?“ in: Politické vedy. Banská Bystrica: FPVaMV UMB. roč. VIII., n°. 4/2005, pp. 19-35.

construction européenne est alors remis en perspective, depuis de Gaulle, partisan d'une certaine Europe, qui entendait conserver l'intégralité de la souveraineté nationale, au manque d'enthousiasme français vis-à-vis des élargissements à l'Est. Le « non » de Nicolas Sarkozy à la Turquie est alors analysé non pas par rapport à la nécessaire réforme des institutions communautaires mais bien comme une continuité de la prudence française en matière de construction d'une Europe politique.

Globalement, des négociations sur le Traité de Nice, en 2000, à la Présidence française de l'UE, en 2008, les relations franco-allemandes restent assez froides, en dépit de la relance de la coopération entre 2002 et 2005 et la nouvelle organisation de la structure de coordination. L'Allemagne a alors retrouvé sa zone d'influence en Europe centrale et orientale tandis que la France tente de reconstruire son leadership au sud avec le projet d'Union pour la Méditerranée. Il faut tenter la synthèse pour retrouver une convergence d'intérêt, un projet pour l'Europe. Le couple franco-allemand ne pouvait pas être reconstruit, ne pouvait plus fonctionner comme précédemment, l'explication de l'entente, voire de la complicité ou de l'amitié entre les dirigeants ne suffit pas.

Source : Gura, R. – Rouet, G. La relation franco-allemande et la construction européenne (1945-2009).

Banská Bystrica : FPVaMV UMB, 2010. p. 104



Source : www.pcf.fr

Module 9

TRAITÉ DE LISBONNE



DOCUMENT 1:



Pour une Europe de 21^e siècle

En 50 ans, l'Europe a changé, le monde aussi.

Aujourd'hui plus que jamais, dans un monde globalisé en constante mutation, l'Europe doit faire face à de nouveaux enjeux. La mondialisation de l'économie, l'évolution démographique, le changement climatique, l'approvisionnement énergétique ou les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité sont autant de défis auxquels l'Europe du 21^e siècle se trouve confrontée.

Les États membres ne sont plus en mesure d'affronter seuls tous ces nouveaux enjeux qui ne connaissent pas de frontières. Un effort collectif à l'échelle européenne permettra d'y faire face et de répondre aux préoccupations des citoyens. Toutefois, pour relever ces défis, l'Europe doit se moderniser. Elle doit disposer d'outils efficaces et cohérents adaptés non seulement au fonctionnement d'une Union récemment élargie de 15 à 27 membres mais aussi aux transformations rapides du monde actuel. Les

règles de vie en commun organisées par les traités doivent donc être renouvelées.

C'est l'objet du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007. Tenant compte des évolutions politiques, économiques et sociétales tout en souhaitant répondre aux aspirations des Européens, les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord sur de nouvelles règles qui régissent l'étendue et les modalités de l'action future de l'Union. Ainsi, le traité de Lisbonne permet d'adapter les institutions européennes et leurs méthodes de travail, de renforcer la légitimité démocratique de l'Union et de consolider le socle de valeurs fondamentales.

Le traité de Lisbonne est le fruit de négociations entre les États membres réunis lors d'une conférence intergouvernementale, à laquelle la Commission européenne et le Parlement ont également participé. Le traité a été ratifié par chacun des 27 États membres, qui ont choisi le mode de ratification conformément à leurs règles constitutionnelles.

Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1er décembre 2009, conformément à son article 6.

Source : Europe (2014)



Exercice 1 :

Traduisez les phrases et les expressions suivantes en français.

1. Odpovedať na nové výzvy globalizovaného sveta...

.....

.....

.....

2. Demografický vývoj, klimatické zmeny a nové bezpečnostné hrozby ovplyvňujú vývoj politického systému.

.....

.....

.....

3. Spoločné úsilie na európskej úrovni...

.....

.....

.....

4. Pripraviť možné spôsoby budúceho pôsobenia únie...

.....

.....

.....

5. Nástroje prispôsobené správne fungovaniu Európskej únie.

.....

.....

.....

6. Dohodnúť sa na prispôsobení / úprave európskych inštitúcií...

.....

.....

.....

7. Posilniť demokratickú legitimitu únie a konsolidovať základné hodnoty...

.....

.....

.....

8. Spôsob ratifikácie v súlade s pravidlami ústavy...

.....

.....

.....



DOCUMENT 2:

Le traité de Lisbonne en bref

Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, mettant fin à plusieurs années de négociations sur des questions institutionnelles.

Le traité modifie les traités CE et UE en vigueur, mais ne les remplace pas. Il dote l'Union du cadre juridique et des moyens nécessaires pour faire face aux enjeux futurs et répondre aux attentes des citoyens.



Source : A. Pouchard, M. Vaudano (2014)

1. Une Europe plus démocratique et plus transparente: le Parlement européen et les parlements nationaux voient leur rôle renforcé, les citoyens peuvent plus facilement faire entendre leur voix et il est plus aisé de savoir qui fait quoi au niveau européen et national.

- Un rôle renforcé pour le Parlement européen: directement élu par les citoyens de l'UE, le parlement européen se voit octroyer de nouveaux pouvoirs importants dans le domaine de la

législation, du budget et des accords internationaux. En particulier, le recours accru à la procédure de codécision permet de le placer sur un pied d'égalité avec le Conseil – qui représente les États membres – pour la majeure partie des actes législatifs européens.

- La participation accrue des parlements nationaux: les parlements nationaux peuvent davantage participer aux travaux de l'UE, grâce notamment au principe de subsidiarité selon lequel l'Union intervient seulement si les objectifs de l'action envisagée peuvent être mieux atteints au niveau européen. Cette participation accrue, ainsi que le poids plus important conféré au Parlement européen permettent de renforcer la légitimité et le caractère démocratique du fonctionnement de l'Union.
- La possibilité pour les citoyens de mieux se faire entendre: grâce au droit d'initiative citoyenne, un million de citoyens originaires de différents États membres peuvent demander à la Commission de présenter de nouvelles propositions.
- Qui fait quoi: les relations entre les États membres et l'Union européenne gagnent en clarté grâce à une classification précise des compétences.
- Le retrait de l'Union: le traité de Lisbonne prévoit explicitement, pour la première fois, la possibilité pour un État membre de se retirer de l'Union.



Source : Geopolis (2016) geopolis.francetvinfo.fr

2. Une Europe plus efficace: l'UE se dote de méthodes de travail et de règles de vote simplifiées et d'institutions modernes permettant le bon fonctionnement d'une Union à 27 et sa capacité d'action est améliorée dans les domaines qui figurent aujourd'hui au premier rang de ses priorités.

- Un processus décisionnel efficace: le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil est étendu à de nouveaux domaines politiques afin d'accroître l'efficacité et la rapidité de la prise de décisions. À compter de 2014, le calcul de la majorité qualifiée se fondera sur le principe de la double majorité – des États et de la population – reflétant ainsi la double légitimité qui caractérise l'Union. La double majorité sera atteinte avec le vote favorable d'au moins 55 % d'États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union.
- Un cadre institutionnel plus stable et plus simple: le traité de Lisbonne prévoit de créer un poste de président du Conseil européen élu pour un mandat de deux ans et demi, il établit un lien direct entre l'élection du président de la Commission et les

résultats des élections européennes, contient de nouvelles dispositions pour la composition future du Parlement européen et précise les règles concernant la coopération renforcée et les dispositions financières.

- Améliorer la vie des Européens: le traité de Lisbonne renforce la capacité d'action de l'UE dans plusieurs domaines qui figurent aujourd'hui au premier rang de ses priorités et de celles de ses citoyens, comme la liberté, la sécurité et la justice, la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Il traite également, dans une certaine mesure, d'autres domaines comme la politique énergétique, la santé publique, la protection civile, le changement climatique, les services d'intérêt général, la recherche, l'espace, la cohésion territoriale, la politique commerciale, l'aide humanitaire, le sport, le tourisme et la coopération administrative.



3. Une Europe des droits et des valeurs, de la liberté, de la solidarité et de la sécurité, qui promeut les valeurs de l'Union, intègre la Charte des droits fondamentaux dans le droit européen primaire, prévoit de nouveaux mécanismes de solidarité et garantit une meilleure protection des citoyens européens.

- Valeurs démocratiques: le traité de Lisbonne détaille et renforce les valeurs et les objectifs sur lesquels repose l'Union. Ces valeurs doivent servir de référence aux citoyens européens

et montrer ce que l'Europe a à offrir à ses partenaires dans le monde.

- Droits des citoyens et Charte des droits fondamentaux: le traité de Lisbonne préserve les droits existants tout en en introduisant de nouveaux. Il garantit notamment les libertés et principes énoncés dans la charte et leur confère une valeur juridiquement contraignante. Il traite des droits civiques, politiques, économiques et sociaux.
- Liberté des citoyens européens: le traité de Lisbonne préserve et renforce les «quatre libertés» ainsi que les libertés politiques, économiques et sociales des citoyens européens.
- Solidarité entre les États membres: le traité de Lisbonne dispose que l'Union et ses États membres agissent de manière solidaire si un État membre est la cible d'un attentat terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Il met également l'accent sur la solidarité dans le domaine de l'énergie.
- Une sécurité accrue pour tous: l'Union voit ses compétences renforcées en matière de liberté, de sécurité et de justice et peut ainsi lutter plus efficacement contre la criminalité et le terrorisme. De nouvelles dispositions sur la protection civile, l'aide humanitaire et la santé publique visent également à renforcer la capacité de l'Union à faire face aux menaces pesant sur la sécurité de ses citoyens.

4. L'Europe en tant qu'acteur sur la scène mondiale:

les instruments de politique extérieure de l'Union sont regroupés, tant en ce qui concerne l'élaboration que l'adoption de

nouvelles politiques. Le traité de Lisbonne permet à l'Europe de se faire clairement entendre auprès de ses partenaires mondiaux. Il met sa puissance économique, politique, diplomatique et humanitaire au service de ses intérêts et de ses valeurs dans le monde, tout en respectant les intérêts particuliers des États membres en matière de politique étrangère



M. Herman Van Rompuy - Président du Conseil européen (2009-2012, 2012-2014) et Mme. Cathrine Ashton - Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (2009-2014) *Photo source: www.lesecho.fr*

- La nomination d'un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est également vice-président de la Commission, renforce le poids, la cohérence et la visibilité de l'action extérieure de l'UE.
- Le Haut représentant est épaulé par un nouveau service européen pour l'action extérieure.
- L'Union est dotée d'une personnalité juridique unique, ce qui renforce son pouvoir de négociation, la rend plus efficace sur la scène internationale et fait d'elle un partenaire plus visible aux yeux des pays tiers et des organisations internationales.
- Les avancées en matière de politique européenne de sécurité et de défense préserveront certaines modalités de décision spécifiques, mais faciliteront également une coopération renforcée au sein d'un groupe restreint d'États membres.

Source : Lisabonská zmluva (2014)



Exercice 2 :

Nominalisez ou verbalisez les mots selon l'exemple :

Exemple :	la négociation	- <i>négociier</i>
	déclarer	- <i>une déclaration</i>
octroyer	-	
une codécision	-	
une classification	-	
un retrait	-	
figurer	-	
une liberté	-	
promettre	-	
une référence	-	
cibler	-	
lutter	-	
une élaboration	-	
un intérêt	-	



Source : Le traité de Lisbonne (2008)



Lexique :

action (*f.*) činnosť, skutok;

~ *extérieure* vonkajšia činnosť

conférer udeliť čo komu, prideliť

compétence (*f.*) *conférée au parlement*
právomoc pridelená parlamentu

contraignable (*adj.*) **1.** (práv.) právne
prikázateľný; **2.** donútitel'ný, -á;
prinútitel'ný, -á

contraignant, -e (*adj.*) naliehavý, -á ;
nutný, -á

contraindre **1.** (práv.) právne prikázať;
2. donútiť, prinútiť; **3.** potláčať,
obmedzovať

contraint, -e (*adj.*) nútený, -á ;
neprirodzený, -á

contrainte (*f.*) **1.** nútenie, nátlak ; **2.**
(práv.) vymáhací príkaz

disposition (*f.*) (práv.) ustanovenie,
opatrenie

~ *de suppression* zrušovacie ustanovenie

~ *préliminaire* úvodné ustanovenie

~ *s communes et transitoires* spoločné a
prechodné ustanovenia

~ *s finales* záverečné ustanovenia

~ *s financières* finančné opatrenia

~s *législatives* zákonné opatrenia

efficace (*adj.*) 1. účinný, -á ; pôsobivý, -á ;
2. schopný, -á

efficacement (*adv.*) účinne

efficacité (*f.*) 1. účinnosť, pôsobivosť ; 2.
schopnosť

intervenir zasiahnuť, intervenovať

intervention (*f.*) zákrok, intervencia,
zakročenie

~ *armée* ozbrojená intervencia

~ *dans un débat* zasiahnutie do debaty

~ *diplomatie* diplomatická intervencia

~ *du gouvernement* zakročenie vlády

~ *d'un représentant* vystúpenie
predstaviteľa

~ *étrangère* zahraničná intervencia

~ *humanitaire* humanitárna intervencia

demande (*f.*) *en ~ forcée* žiadosť
o vojenskú intervenciu

interventionnisme (*m.*) (polit.) (ekon.)
zasahovanie

légitime¹ (*adj.*) uznaný, -á; zákonný, -á;
legitímny, -a

légitime² (*f.*) (práv.) povinný diel z
dedičstva

légitiment (*adv.*) zákonne,
právoplatne

légitimer (práv.) legitimizovať

~ *un enfant* legitimovať dieťa

légitimité (*f.*) (práv.) zákonnosť,
legitimita

~ *démocratique* demokratická legitimita

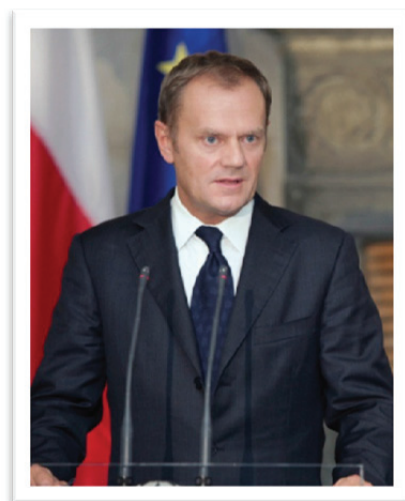
~ *du pouvoir* legitimita moci

objectif¹ (*m.*) cieľ

atteindre un ~ dosiahnuť cieľ

~s *accrus* zvýšené ciele

objectif², -ve (*adj.*) objektívny, -a ;
nestranný, -á



Donald Tusk - Président du Conseil
européen (2014-2017)

participant¹, -e (*adj.*) zúčastnený, -á

participant², -e (*m., f.*) účastník, -íčka

participation (*f.*) 1. účasť, 2. (ekon.)
podiel

~ *aux bénéfices* podiel na zisku

~ *électorale* volebná účasť

~ *européenne* európska účasť

~ *éventuelle* prípadná účasť

participer zúčastniť sa, podieľať sa

~ *activement* aktívne sa zúčastniť

personnalité (f.) 1. osobnosť, osoba ; 2. (práv.) subjektivita

~ *civile* civilná, občianska osoba

~ *juridique* právna subjektivita

~ *morale* (práv.) právnická osoba

~ *publique* verejný činiteľ

préservation (f.) ochrana

~ *de l'environnement* ochrana životného prostredia

préserver chrániť, ochraňovať

~ *les citoyens* chrániť občanov

prise (f.) uchopenie, prijímanie

~ *à partie regress* (práv.) vymáhanie škody na súdnom úrade

~ *de contact* nadviazanie kontaktov

~ *de décisions* prijímanie rozhodnutí

~ *de position* stanovisko

représentant (m.) zástupca, predstaviteľ

~ *exclusif* výhradný zástupca

~ *militaire* vojenský predstaviteľ

~ *permanent* stály zástupca

un haut ~ vysoký predstaviteľ

un haut ~ *de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité*
Vysoký predstaviteľ Únie pre zahraničné veci a bezpečnostnú politiku



Federica Mogherini - Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (2014-2019)

représentatif, -ive (adj.) reprezentačný, á

représentation (f.) 1. zastupiteľstvo, reprezentácia ; 2. zatúpenie

~ *diplomatique* diplomatické zastupiteľstvo

~ *du peuple* zastúpenie ľudu

~ *permanente de la République slovaque auprès de l'Union européenne* Stále zastúpenie Slovenskej republiky pri Európskej únii



Exercice 2 :

Répondez en indiquant laquelle ou lesquelles de ces affirmations est/sont EXACTE(S).

1. L'accession du Conseil européen au statut d'institution de l'Union européenne dans le traité de Lisbonne a pour conséquence:
 - a) De soumettre ses actes au contrôle de la Cour de Justice
 - b) De lui donner des pouvoirs supplémentaires en matière d'action extérieure et notamment de lui permettre de conclure des accords
 - c) De réduire son poids politique
 - d) De lui permettre de participer à la fonction législative
2. Le traité de Lisbonne prévoit la création d'un président du Conseil européen :
 - a) Elu pour 5 ans par le Conseil européen
 - b) Elu pour 2 ans et demi
 - c) Elu pour deux ans et demi renouvelable une fois
 - d) Elu pour 2 ans et demi après approbation du Parlement européen
3. L'innovation du traité de Lisbonne de prévoir un Président fixe suscite certaines interrogations :
 - a) La personnalité désignée pourrait être le Président de la Commission
 - b) La personnalité désignée pourrait être un des chefs d'Etat ou de gouvernement des 27
 - c) La personnalité désignée devra être un ancien premier ministre ou chef d'Etat d'un Etat membre

d) La personnalité désignée ne pourra être un membre du Parlement européen

4. Le Haut représentant pour la PESC tel que prévu par le traité de Lisbonne:

a) Est aussi Président de la Commission

b) Est aussi Président du Conseil dans sa « fonction affaires étrangères »

c) Est aussi vice-président de la Commission

d) Est aussi Président de la Commission parlementaire compétente pour les affaires étrangères

5. Le traité de Lisbonne :

a) Permet au Président de la Commission de prononcer la dissolution du Parlement

b) Permet au Président de la Commission d'exiger la démission d'un membre de la Commission

c) Permet au Président de la Commission d'élire le Président du Conseil européen conjointement avec le Parlement européen

d) Permet désormais au Président de la Commission de participer aux réunions du Conseil européen

6. Si le traité de Lisbonne (TL) n'entre pas en vigueur avant la désignation de la Commission après les élections européennes, certains problèmes se posent à propos de la composition de cette institution

a) La disposition du TL prévoyant que la Commission comprend un ressortissant de chaque Etat membre jusqu'à 2014 ne pourra être appliquée

b) Le président Sarkozy a évoqué, pour favoriser une solution du problème irlandais, le maintien d'un Commissaire par Etat

c) Une décision visant à proroger temporairement le mandat de la Commission Barroso pourrait être adoptée

d) La possibilité de reconduction automatique de la Commission prévue par les traités actuels pourrait jouer

7. La citoyenneté de l'Union :

a) Est une citoyenneté de substitution

b) Est une citoyenneté de protection

c) Est une citoyenneté de superposition

d) Est une citoyenneté de transposition

8. En vertu de l'article 10 TUE tel que modifié par le traité de Lisbonne :

a) Le fonctionnement de l'Union européenne est fondé sur la démocratie participative

b) Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie transnationale

c) Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie politique

d) Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative

9. Avec le traité de Lisbonne la procédure actuelle de codécision

a) Garde la même appellation

b) Devient la « procédure législative ordinaire »

c) Devient la « procédure législative spéciale »

d) Devient la « procédure législative européenne »

10. La mise en oeuvre de l'initiative citoyenne prévue par le traité de Lisbonne

a) Requiert le dépôt d'une pétition signée par au moins 1million de citoyens européens auprès du Parlement européen

- b) Requiert la mobilisation d'au moins 1 million de citoyens ressortissant d'un nombre significatif d'Etats membres
- c) Requiert la mobilisation d'au moins 1 million de citoyens ressortissant d'au moins 10 Etats membres
- d) N'est pas conditionné par un nombre minimum de citoyens

11. En vertu du principe d'indépendance de la BCE

- a) les membres des organes de direction de la BCE ne peuvent recevoir d'instructions des Etats Membres
- b) les membres des organes de direction de la BCE ne peuvent recevoir d'instruction des institutions communautaires
- c) les membres des organes de direction de la BCE ne peuvent être auditionnés par les commissions compétentes du Parlement européen
- d) les membres des organes de direction de la BCE ne peuvent participer aux réunions du conseil ECOFIN

12. La définition quantitative de la stabilité des prix par la BCE :

- a) contribue à renforcer la transparence de la politique monétaire
- b) est déterminée en fonction de l'évolution pays par pays de l'inflation
- c) a conduit à retenir un objectif de maintien des taux d'inflation à des niveaux inférieurs mais proches de 2%
- d) a conduit à fixer un objectif sur l'inflation à court terme

Source: QCM (2008)

Réponses: 1. a ; 2. b, c ; 3. a, d ; 4. b, c ; 5. b ; 6. a, b, c ; 7. c ; 8. d ; 9. b ; 10. b ; 11. a, b ; 12. a,

Module 10 :

UNION EUROPÉENNE EN CRISE



DOCUMENT 1 :

20 ans après le traité de Maastricht, où en est l'Europe

Etape fondamentale de la construction européenne, le traité de Maastricht a ouvert la voie en 1993 à la monnaie unique. 20 ans plus tard, les 28 ont eu mal à s'accorder sur une nouvelle politique commune.

C'est un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître. Le 1er novembre 1993, le traité de Maastricht entre en application. Objectif: une plus grande intégration politique et économique des pays de la Communauté. Hormi la France, 11 autres pays membres cosignent le traité, avec toutefois des dérogations sur l'intégration monétaire pour le

Danemark et le Royaume-Uni. Quel bilan en tirer, vingt ans jour pour jour plus tard?

La montée de l'euroscpticisme

"Nous venons de vivre l'un des jours les plus importants de notre pays", se réjouit François Mitterrand le 20 septembre 1992, lors d'une allocution télévisée. A la question: "Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République autorisant la ratification du traité sur l'Union européenne ?", 51,05% des votants ont répondu favorablement. Le président de la République, qui s'était personnellement investi dans la campagne, apparaît soulagé du résultat du scrutin. L'Europe, après l'adoption du traité, doit entrer dans une nouvelle ère.

20 ans après, l'euphorie est retombée. Le regard porté sur le traité de Maastricht est bien différent. Si le scrutin avait eu lieu en 2012, une majorité de Français le rejetteraient, selon un sondage Ifop réalisé à l'époque. Une uchronie qui marque le développement d'un sentiment eurosceptique.



L'union politique attend toujours

Le traité de Maastricht est signé dans un contexte particulier, moins de deux ans après la fin de la guerre froide. Les 12 pays qui formaient la Communauté européenne entendaient ainsi créer un nouveau rapport de force.

D'une union axée sur l'économie, les pays membres souhaitaient également insuffler une union politique. *"En tant qu'historien, sur le long terme, j'ai une vision positive du traité. Il a permis de définir un espoir d'une véritable union européenne"*, avance Gérard Bossuat, professeur émérite d'histoire européenne à l'université de Cergy-Pontoise.

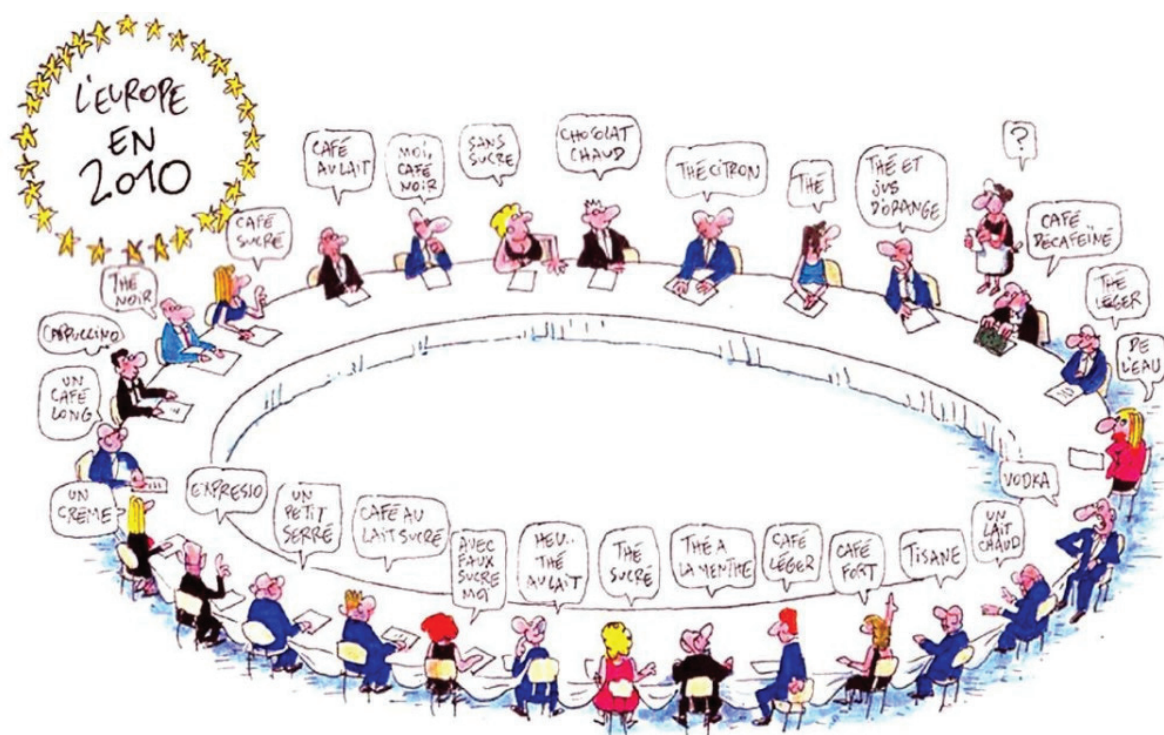
La Communauté européenne s'investit également davantage dans le domaine social avec la volonté d'améliorer les conditions de vie et de travail ainsi que la création d'une protection sociale adéquate.

L'Union voulait également se rapprocher des citoyens avec la mise en place d'un principe de subsidiarité. La Communauté n'est censée agir que si les objectifs peuvent être mieux réalisés au niveau communautaire qu'au niveau national.

Désaccords sur la politique de défense

L'un des piliers du traité est la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Cette politique répondait à l'idéal des pères fondateurs de la construction européenne, comme Robert Schuman, qui se proposaient d'édifier pas à pas un fédéralisme européen. Pour qu'il y ait intervention, l'unanimité est requise.

En 2003, l'opération Artémis est lancée au Congo, ce qui permet d'éviter une catastrophe humanitaire dans un pays en proie à des violences interethniques. Pourtant, la même année, l'Union européenne se déchire sur la démarche à suivre sur la guerre en Irak. Alors que la France et l'Allemagne sont réfractaires à l'initiative américaine, le Danemark et le Royaume-Uni notamment, soutiennent l'intervention.



Source : Caricature Europe (2016)

Plus récemment, lors du lancement de l'opération Serval au Mali, la France est apparue isolée sur la scène diplomatique. *"L'Europe est absente des relations internationales, notamment au Moyen-Orient"*, déplore Gérard Bossuat. L'Europe a en effet du mal à adopter une position commune sur des sujets de politiques étrangères.

La crise financière rend caduque les critères de convergence

Le traité de Maastricht introduit également des critères de convergence pour toute entrée dans la zone euro. Il est ainsi prévu un déficit annuel de 3% du PIB (produit intérieur brut) et 60% d'endettement (déficits cumulés).



La crise financière de 2008 a considérablement alourdi les endettements des pays européens, principalement ceux du Sud. Aujourd'hui (en 2013), seuls la Finlande et le Luxembourg respectent les critères de Maastricht! La Grèce est entrée dans la zone euro sans les respecter, avec la publication de comptes falsifiés... La France, en mai dernier, a obtenu un sursis de deux ans supplémentaires, jusqu'en 2015, pour passer sous les 3% d'endettement, sous peine de sanctions.

L'euro "péché originel" ou "bouc émissaire"?

Le traité construit les bases en vue de la création de l'euro, pour une plus grande unification économique. Une monnaie unique qui devait éviter la spéculation sur les changes.

Le péché originel du traité, pour Michel Dévoluy, économiste et auteur de ***L'euro est-il un échec?***, est de ne pas avoir tenu compte des spécificités nationales. *"Le traité de Maastricht*



n'a pas pris en compte l'hétérogénéité des Etats membres, notamment sur des questions de salaires et de prélèvements obligatoires", soutient-il. La monnaie unique, du fait d'un niveau élevé face à un dollar sous-évalué, a favorisé les économies exportatrices, comme l'Allemagne, au détriment des pays du sud. Dans le sondage Ifop, 89% des sondés associaient l'euro à une forte inflation.

Une analyse vivement contestée par Jean-Claude Trichet, l'ancien gouverneur de la Banque centrale européenne, qui déplore que l'euro soit

utilisé comme un bouc-émissaire. Selon lui, la zone euro aurait créée, depuis 1999, "600 000 emplois de plus que les Etats-Unis".

Le traité de Maastricht interdit par ailleurs toute solidarité au sein de la zone euro. Cette clause est insérée à la demande de l'Allemagne qui ne souhaitait pas payer pour l'indiscipline des pays du sud de l'union monétaire. Un débat toujours d'actualité après la crise financière.

Source : GAMBA, D. (2013)



Lexique :

alourdir 1. zaťažiť, zaťažovať ; 2. ťažiť

bouc (m.) cap

~ émissaire obetný baránok

caducité (f.) (práv.) zastaranosť, neplatnosť (zákona)

caduc, -que (adj.) 1. chatrný, -á; 2. nemoderný, -á

convergence (f.) (ekon.) konvergencia; približovanie

convergent, -e (adj.) (ekon.) konvergentný, -á; približujúci sa

converger (ekon.) konvergovať, približovať sa

critère (m.) kritérium

déficit (m.) (ekon.) deficit

~ annuel ročný deficit

~ budgétaire rozpočtový deficit

~ démocratique demokratický deficit

réduction (f) du ~ zníženie deficitu

déficitaire (adj.) (ekon.) deficitný, -á

endettement (m.) (ekon.) zadĺženie

endetter (ekon.) zadĺžiť

falsification (f.) 1. falzifikát; 2. falšovanie, falzifikácia,

~ d'un document falzifikácia dokumentu

falsifier falšovať, falzifikovať

~ des billets de banque falšovať peniaze

~ des documents falšovať dokumenty

~ la monnaie falšovať peniaze

gouverner 1. vládnuť, riadiť, 2. spravovať, viesť

~ un Etat riadiť štát

gouverneur (m.) guvernér, správca krajiny

~ *adjoin* zástupca guvernéra

~ *de la banque* guvernér banky

hétérogénéité (f.) rôznorodosť, heterogenita

hétérogène (adj.) roznorodý, -á

indiscipline (f.) nedisciplinovanosť, neposlušnosť

~ *des pays* nedisciplinovanosť krajín

indiscipliné (adj.) nedisciplinovaný, -á; neposlušný, -á

péché (m.) (cirk.) hriech

~ *mortel* smrteľný hriech

~ *originel* dedičný hriech

~ *véniel* ľahký hriech

pécher zhrešiť, prehrešiť sa

~ *contre la politesse* prehrešiť sa proti zdvorilosti

sursis (m.) (práv.) odklad, odročenie

~ *d'appel* odklad výkonu základnej vojenskej služby

~ *à statuer* (práv.) odročenie vynesenia rozsudku, odklad rozhodnutia

sursitaire (adj.) (práv.) majúci, -a odklad



Exercice 1 :

Répondez de manière précise aux questions posées.

1. Caractérisez les 20 ans de coopération européenne, dès l'année 1992 à 2012.
2. Quels éléments caractérisent la situation européenne en 2012 ?
3. Quelle est la situation actuelle ?



Exercice 2 :

Expliquez les expressions suivantes utilisées dans le texte du document 2.

- a) *vingt ans jour pour jour plus tard ;*
- b) *l'euphorie est retombée ;*
- c) *le développement d'un sentiment eurosceptique ;*
- d) *créer un nouveau rapport de force ;*
- e) *cette politique répondait à l'idéal des pères fondateurs ;*
- f) *l'Europe a en effet du mal à adopter une position commune ;*
- g) *la crise financière rend caduque les critères de convergence ;*
- h) *le péché original ;*
- i) *le bouc émissaire*



DOCUMENT 3 :

Crise migratoire

Face à la crise migratoire, il n'est pas impossible que l'on assiste à un événement historique qui marque la fin de l'Europe comme construction politique et la déstabilisation durable des sociétés européennes, estime le Groupe Plessis. (*Groupe Plessis est le pseudonyme d'un groupe de hauts fonctionnaires.*)

Les migrations posent désormais à l'Europe un défi existentiel. (...) Ce mouvement massif de populations, engagé depuis des décennies, s'est

brusquement accéléré avec la crise libyenne qui a ouvert l'accès de la Méditerranée centrale aux migrants africains. Il s'est encore amplifié avec la crise syrienne, ouvrant les routes des Balkans et de la Méditerranée orientale à un nouveau flux massif en provenance du Proche et du Moyen-Orient, mais également d'Afghanistan et du Pakistan. Il n'y a aucune raison, en l'état actuel des choses, de penser que ce mouvement s'épuisera de lui-même, bien au contraire: les candidats au départ se comptent par millions. Et la nouveauté pour l'Europe, c'est à présent une vague d'immigration clandestine algérienne! A cette crise migratoire, profondément déstabilisatrice pour les nations européennes, s'est ajouté le risque terroriste. Des indications convergentes montrent que des combattants de Daech, par centaines et peut-être par milliers, profitent de ce flux pour infiltrer l'Europe. (...)

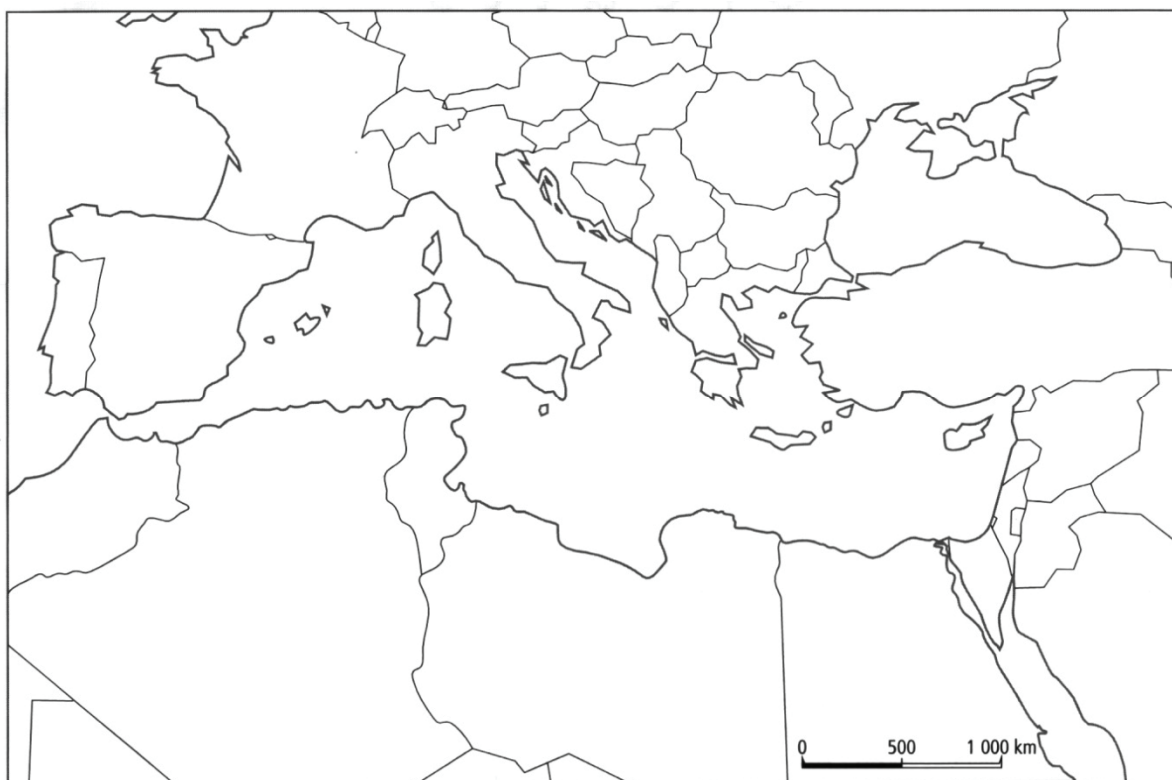
Source: Groupe Plessis (2016)



Exercice 3:

Répondez de manière précise aux questions posées.

1. D'après le texte ci-dessus, nommez les pays et les régions géographiques d'où des migrants viennent vers l'UE.
2. Situez les pays nommés sur la carte ci-dessous.
3. Prezentez les causes de la vague migratoire en Europe dans la deuxième décennies du 21^e siècle.



Source : Histoire et géographie. Compléments de cours. 2016



DOCUMENT 3:

Bruxelles présente son plan contre la crise migratoire

Confrontée à la crise migratoire, la Commission européenne a présenté mercredi 4 mai 2016 un plan en plusieurs volets. En voici les principaux points.

Libéralisation des visas pour les citoyens turcs

Déjà largement dévoilé, ce dispositif est lié à la promesse d'Ankara de réadmettre tous les migrants arrivés en Grèce, y compris les réfugiés syriens. La Commission a proposé d'exempter de visas les Turcs voyageant pour de courts séjours dans l'espace Schengen, sous certaines conditions. (...) Le gouvernement turc avait fait monter la pression ces dernières

semaines, menaçant de ne plus appliquer sa part de l'accord migratoire du 18 mars 2016 si la « promesse » européenne d'une exemption de visas n'était pas tenue.

Etablissement d'une « contribution de solidarité »

La Commission a également proposé d'instaurer une « contribution de solidarité » de 250 000 euros par personne, pour tout pays refusant la répartition des demandeurs d'asile dans l'Union européenne. Cette somme sera versée au pays qui accueillera un réfugié à la place de l'Etat membre refusant les demandeurs d'asile, a expliqué l'exécutif européen (...). Le deuxième volet du plan (...) doit entraîner une meilleure répartition des demandes entre les Etats membres et accélérer les procédures. Le système actuel, celui dit de « Dublin », est en partie maintenu : un demandeur fait sa requête dans le premier pays où il arrive. Mais la pression sur certains Etats devrait être allégée. (...)

Prolongation des contrôles aux frontières intérieures

La Commission a autorisé la prolongation exceptionnelle pour six mois des contrôles aux frontières intérieures de cinq pays de l'espace Schengen. Les pays concernés sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Norvège. Ces mesures, introduites l'année dernière face à la pression migratoire, doivent encore être soumises aux 28 Etats membres de l'UE.

Renforcement de la base de données Eurodac

Troisième volet de la proposition : un renforcement du système Eurodac pour faciliter la politique de « retour » et mieux lutter contre l'immigration illégale. Cette base de données répertorie les empreintes de tous les

demandeurs d'asile et des « migrants illégaux ». Elle permet de savoir si une personne a déjà fait une demande dans un autre pays, ou si elle est entrée illégalement dans l'Union. Les Etats membres devraient, selon la Commission, pouvoir y introduire de nouvelles données (nom, date de naissance, documents de voyage, photo du visage...) (...) Selon ses promoteurs, cette réforme vise aussi à mieux protéger les enfants et les mineurs (...).

L'instauration d'une Agence européenne de l'asile

Succédant au Bureau européen d'appui en matière d'asile (ou EASO, pour *European Asylum Support Office*), elle serait chargée d'appliquer les nouvelles règles, de favoriser les échanges et la coopération entre les Etats membres, de veiller à la bonne répartition des réfugiés. L'Agence serait également censée apporter une aide à un Etat confronté à un afflux inhabituel et soudain de demandeurs d'asile, grâce à des équipes d'experts qui compteraient au moins 500 personnes.

Source : Stroobants, Jean-Pierre (2016)



Source : Telegraph (2016)



Exercice 4:

Répondez de manière précise aux questions posées.

1. Quel est le statut de la Turquie au sein de l'Union européenne ?
2. Expliquez le terme « l'espace Schengen ».
3. Expliquez le principe de la « contribution de solidarité » d'après lequel un Etat membre de l'Union européenne devrait payer une amende 250 000 euros par personne.
4. « Le système de Dublin » - qu'est-ce que cela veut dire ?
5. D'après le texte, nommez les pays où les contrôles aux frontières intérieures sont permis.
6. Qu'est-ce que c'est « la base de données Eurodac » ?
7. Quel devrait être le rôle de l'Agence européenne de l'asile ?
8. Présentez le plan de l'Union européenne annoncé en été 2016 pour lutter contre la crise migratoire.



Lexique :

affluer **1.** vtekať, vliavať sa ; **2.** hrnúť sa, valiť sa

afflux (*m.*) prílev, nával

amplification (*f.*) rozšírenie, zvýšenie

~ *des revendications* zvýšenie požiadaniek

amplifier zväčšiť, znásobiť

~ *des échos* zväčšiť odozvu

asile (*m.*) **1.** útulok, domov; **2.** (polit.) azyl

~ *diplomatique* diplomatický azyl

~ *territorial* územný azyl

accorder ~ udeliť azyl

demande (*f.*) d'~ žiadosť o azyl

droit (*m.*) d'~ azylové právo

combattant, -e (*m., f.*) bojovník (účastník vojny), -íčka

~ *de la paix* bojovník za mier

combattre bojovať, biť sa

exempter **1.** oslobodiť, zbaviť; **2.** uchrániť

~ *de douane* oslobodiť od cla

~ *d'impôts* oslobodiť od daní

~ *de visas* oslobodiť od vízovej povinnosti

immigration (*f.*) (polit.) prisťahovalectvo, imigrácia

immigré, -e (*m., f.*) (polit.) prisťahovalec; imigrant, -ka

migration (*f.*) migrácia

~ *provoquée par une guerre* migrácia vyvolaná vojnou

migrant¹, **-e** (*adj.*) migrujúci, -a

population (*f.*) ~ migrujúce obyvateľstvo

migrant², **-e** (*m., f.*) migrant, -ka

migratoire (*adj.*) migračný, -á

crise (*f.*) ~ migračná kríza

prolongation (*f.*) predĺženie, prolongácia

prolongé, -e (*adj.*) dlhotrvajúci, -a

prolonger predlžovať, preťahovať

réadmission (*f.*) opätovné prijatie

réfugié, -e (*m., f.*) (polit.) utečenec, utečenkyňa

~ *politique* politický utečenec

obtenir le statut de ~ *politique* získať štatút politického utečenca

répertoire (*m.*) **1.** zoznam, register ; **2.** zbierka

répertorier urobiť zoznam, zostaviť register

~ *des empreintes* zostaviť register otlačkov (prstov)

visa (*m.*) (polit.) vízum

~ *d'entrée* vstupné vízum

~ *de séjour* pobytové vízum

~ *de sortie* výstupné vízum

délivrer ~ udeliť vízum



Exercice 5:

Nominalisez ou verbalisez les mots selon l'exemple :

Exemple : la négociation - *négociier*
 déclarer - *une déclaration*

exemption (f.) -

migrant (m.)-

amplification (f.)-

démandeur (m.)

échanger

presser

réadmission (f.)

instaurer

répertorier

immigrée (f.)

affluer

combattre

**Exercice 6:**

Complétez le tableau par les noms d'habitant des Etats mentionnés.

Norvège (f.)	
Allemagne (f.)	
Grèce (f.)	
Danemark (m.)	
Suède (f.)	
Algérie (f.)	
Syrie (f.)	
Pakistan (m.)	
Libye (f.)	
Afghanistan (m.)	
Turquie (f.)	

LITERATÚRA

Diela o európskej integrácii a Európskej únii

ACHILLE Yves. *L'Europe dans l'impasse*. Paris: L'Harmattan, 2015.

ADENAUER, Konrad, *Mémoires*. Paris :Hachette, 1965-1969, 3 vol.

ALOMAR Bruno (et al.). *Grandes questions européennes*. Paris: A. Colin, 2015.

ALOMAR, Bruno (et al.) *Grandes questions européennes*. 3. vydanie. Paris : SEDES, 2013. 606 s.

ATTALI, Jacques, *C'était François Mitterrand*, PARIS :FAYARD, 2005.

AUFFRAY-SEGUETTE Marie (dir.). *Europe: crise et critique*. Paris: Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2015.

BADIE Bertand, VIDAL Dominique (dir.). *Un monde d'inégalités: L'état du monde 2016*. Paris: La Découverte, 2015.

BAUDOIN BOLLAERT (dir.). Un nouveau cap pour l'Union européenne: entretien avec Pierre Moscovici. In *Politique internationale*, č. 148, 2015, s. 43-53.

BERARD, A., *Un ambassadeur se souvient*. PARIS :PLON, 1977.

BIASUTTI, Jean-Pierre; BRAQUET, Laurent, *50 fiches pour comprendre la zone euro*. Bréal, 2013. 169 s.

BINOCHÉ, Jacques, *De Gaulle et les Allemands*. Bruxelles : Complexe, 1990.

BINOCHÉ, Jacques, *Histoire des relations franco-allemandes de 1789 à nos jours*, Paris : Masson/Armand Colin, 1996.

BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*. Paris: Éditions complexe, 2003.

BLED, Jean-Paul ; JOUVE Edmond ; REVEILLARD, Christophe, *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*; Paris : Presses universitaires de France, 2013. XIV-410 s.

BLED, Jean-Paul, « Aux origines du traité franco-allemand du 22 janvier 1963 », in *Espoir* č. 116, 1998.

BOST François (dir.). *Images économiques du monde 2016: géopolitique, géoéconomie*. Paris: A. Colin, 2015.

- BOZO, Frédéric, *Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification de l'Allemagne*. Paris : Odile Jacob, 2005.
- BRANDT, Willy, *Begegnungen und Einsichten. Die Jahre 1960-1975*. Hambourg :Hoffmann & Campe, 1976.
- BUFFET, Cyril, « De Gaulle et Berlin : une certaine idée de l'Allemagne », in *Revue d'Allemagne*, č. 4, október-december 1990, s. 525-238.
- CHOPIN, Thierry ; FOUCHER Michel, (dir.) *L'état de l'Union : rapport Schuman 2012 sur l'Europe*. Fondation Robert Schuman, Paris, Lignes de repères, cop. 2012. 246 s.
- CLERGERIE Jean-Louis, GRUBER Annie, RAMBAUD Patrick. *L'Union européenne*. Paris: Dalloz, 2014.
- COLARD, Daniel, *Le partenariat franco-allemand du Traité de l'Élysée à la République de Berlin (1963-1999)*, Paris : Gualino Editeur, 2000.
- COLARD Daniel, « Le partenariat franco-allemand dans l'après-guerre froide. Du Traité de Moscou (1990) au Traité de Nice (2001) », in : *Annuaire Français des Relations Internationales*, Éditions Bruylant, Bruxelles, 2002.
- CÔME Thierry; MEŠKOVA Ludmila, (dir.) *Les universités d'Europe centrale, 20 ans après, vol. 2, acteurs et management*, collection *Europe des Universités*, Bruxelles: Éditions Bruylant, 2010.
- COMMISSION EUROPÉENNE. *L'Europe sous la loupe: guide pour les profs*. Luxembourg: Publications Office, 2015.
- Conception de Jean Monnet rappelée dans « L'Europe états-unienne qu'on nous cache », in *Politis*, 21 mai 2009, pp. 20-21
- COUVE DE MURVILLE, Maurice, *Une politique étrangère 1958-1969*, Paris : Plon, 1971.
- CROZAT Dominique (et al.). *Europe unie, Europe divisée*. Bellecombe-en-Bauges: Éd. du Croquant, 2015.
- DE LA ROSA Stéphane, MARTUCCI Francesco, DUBOUT Edouard (dir.). *L'Union européenne et le fédéralisme économique: discours et réalités*. Bruxelles: Bruylant, 2015.
- DEFrance Corine ; PFEIL Ulrich (dir.), *Le traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes 1945-1963-2003*, Paris : CNRS Éditions, 2005.
- DEGRYSE, Christophe, *Dictionnaire de l'Union européenne* ; 4e éd. Bruxelles : Larcier, DL 2011. 1149 s.

- DREYFUS, François-Georges, « L'opinion allemande devant le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 », in *Relations internationales*, č 37, jar 1984.
- ESPOSITO Marie-Claude, MANIGAND Christine (et al.). *L'Union Européenne: un espace politique à la croisée des chemins*. Paris: L'Harmattan, 2015.
- FATIN-ROUGE STÉFANINI Marthe (et al.). *L'identité à la croisée des États et de l'Europe: quel sens? quelles fonctions?* Bruxelles: Bruylant, 2015.
- FORET François. *De l'État à l'Union européenne*. Bruxelles: Éd. de l'Université de Bruxelles, 2015.
- GAULLE, Charles de, *Mémoires d'espoir, tome 1 : Le Renouveau 1958-1962, tome 2 : L'Effort 1962-...* Paris :Plon, 1970.
- GRANDGUILLOT, Dominique, *Les institutions de l'Union européenne: les points clés pour comprendre l'Union européenne: comment fonctionne l'Europe à 28 ? 2013-2014*. Paris : Gualino-Lextenso éd., 2013. 48 s.
- GURA, Radovan, Approche française de l'intégration de l'Europe centrale, in: Gilles ROUET & Peter TEREM, *Élargissement et politique européenne de voisinage*, Bruxelles : Bruylant, 2008, s. 237-252
- GURA, Radovan, *Francúzska zahraničná politika v strednej Európe (1981-2007)*, FPVaMV UMB, Banská Bystrica, 2009.
- GURA; Radovan (2009) „Francúzsko v Severoatlantickej aliancii“, In: *Bezpečnostné fórum 09*, Banská Bystrica : FPVaMV UMB, 2009 pp. 14- 21.
- GURA, Radovan ; ROUET Gilles, *Les universités d'Europe centrale, 20 ans après, vol. 1, Transformations et enjeux*, collection *Europe des Universités*, Bruxelles :Éditions Bruylant, 2010.
- GURA, Radovan ; ROUET Gilles. *La relation franco-allemande et la construction européenne (1945-2009)*. Banská Bystrica : FPVaMV UMB. 2010.
- HILDEBRAND, Klaus, *Integration und Souveränität : die Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland 1949-1982*. Bonn: Bouvier, , 1991.
- HUMBERT, Geneviève, « Charles de Gaulle et la "ligne Oder-Neisse" », *Revue d'Allemagne*, č. 4, octobre-décembre 1990, s. 565-581.
- INSTITUT FRANCO-ALLEMAND DE LUDWIGSBURG, *France-Allemagne. Un nouveau chapitre de leur histoire. 1948-1963-1993*, Europa Union Verlag, Bonn, 1993.

- JURT, Joseph, *Von der Besatzungszeit zur deutsch-französischen Kooperation*, Rombach, Freiburg-im-Breisgau, 1993.
- KERSAUDY, François, *De Gaulle et Churchill : la Mésentente cordiale*, Paris : Perrin, 2001.
- KOVACIK, Branislav, *Vybrané aspekty inštitucionálnej reformy EÚ v kontexte Lisabonskej zmluvy*, In: *Evropa 21. století: rozmanitosť a soudržnosť*, Brno : Masarykova univerzita, Centrum pro evropská studia, 2008, s. 97-108
- KUSTERER, Hermann, *Le Général et le Chancelier*. Paris :Éditions Economica , 2001.
- LA GORCE, Paul-Marie de, « À propos de l'ouvrage de Pierre Maillard, ' De Gaulle et le problème allemand '», 2001, in *Espoir* č. 127, 2001.
- LEBLOND, Laurent, *Le Couple franco-allemand depuis 1945. Chronique d'une relation exemplaire*, Paris :Le Monde Éditions/Marabout, 1997.
- LECONTE, Cécile, « Résurgence de la question identitaire en République fédérale : le voyage de Charles de Gaulle en République fédérale en septembre 1962 », in *Allemagne d'aujourd'hui*, č. 149, juillet 1999, s. 102-117.
- LESCOT Christophe. *Questions européennes 2016-2017: cours et QCM: 2016-2017*. Paris: Ellipses, 2015.
- LINSEL, Knut, *Charles de Gaulle und Deutschland : 1914-1969*, Thorbeke, Sigmaringen, 1998.
- LUCAS, Hans-Dieter, *Europa vom Atlantik bis zum Ural ? Europapolitik und Europadenken im Frankreich der Ära de Gaulle (1958-1969)*, Bonn/Berlin :Bouvier, 1992.
- MAELSTAF, Geneviève, *Que faire de l'Allemagne ? Les responsables français, le statut international de l'Allemagne et le problème de l'unité allemande (1945-1955)*, Paris : Direction des archives, Ministère des Affaires étrangères, 1999.
- MAILLARD, Pierre, « 1963, le traité franco-allemand et ses répercussions en Europe », in *Espoir*, č. 90, mars 1993, s. 12-21.
- MAILLARD, Pierre, *De Gaulle et l'Allemagne. Le rêve inachevé*. Paris :Plon, 1990. (Traduction : *Deutschland und Frankreich . Der unvollendete Traum*. Bonn, Berlin: Bouvier, 1991.
- MAILLARD, Pierre, *De Gaulle et le problème allemand, les leçons d'un grand dessein*, Paris : Éditions François-Xavier de Guibert, 2001.
- MAIZIERE, Ulrich de, « Les conséquences pratiques du traité de l'Elysée en matière militaire », in *Espoir*, č. 82, juin 1992, s. 67-73.

- MENUDIER, Henri, *L'Office franco-allemand pour la jeunesse. Une contribution exemplaire à l'unité de l'Europe*. Paris : Armand Colin, 1988.
- MERAND, Frédéric; WEISBEIN, Julien, *Introduction à l'Union européenne : institutions, politique et société*. Bruxelles, Paris : De Boeck, 2011. 263 s.
- MIKULCIKOVA, Adriana, Zjednotené Nemecko a problém pravicového extrémizmu. In: *Politické vedy*, n°3-4/11, Banská Bystrica : FPVaMV Univerzita Mateja Bela, Ústav politických vied SAV. 2008. pp. 46-71.
- MINK, Georges; NEUMAYER, Laure (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, La Découverte, Paris, 2007.
- MÖLLER, Horst, « Charles de Gaulle et la question allemande, remarques sur les éléments traditionnels et l'évolution d'une pensée géostratégique », in *Espoir* č. 76, 1991.
- MORIN, Edgar, *Penser l'Europe*, Paris : Folio/Gallimard, (2^{ème} édition), 1990.
- OLIVI Bino ; GIACONE Alessandro, *L'Europe difficile*, Paris :Folio/Gallimard, (3^{ème} édition), 2007
- PARLEMENT EUROPÉEN. *Parlemètre 2015: Partie I, Principaux défis de l'UE, migrations et situation économique et sociale. Eurobaromètre du Parlement européen*. Brussels: European Parliament, 2015.
- POIDEVIN, Raymond ; BARIETY, Jacques, *Les relations franco-allemandes 1815-1975*, Paris : Armand Colin, 1977.
- PONZANO Paolo, "L'intégration différenciée au sein de l'Union européenne et la "constitutionnalisation" de la zone Euro" in *Revue du droit de l'Union européenne*, č. 2, 2015, s. 179-189.
- QUERMONE, J-L. : *Les mots de l'Europe. Lexique de l'intégration européenne*. Paris : Presse de sciences PO, 2001.
- REVEILLARD, Christophe, *La construction européenne : histoire, institutions, traités, politiques communes, Union économique et monétaire, élargissements, perspectives*. 2. éd, Paris, Ellipses, 2012. 190 s.
- ROLLAND, Patrice (dir.), *L'unité politique de l'Europe, histoire d'une idée : les grands textes*. Bruxelles : Éditions Bruylant, 2006.
- ROSPUTINSKÝ Peter, « Hranice štátnej suverenity z pohľadu medzinárodných vzťahov » IN: MATTOŠ, B. (Ed.): *Medzinárodné vzťahy na prahu 3. tisícročia. Rozširovanie EÚ ako mŕľnik?* Bratislava: Ekonóm, 2002, s. 184-188, ISBN 80-225-1562-0.

- ROŠTEKOVÁ, Mária, Francúzske „nie“ Európskej únii? in: *Politické vedy*. Banská Bystrica: FPVaMV UMB. roč. VIII.,č. 4/2005. ISSN: 1335-2741, s. 19-35.
- ROŠTEKOVÁ, Mária, *Transformácia vzťahov Európskej únie s krajinami Maghrebu : energetický sektor*. Banská Bystrica : UMB FPVaMV, 2009. 171 s.
- ROUET, Gilles (dir.) *Europe and the Neighbourhood, Eurolimes*, Journal of the Institute for Euroregional Studies Oradea-Debrecen « Jean Monnet » European Center of Excellence, vol. č. 7, jar 2009.
- ROUET, Gilles (dir.) *Les journalistes et l'Europe*. Bruxelles :Éditions Bruylant, jún 2009.
- ROUET, Gilles ; TEREM, Peter (dir.), *Elargissement et politique européenne de voisinage*. Bruxelles : Éditions Bruylant, 2009.
- SCHWARZ, Hans-Peter, *Eine Entente Élémentaire. Das deutsch-französische Verhältnis im 25. Jahr des Élysée-Vertrages*. Bonn : Europa Union Verlag, , 1990.
- SEYDOUX, François, *Dans l'intimité franco-allemande*. Paris :Albatros, 1977.
- SEYDOUX, François, *Mémoires d'outre-Rhin*. Paris : Grasset, 1975.
- SIRITZKY, David, *Parlons Europe en 30 questions*. Paris, la Documentation française, 2012. 92 s.
- SOUTOU, Georges-Henr, *L'alliance incertaine : les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*. Paris : Fayard, 1996.
- STARK, Hans, *Kohl, l'Allemagne et l'Europe, 1982-1998*. Paris : L'Harmattan, 2004.
- THÜRER Daniel, MARRO Pierre-Yves. *Intégration européenne: idées et alternatives*. Paris: Pedone, 2015.
- UŠIAK, Jaroslav, Európska spoločnosť a jej politická kultúra, In: Marta Goncová (Eds.) *Evropa 21. stololetí: rozmanitosť a soudržnosť?* Brno : Masarykova univerzita, Centrum pro evropská studia, 2008. s. 204-215, ISBN 978-80-210-4766-2.
- VAÏSSE, Maurice, « La réconciliation franco-allemande: le dialogue de Gaulle-Adenauer », in *Politique étrangère*, zima 93-94, s. 963-972.
- VAÏSSE, Maurice, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris : Fayard, 1998.
- VAYSSIÈRE, Bertrand (dir.). *Reflets de la construction européenne : réflexions, références et refus du débat sur l'Europe*; Bruxelles, PIE-P. Lang, cop. 2012, 367 s.
- WEISENFELD, Ernst, *Quelle Allemagne pour la France ?*, Paris : Armand Colin, 1989.

ZARKA, Jean.-Claude: L'essentiel des institutions de l'Union européenne. Paris : Gaulino éditeur, 2002.

ZORGBIBE, Charles, *Histoire de la construction européenne*. Paris : PUF, 1997.

Metodologické a lingvistické diela :

- ABENSOUR, C. A la découverte des dictionnaires. La définition. Les dictionnaires encyclopédiques. Etudes d'une planche du Petit Larousse 2000. In: *Nouvelle revue pédagogique*, 7, 2000, s. 24-34.
- BENAC, Henri. *Dictionnaire des synonymes*, Paris : Hachette, 1975, 1026 s.
- BESCHERELLE 1 — *L'art de conjuguer : dictionnaire de 12 000 verbes*. Nouvelle édition. Ville La Salle : Éditions Hurtubise HMH, 2006, 264 s.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, Pierre MARTEL et Chantal-Édith MASSON. *Dictionnaire Usito : Parce que le français ne s'arrête jamais*, dostupný iba on-line, Sherbrooke : Édition Delisme, 2013, www.usito.com/dictio.
- CANDEL, D. – BERNARDOFF, A. – NIEF, C. Sur quelques dictionnaires récents de français scientifique et technique. In: *Le français moderne*, 2, 1994, s. 164-180.
- CANDEL, D., 2001. De l'usage des dictionnaires de spécialité (Une enquête 1985-2000). In: *Cahiers de lexicologie*, 78, Ed. Honoré Champion, 2001, s. 81-98.
- ČERMÁK, F. – BLATNÁ, R. (eds.) *Manuál lexikografie*. H&H. 1995.
- CHODĚRA, Radim (et al.) *Didaktika cizích jazyků na přelomu staletí*. Rudná u Prahy : EDITPRESS, 2001.
- CHODĚRA, Radim (et al.) *Výuka cizích jazyků na prahu nového staletí (II)*. Ostrava : Ostravská univerzita, 2000.
- COLIN, Jean-Paul. *Dictionnaire des difficultés du français*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1993, 623 s. (Les Usuels)
- CORBEIL, Jean-Claude ; Ariane ARCHAMBAULT. *Le nouveau dictionnaire visuel français-anglais*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2002, 984 s.
- CORMON, F.. *L'enseignement des langues: Théorie et exercices pratiques*. Lyon : Chronique sociale, 1992.
- COURTILLON, J. Lexique et apprentissage de la langue. In: *Le français dans le monde: Recherches et applications*. numéro spécial, 1989, s. 146-153.
- CUQ, J.-P. *Le français langue seconde*. Paris : Hachette, 1991.
- DALCQ, A. E. – VAN RAEMDONK, D. – WILMET, B. *Le français et les sciences*. Louvain-la-Neuve : Duculot, 1989.

- DICTIONNAIRE LAROUSSE : VUEF, Paris : Larousse, 2001.
- DICTIONNAIRE DE LA LINGUISTIQUE. Paris : Larousse, 1991.
- ENCYCLOPAEDIE UNIVERSALIS. Volume 7. 1993.
- EURIN BALMET, S. – HENAO DE LEGGE, M. *Pratiques du français scientifique: L'enseignement du français à des fins de communication scientifique*. Vanves : Hachette, 1992.
- FELBER, H. – BUDIN, G. *Terminology and Theorie und Praxis*. Tubingen.
- GALISSON, R. *Lexicologie et enseignement des langues*. Paris : Hachette, 1979.
- GAULTIER, M.-Th. – MASSELIN, J. L'enseignement des langues de spécialité à des étudiants étrangers. In: *Langue française: Les vocabulaires techniques et scientifiques*. Paris : Larousse, 1973.
- GIRODET, Jean. *Pièges et difficultés de la langue française*. Paris : Bordas, 1986, 896 s.
- GOSSELIN, M. *Le bon usage des dictionnaires: Guide d'utilisation*. Sainte-Foy : La Liberté, 1989.
- GRANDE LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN 6 VOLUMES. Tome 2. Paris : Larousse, 1972.
- GREVISSE, Maurice. *Le Bon usage : grammaire française*, 13. vydanie, revue et refondue par André Goosse. Paris / Louvain-la-Neuve : Éditions Duculot, 1993, 1762 s.
- HANSE, Joseph. *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 2. doplnené vydanie, Paris-Gembloux : Éditions Duculot, 1987, 1031 s.
- HAYEKOVÁ, M. *Dejiny slovenských slovníkov do roku 1945*. Bratislava, UK, 1990.
- HENDRICH, J. – RADINA, O. – TLÁSKAL, J. *Francouzská mluvnice*. Praha: SPN, 1992.
- HENDRICH, J. a kol. *Didaktika cizích jazyků*. Praha : SPN, 1988.
- ISO 1087 : *Terminologie – Vocabulaire*.
- JOUETTE, André. *Dictionnaire d'orthographe et d'expression écrite*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1993, 774 s. (Les Usuels)
- KOCOUREK, R. *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden : Oscar Brandstetter Verlag GMBH & CO.KG, 1991.
- KŘEČKOVÁ, Vlasta. *Tvorenie pomenovaní v súčasnej francúzštine*. Banská Bystrica : Fakulta humanitných vied UMB, 2000.
- KUNZ, O. – KUNZ, O. *Úvod do diplomacie*. Bratislava : PF UK, 1995.
- LAROUSSE (3 Volumes en couleurs). Tome 1. Paris : Larousse, 1970.

- Le petit LAROUSSE 2004 : VUEF, CD Rom PC, elektronický slovník, Paris : Larousse, 2003.
- Le Petit Larousse illustré 2013, Paris : Larousse, 2012, 1934 s.
- Le Petit Robert. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle édition millésime 2013, Paris, Dictionnaires Le Robert. 2013
- LE ROY DES BARRES, A. *Utiliser dictionnaires et encyclopédies*. Paris : Hachette, 1993.
- Le Trésor de la langue française informatisé, version électronique du Trésor de la langue française, dictionnaire de référence des XIXe et XXe siècles en 16 volumes, réalisée par le laboratoire ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française), [on-line], výskum ukončený v roku 2004, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.
- LERAT, Pierre. *Les langues spécialisées*. Paris : Puf, 1995.
- MASÁR, I. *Príručka slovenskej terminológie*. Bratislava : VEDA, 1991.
- MEŠKOVÁ, Ľudmila. La phraséologie et la terminologie dans les textes économiques. In: *Acta linguistica* N°3, Banská Bystrica : Ekonomická fakulta Univerzity Mateja Bela, 1999, s. 49-57.
- MISTRÍK, Ján. *Moderná slovenčina*. Bratislava : SPN, 1983.
- PICOCHÉ, Jacqueline. *Didactique du vocabulaire français*. Paris : NATHAN, 1993.
- PRUVOST, J. *Les dictionnaires des langue française*. Paris : Puf, 2002.
- REY, Alain, *Le Grand Robert de la langue française*, 2. vydanie, Paris : Dictionnaires Le Robert, 2001, 6 vol.
- SOMMANT, M. Les dictionnaires de la langue française. In: *Nouvelle revue pédagogique*, 7, 2000, s. 13-23.
- TAUZER-SABATELLI, Fabienne (et al). *DALF: B1, B2, B3, B4 450 activités*. CLE international, 1998.
- VILLERS, Marie-Éva de. *Multidictionnaire de la langue française*. 5. vydanie, Montréal : Éditions Québec Amérique, 2009, 1707 s.
- WARNANT, Léon. *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*, Paris-Gembloux : Duculot, 1987, 988 s.

Elektronické zdroje

50e Traité d'Elysée , (2009) . Dostupné on-line <http://www.50elysée.com> ; (citované 10.2.2009)

AFP, (2016); Agence France Presse, Dostupné on-line <https://www.afp.com/> ; (citované 22.2.2016)

Annuaire Français des Relations Internationales, Éditions Bruylant, Bruxelles, 2002, Dostupné on-line <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/colard2002.pdf>, (citované 8.8.2009).

Association de Jaques Chirac, (2009), Dostupné on-line www.jacqueschirac-asso.fr; (citované 10.2.2009)

Après le mur : l'Europe, (2014). Dostupné on-line <http://ddc.arte.tv/nos-cartes/apres-le-mur-l-europe-2-3> , (citované 20.8.2014)

Caricature Europe (2016). Dostupné on-line jpf-normandie.hautetfort.com/, (citované 17.6.2016)

Caricature de Donga, (2016). Dostupné on-line http://www.cvce.eu/obj/caricature_de_donga_sur_les_enjeux_sociaux_du_traite_cee_29_mars_1957-fr-2756beeb-30fb-4368-ac13-289ef599c9c7.html, citované 8.9.2016

Carte de la CEE en 1973, (2014) ; Dostupné on-line : <http://www.europe-politique.eu> , (citované 20.8.2014)

Centre Robert Schuman, (2015). Dostupné on-line <http://www.centre-robert-schuman.org/robert-schuman/la-declaration-du-9-mai-1950?langue=fr> ; (citované 25.8.2015)

Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), (2016) ; Dostupné on-line ; www.cvce.eu , Le premier élargissement. (Citované 20.2.2016)

Conférence de presse conjointe de François Mitterrand et d'Helmut Kohl , (2009), Dostupné on-line <http://discours.vie-publique.fr/notices/897023700.html> ; (citované 10.2.2009)

Convention européenne, (2009), Dostupné on-line http://europa.eu/rapid/press-release_DOC-01-18_fr.htm; citované 28.6.2009

Drapaeux de l'Union européenne, (2014). Dostupné on-line <http://fr.depositphotos.com/3009114/stock-illustration-flags-of-eu-in-web.html> ; (citované 20.8.2014)

- Drapeaux des pays, (2015). Dostupné on-line
<http://www.drapeauxdespays.fr/organisation/eu/t> ; (citované 25.8.2015)
- Europe (2014), Dostupné on-line www.europe.eu; (citované 25.9.2014)
- European convention, (2007), Dostupné on-line www.european-convention.eu ;
 (citované 5.9.2007)
- Europeens, (2009), Dostupné on-line www.europeens.org; (citované 15.3.2009).
- FONTAINE Pascale : *12 leçons sur l'Europe, Bruxelles: Commision européenne, 2007, pp.9 - 10*; Dostupné on-line :
http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/1182155113_europe_12_lecons_fr.pdf,
 (citované 20.8.2014)
- GAMBA, D. (2013) *20 ans après le traité de Maastricht, où en est l'Europe*. Dostupné on-line http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/20-ans-apres-le-traite-de-maastricht-l-europe-entre-espoir-et-desillusion_1295754.html (citované 1.3.2013)
- Geopolis (2016). Dostupné on-line www.geopolis.francetvinfo.fr, (citované 15.2.2016)
- Groupe Plessis (2016) : *Crise migratoire : la rupture historique qui pourrait emporter l'Europe*. Paris. Publié le 18/03/2016. Dostupné on-line :
<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/03/18/31003-20160318ARTFIG00359-crise-migratoire-la-rupture-historique-qui-pourrait-emporter-l-europe.php> (citované 6.7.2016)
- Le Traité de Maastrich, (2009), Dostupné on-line <http://www.touteleurope.eu/l-union-europeenne/les-traites/synthese/le-traite-de-maastricht-1992.html>, (citované 12.2.2009)
- Le traité de Lisbonne (2008). Dostupné on-line
www.lacomeuropeenne.fr/2008/03/26/un-outil-de-communication-interactif-pour-mieux-comprendre-le-traite-de-lisbonne/, (citované 15.2.02016)
- Lisabonská zmluva (2014). Dostupné on-line :
http://europa.eu/lisbon_treaty/glance/index_fr.htm, (citované 25.9.2014)
- Pères de l'Europe , (2014). Dostupné on-line <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/ue-citoyennete/construction-europeenne/qui-sont-batisseurs-europe.html> ; (citované 20.9.2014)
- Pouchard, A.; Vaudano, M. (2014) *Cinq ans après, comment le traité de Lisbonne a changé l'Europe*. Dostupné on-line <http://www.lemonde.fr/les->

decodeurs/article/2014/12/01/cinq-ans-apres-comment-le-traite-de-lisbonne-a-change-l-europe_4532289_4355770.html, (citované 15.2.2016)

QCM (2008). Dostupné on-line http://cejm.univ-rennes.eu/digitalAssets/7/7699_QCM_corrig_.pdf, (citované 20.9.2014)

Stroobants, Jean-Pierre (2016) : *Bruxelles présente son plan contre la crise migratoire*. Paris. Dostupné on-line http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/05/04/les-quatre-volets-du-plan-de-la-commission-europeenne-contre-la-crise-migratoire_4913176_3214.html (citované 6.7.2016)

Telegraph (2016), Dostupné on-line <http://www.telegraph.co.uk/finance/economics/11997609/Migration-is-pushing-the-EU-towards-a-new-crisis.html>, (citované 17.6.2016)

Názov:	Base du lexique français de l'Union européenne
Autor:	Doc. PaedDr. Radovan Gura, PhD.
Recenzenti:	Dr.h.c. prof. Gilles Rouet PaedDr. Mária Rošteková, PhD.
Jazykový redaktor:	Ivona Sklenková
Technický redaktor:	Bc. Jozef Sklenka
Rozsah:	180 strán; (5,15 AH)
Vydanie:	prvé
Formát:	A5
Vydavateľ:	Belianum. Vydavateľstvo Univerzity Mateja Bela v Banskej Bystrici
Tlač:	Equilibria, s.r.o. Košice
ISBN:	978-80-557-1071



ISBN: 978-80-557-1071-6